



Révision du **PLAN**  
**LOCAL**  
**URBANISME**

## 2.1 Diagnostic et état initial de l'environnement



INTRODUCTION	5
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	16
1. L'évolution urbaine	18
2. L'analyse urbaine	29
3. Le diagnostic foncier	40
4. Le fonctionnement urbain	46
DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE	71
1. Les habitants	73
2. Les logements	84
3. Les activités socio-économiques	93
ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	100
1. Les caractéristiques physiques du territoire	102
2. Les unités de cohérence territoriale	111
3. La biodiversité, les protections et les continuités écologiques	127
4. Les risques et nuisances	135
5. Les réseaux techniques urbains	146
6. Le potentiel énergétique	154



# Introduction





# Introduction

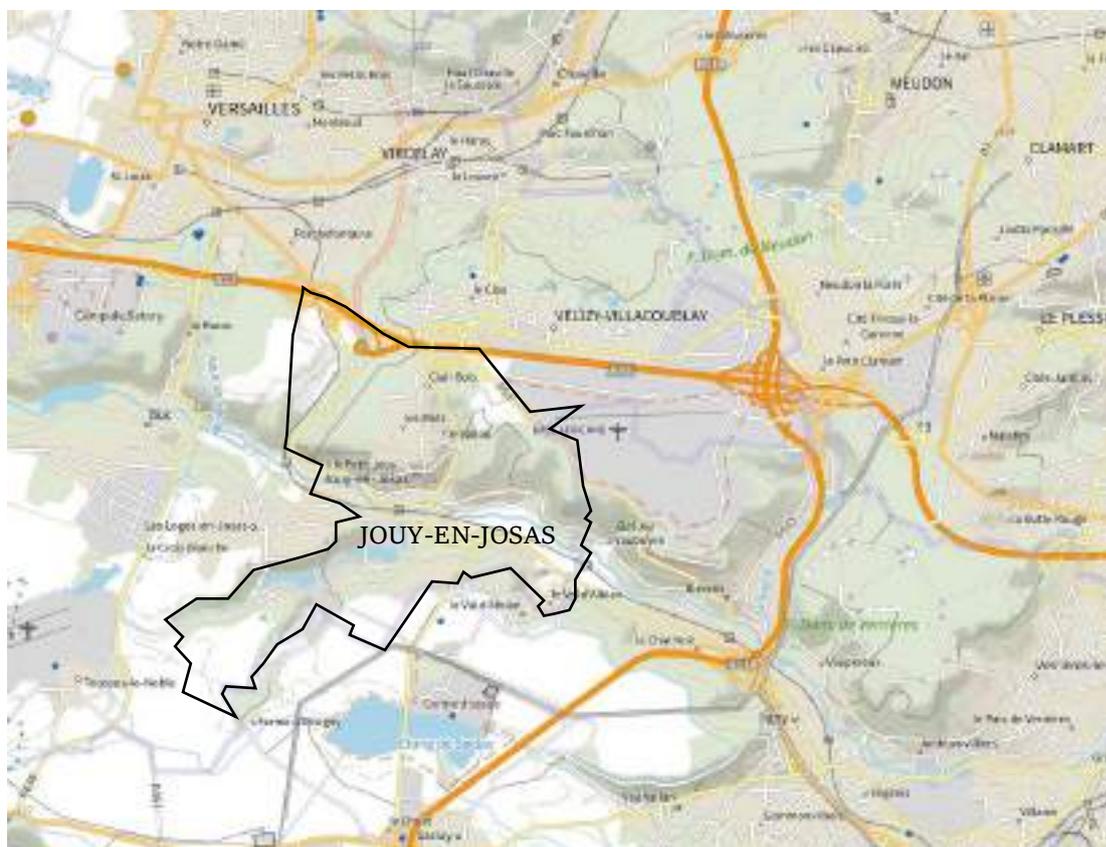
## 1. Présentation du contexte

Jouy-en-Josas est une commune française située dans le département des Yvelines, en région Île-de-France. La commune est située à 4 km au sud-est de Versailles et à 19 km au sud-ouest de Paris. Près de la moitié du territoire, soit environ 500 hectares, est couverte d'espaces forestiers. Les communes limitrophes sont Vélizy-Villacoublay au nord-est, Bièvres (Essonne) à l'est, Saclay (Essonne) au sud, Toussus-le-Noble à l'extrême sud-ouest, Les Loges-en-Josas à l'ouest, Buc au nord-ouest et Versailles limitrophe au nord avec l'A86 qui borde le territoire communal.

La ville a une bonne desserte routière et ferroviaire, reliée à Versailles par le RER C grâce aux gares de Jouy-en-Josas, Vauboyen et Petit Jouy - Les Loges. Ces deux dernières ont la particularité d'être à cheval sur les communes de Jouy-en-Josas et de Bièvres et des Loges-en-Josas.

Jouy-en-Josas est membre de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créé fin 2002. La communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (CAVGP ou VGP) est une structure intercommunale française située dans les départements des Yvelines et de l'Essonne, et la région Île-de-France. L'intercommunalité constitue la partie nord du pôle scientifique et technologique Paris-Saclay, en cours d'aménagement depuis 2010.

Carte de localisation



Source : Fond de plan IGN 2021, Géoportail

# Introduction

La communauté d'agglomération Versailles Grand Parc

Depuis le 1er janvier 2003 Jouy-en-Josas a intégré la communauté d'agglomération de Versailles-Grand Parc, qui regroupe 18 communes : Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble, Versailles, Vélizy-Villacoublay et Viroflay.

L'agglomération compte actuellement près de 270 000 habitants.

Depuis sa création en 2003 Versailles Grand Parc n'a cessé d'accueillir de nouvelles communes, pour devenir une communauté d'agglomération en 2010.

Historiquement, Versailles Grand Parc appuie son développement sur trois valeurs :

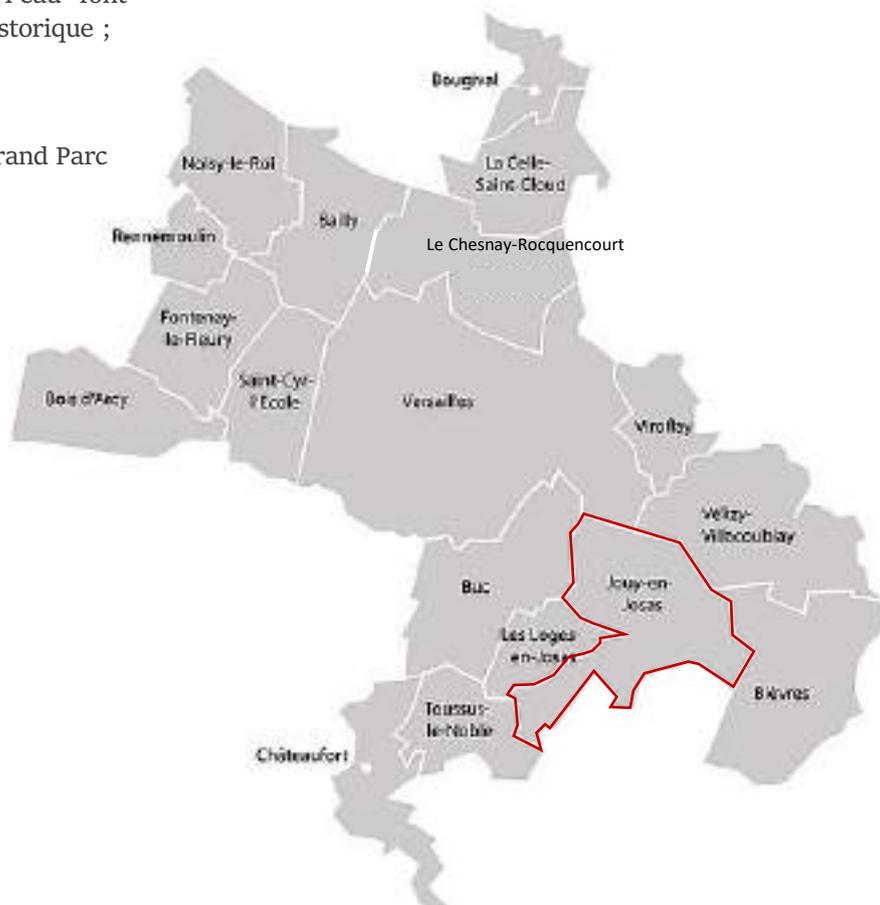
- L'histoire : l'agglomération s'appuie sur un patrimoine riche (le Château de Versailles, des établissements culturels tels que des musées, conservatoires, monuments) où le paysage (Plaine de Versailles, Vallée de la Bièvre, Plateau de Saclay) et l'eau font partie intégrante du patrimoine historique ;

- La modernité : Versailles Grand Parc regroupe des pôles de formation de grande envergure, y compris le campus de HEC, qui bien qu'étant situé au sein d'une commune rurale, présente un dynamisme et une attractivité économique.
- Une identité forte : l'agglomération, au-delà du découpage administratif, constitue une entité cohérente et humaine.

Les compétences de la communauté d'agglomération sont larges :

- Le développement économique ;
- L'aménagement de l'espace communautaire ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- Les déplacements ;
- La politique de la ville ;
- La gestion d'équipements culturels et sportifs ;
- L'approvisionnement en eau potable ;
- L'assainissement et GEMAPI ;
- La politique de l'habitat ;
- Les aires d'accueil des gens du voyage ;
- La fourrière animale.

Carte de l'agglomération Versailles Grand Parc



# Introduction

## L'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay

Une opération d'intérêt national (OIN) est une opération d'urbanisme à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. L'État conserve dans ces zones la maîtrise de la politique d'urbanisme.

Dans une OIN, c'est l'État et non la commune qui délivre les autorisations d'occupation des sols et en particulier les permis de construire. De même, c'est le préfet et non la commune qui décide de la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'intérieur d'une OIN. En outre, le droit de préemption urbain ne peut être exercé par la commune au sein du périmètre de l'OIN (article L102-13 du Code de l'urbanisme).

L'Opération d'intérêt national Paris-Saclay (OIN) s'étend sur 27 communes dans le sud-ouest de l'Île-de-France. Cette OIN est gouvernée par l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS).

Dès les années 1950, les acteurs publics ont souhaité donner une dimension internationale au développement du plateau de Saclay. Situé au sud de Paris, entre les vallées de l'Yvette et de la Bièvre, Paris-Saclay s'appuie sur les pôles urbains de Massy et Palaiseau, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles.

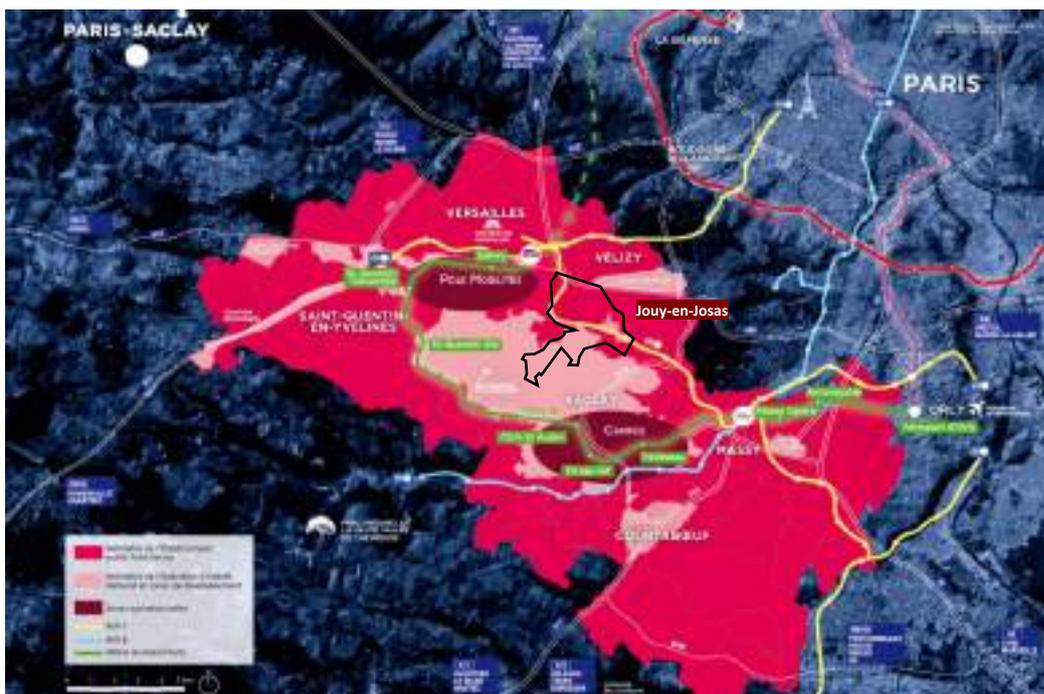
En novembre 2008, les premières propositions pour développer un cluster scientifique et technologique de rang mondial sur ce territoire ont été fixées. L'OIN est ensuite créée en mars 2009 pour mettre en œuvre ce projet de cluster.

Paris-Saclay compte près de 700 000 habitants et pour 400 000 emplois, sur une superficie trois fois et demie plus vaste que celle de Paris. C'est un pôle majeur d'activités industrielles (10,6 % des emplois) et 15 % des effectifs de la recherche française y travaillent, faisant ainsi de Paris-Saclay le deuxième pôle de recherche français après Paris. Il rassemble notamment (source : Conseil départemental des Yvelines) :

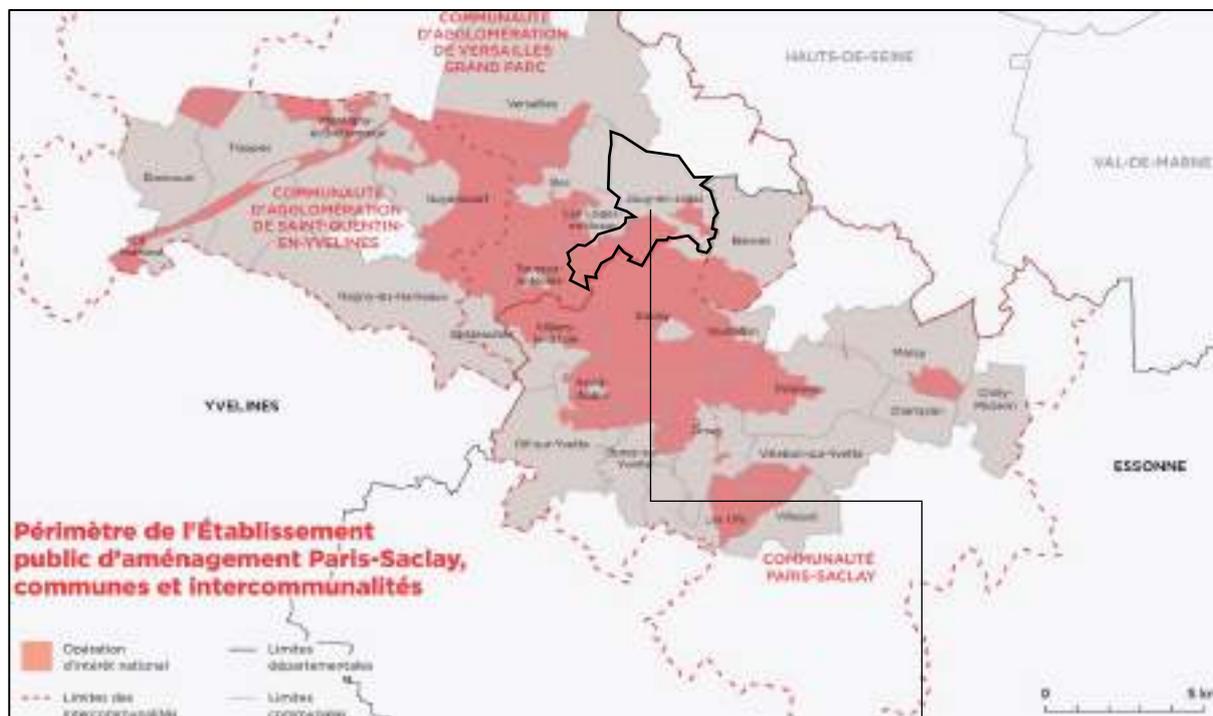
- des universités tournées vers la recherche fondamentale : l'université Paris-Sud et l'université Versailles-Saint-Quentin ;
- de grandes écoles d'ingénieurs et de management : Polytechnique, HEC, Supélec, etc.
- des organismes de recherche nationaux : CEA, CNRS, INRAE, INRIA, ONERA, etc.
- des centres privés de Recherche & Développement : Technocentre Renault, ingénierie de PSA, Dassault Systèmes, Thales, Danone, etc.

Le plateau de Saclay a également vocation à devenir l'un des principaux moteurs de la compétitivité du Grand Paris.

Périmètre de l'EPAPS et de l'OIN

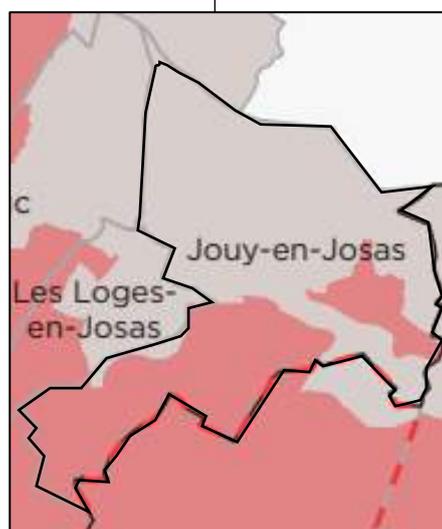


Source : EPAPS, 2014



Source : Le Monde, 2020

Sur le territoire de la commune de Jouy-en-Josas, l'ensemble du Sud agricole et boisé de la commune fait partie du périmètre de l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay, ainsi qu'une partie de l'Est agricole.



# Introduction

La Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF) du Plateau de Saclay

La ZPNAF du Plateau de Saclay est un espace protégé par la loi, au service exclusif de l'activité agricole et de la préservation des espaces naturels. Créée par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, elle interdit toute urbanisation dans son périmètre, tout en préservant les exploitations agricoles déjà présentes. Sa création s'inscrit dans l'objectif de développement durable du projet Paris-Saclay.

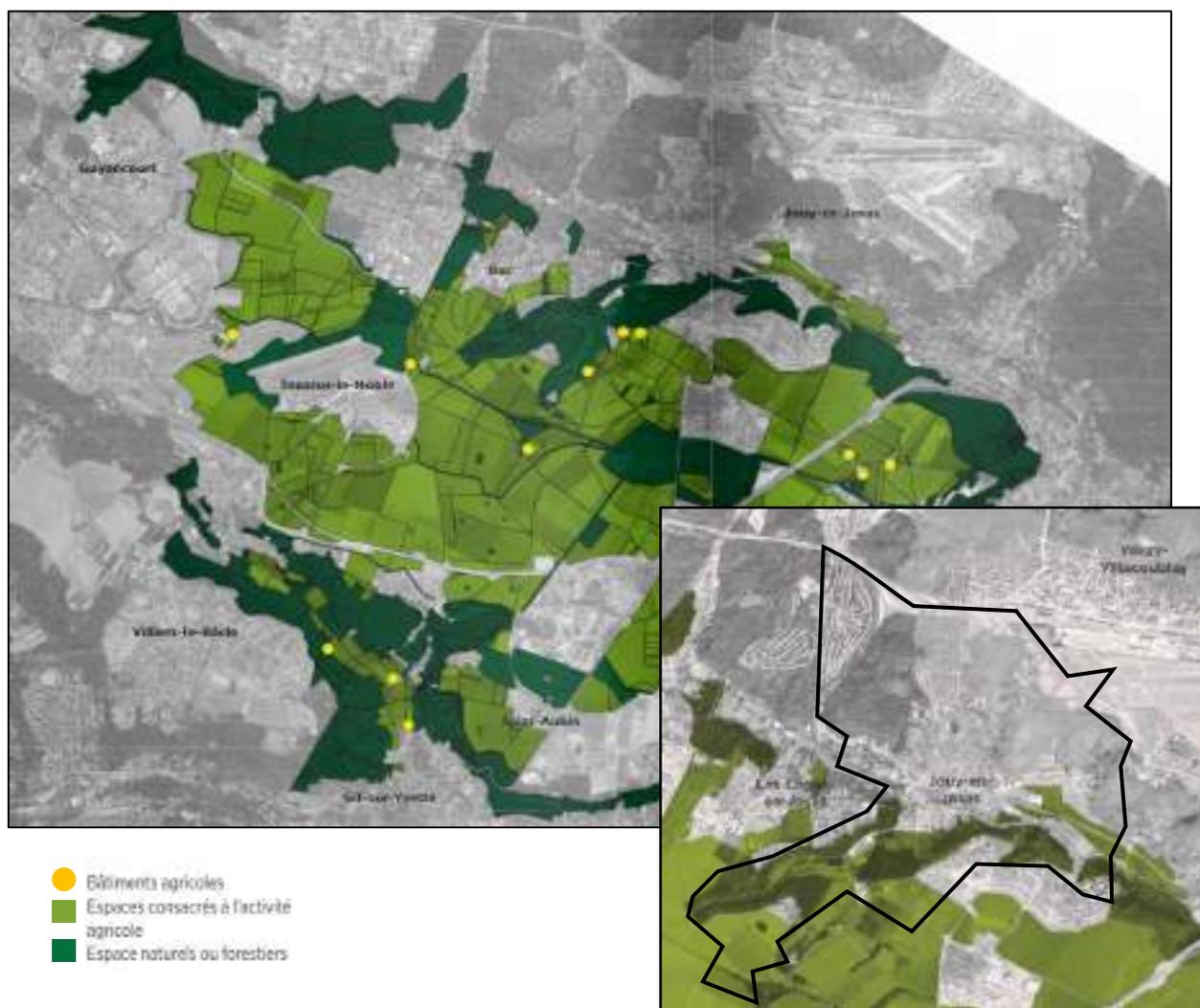
La ZPNAF représente 4 115 hectares protégés, dont 100 ha sur le territoire de Jouy-en-Josas.

La création de la ZPNAF s'accompagne d'un programme d'actions piloté par l'EPAPS et les acteurs locaux, agricoles et institutionnels. Les principaux objectifs de ce programme sont de :

- Maintenir et soutenir l'activité agricole ;
- Protéger et mettre en valeur les espaces naturels ;
- Développer les liens entre la zone protégée et les espaces urbanisés du plateau dans une coexistence harmonieuse.

La mise en œuvre de la ZPNAF et son programme d'action, adoptés en juillet 2017, se sont traduits par l'élaboration d'une charte, en 2018, valable pendant 6 ans.

Périmètre de la ZPNAF



Source : Paris-Saclay

# Introduction

## 2. Les documents supra-communaux en vigueur

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)

Le référentiel territorial du projet Île-de-France 2030 est un outil d'accompagnement de l'ensemble des acteurs franciliens (élus, associations, habitants, professionnels) à la mise en œuvre du SDRIF approuvé par le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013.

Document d'urbanisme d'échelle régionale, il a notamment pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de la région Ile-de-France.

En l'absence de SCOT, les autres documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations du SDRIF, c'est le cas à Jouy-en-Josas. En cours de révision, le SDRIF continue d'être applicable en l'attente de l'approbation du SDIF-E révisé. Les principales prescriptions du SDRIF sont :

Les espaces urbanisés :

Dans les communes comprenant des quartiers à densifier à proximité d'une gare, à l'horizon 2030, à l'échelle communale, les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 15 % de la densité humaine ainsi que de la densité moyenne des espaces d'habitat.

La commune est concernée par cette orientation puisque trois gares sont situées sur le territoire communal.

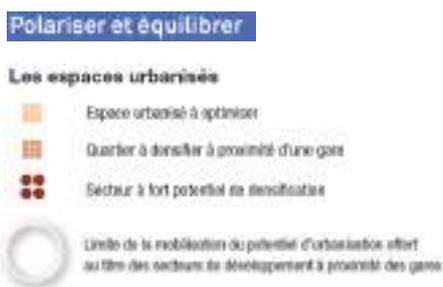
À Jouy-en-Josas, depuis 2013, 87 logements ont été autorisés ou livrés.

Le PLU devra donc, pour être compatible avec le SDRIF, permettre la réalisation d'environ 340 logements à horizon 2030, soit une moyenne d'environ 48,6 logements par an entre 2023 et 2030.

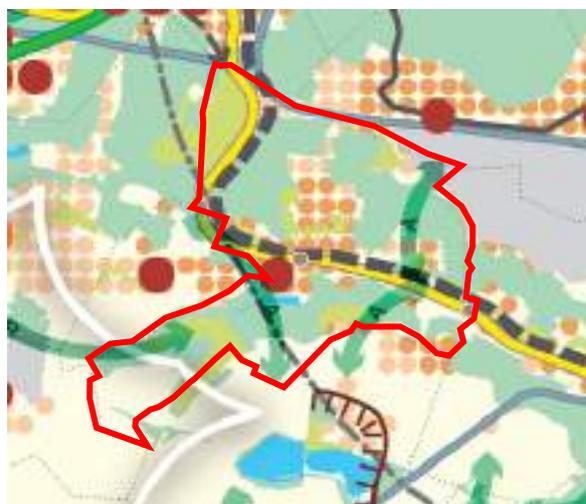
Aussi, la ville est identifiée par le SDRIF comme étant un « secteur à fort potentiel de densification ». Le terrain du chemin des Écoliers présente à cet égard un important potentiel de construction de logements.

Enfin, Jouy-en-Josas disposant d'une gare, une possibilité d'extension de l'urbanisation de l'ordre de 5 % de la superficie de l'espace urbanisé communal est possible dans ces secteurs, à horizon 2030, soit 10,5 hectares d'extension possible Jouy-en-Josas.

Ces extensions doivent être en continuité de l'espace urbanisé existant au sein duquel la gare est implantée.



Carte de destination des sols du SDRIF 2013



Source: SDRIF

# Introduction

## 2. Les documents supra-communaux en vigueur

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)

Les espaces à protéger :

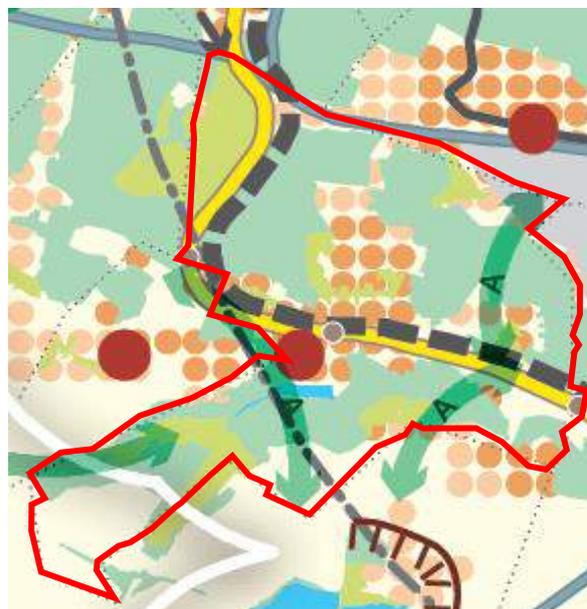
Les espaces agricoles du territoire sont identifiés comme à valoriser et à préserver. Le domaine forestier de Versailles ainsi que les coteaux de la vallée de la Bièvre sont considérés comme des espaces boisés et naturels à préserver.

Il s'agit de massifs boisés de plus de 100 hectares à partir desquels doit s'appliquer la protection des lisières. En-dehors des sites urbains constitués, à l'exclusion des bâtiments à destination agricole, le SDRIF impose que toute nouvelle urbanisation ne peut être implantée qu'à une distance d'au moins 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares.

Des continuités écologiques doivent par ailleurs être préservées :

- Une continuité écologique agricole et forestière au niveau du fond de la vallée de la Bièvre.
- Une continuité écologique comme espace de respiration au niveau des espaces agricoles au sud du territoire.

Carte de destination des sols du SDRIF 2013



Source: SDRIF

### Préserver et valoriser

- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités  
Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A),  
continuité écologique (E), liaison verte (V)
- Le fleuve et les espaces en eau

# Introduction

## 3. Présentation du territoire communal

La commune de Jouy-en-Josas s'est urbanisée entre deux entités paysagères :

- Au Nord, le bois de Metz, coteau boisé et urbanisé en partie, il représente une réserve de biodiversité importante ;
- Au Sud, un espace mixé avec notamment de l'agriculture, du boisement, et de l'activité sportive.

La ville a été construite entre ces deux ensembles, au bord de la Bièvre, puis s'est étalée ponctuellement. Une partie de l'espace urbanisé de la commune se trouve dans le fond de la Vallée de la Bièvre, mais aussi dans le secteur des Metz au Nord du territoire, à l'écart du village et en continuité de l'espace urbanisé le long d'un axe structurant.

La partie Sud du plateau s'est métamorphosée vers la fin du XIXème et au début du 20ème siècle avec la construction de villas de style anglo-normand. Puis dans la période suivant la Seconde Guerre Mondiale, les maisons vont rapidement sortir de terre sur ce plateau.

Les caractéristiques environnementales et naturelles de la commune enserrée entre plateaux agricoles, prairies, coteaux boisés et vallées, lui confèrent un caractère paysager remarquable.

### Le territoire communal



Source: Fond de plan IGN 2021, images Google 2022

Source: Google maps 2022



# Diagnostic territorial





## 1. L'évolution urbaine

### A) L'histoire de Jouy-en-Josas

Josas était le nom d'un des deux vici composant l'ancien pays de Hurepoix, l'autre étant au nord-est le pays de Châtres (pagus Castrensis), nommé actuellement Arpajon. C'était une circonscription ecclésiastique, l'un des trois (archidiaconats) de l'évêché de Paris, attestée sous les formes latinisée Archidiaconus Josiacensis en 1352 et française Josays en 1525. Les deux autres archidiaconats étaient ceux de Paris et de Brie, ils occupaient les premiers rangs du chapitre de la cathédrale, après le doyen et le grand chantre. L'archidiaconat de Josas comprenait lui-même deux doyennés, celui de Châteaufort et celui de Montlhéry.

Diverses découvertes attestent une présence gallo-romaine en divers lieux de la commune dont le nom est celui du possesseur romain d'un domaine à l'époque de Dioclétien : Gaudiacum, domaine de Gaudius. Le vocable de l'église qui est Saint-Martin pourrait être la trace d'une fondation ancienne. La première mention écrite de Gaudiaco remonte au début du IXe siècle, époque où cette terre dépendait de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés dont les moines ont procédé au défrichage des terres. Cette église avait un chapitre en 1784, date où il décide d'abattre une statue de saint Christophe.

Avec les guerres successives, la guerre de Cent Ans, puis la peste noire, la population fut progressivement anéantie et en 1466, la paroisse ne comptait plus que trois feux. À partir de cette date, Jouy devient une terre laïque dont la seigneurie sera donnée à diverses familles s'étant illustrées par leurs services rendus au roi.

En 1759, Christophe-Philippe Oberkampf, entrepreneur d'origine allemande, s'installe à Jouy-en-Josas pour y implanter sa manufacture de toile de Jouy qui employa jusqu'à 1200 ouvriers. Il en deviendra le premier maire en 1790. Le déclin de l'entreprise s'amorce en 1799 et surtout en 1815 avec la chute de Napoléon Ier puis la mort d'Oberkampf. La faillite sera consommée en 1843. La devise d'Oberkampf était Recte et Vigilanter qui signifie « Avec droiture et vigilance ». Elle a été reprise par la commune qui la fait figurer sous son blason.

La fondation Cartier pour l'art contemporain s'est installée pendant un temps sur le territoire communal puis l'a quitté au profit de Paris.

La commune est aussi le siège de HEC Paris qui a implanté son campus en 1964 dans le château et dans son domaine, rachetés en 1955 à la famille Mallet par la chambre de commerce et d'industrie de Paris pour y installer son école et son campus.

## 1. L'évolution urbaine

### B. L'évolution de l'urbanisation

La constitution de Jouy-en-Josas s'est faite de manière éparse et la ville resta longtemps un agrégat de hameaux agricoles (le petit Jouy, le centre-bourg) au voisinage des grands domaines. L'arrivée d'Oberkampf et de la manufacture des toiles de Jouy, à partir de 1760, va transformer le bourg, et des logements vont être construits pour y accueillir les ouvriers. C'est la manufacture qui rythme la vie de Jouy-en-Josas pendant le XIXème siècle.



Source: Géoportail, carte de l'État Major 1820-1866

De bourg agricole, la commune va devenir une ville ouvrière (plus de 1 000 ouvriers travaillent à la manufacture). La ramification des différents quartiers se produit toutefois plus tard, au cours du XXème siècle, avec le développement intensif des constructions : les Metz et le Val d'Albian s'urbanisent et forment deux nouveaux quartiers. Les premières constructions se trouvent entre le Grand Château (connu aussi sous le nom de « Château Mallet », du nom de son ancien propriétaire) et le domaine du Montcel, dans l'actuel centre-bourg. Simultanément, d'autres poches d'habitations apparaissent : au Petit Jouy, et plus au Nord aux Metz, où quelques fermes sont entourées de champs.

L'arrivée du train à Jouy-en-Josas à la fin du XIXème siècle entraîne le développement de la ville. À compter du XXème siècle, l'urbanisation s'intensifie. La voie ferrée facteur de développement urbain fait aussi figure de frontière au sein du tissu jovacien. En effet, elle vient rompre le paysage du bourg qui se trouve coupé en deux en son centre. Comme dans de nombreuses communes d'Ile-de-France, l'arrivée du chemin de fer génère de nouvelles constructions et amène de nouveaux résidents.



Photo aérienne 1933



Photo aérienne 1956

## 1. L'évolution urbaine

### B. L'évolution de l'urbanisation

C'est dans l'après-guerre et jusqu'au début des années 1970 que la ville se développe le plus. Cette période de construction correspond aussi à un accroissement démographique important. Les ouvriers, qui représentaient la classe sociale dominante au début du siècle, sont remplacés au fur et à mesure des opérations de lotissements par une population plus aisée. Les constructions nouvelles prennent la forme de pavillons confortables qui attirent les cadres moyens et supérieurs. La présence du train, de l'autoroute, d'un cadre naturel remarquable constitue autant d'atouts qui séduisent cette population.

C'est ainsi que se créent les grands lotissements du Bois du Rocher en 1940 et du Vallon en 1967. Ces derniers s'accompagnent de constructions de lotissements plus modestes (Clair Bois en 1957). Les immeubles de la résidence Petineau sortent de terre au début des années 1960 et la construction de la résidence Montouy, rue Kurzenne, s'achève en 1967. Le Nord des Bois Chauveaux est ouvert à l'urbanisation vers 1930 et totalement urbanisé en 1950. Puis le développement de la commune se fait :

- Vers l'Est : entre le centre-bourg et le bois du Rocher, avec l'arrivée de l'I.N.R.A
- Vers le Sud : entre le Grand Château et le Val d'Albian jusqu'au Val d'Enfer. L'arrivée du groupe HEC, en 1964, dans le Parc du Grand Château continue la transformation du territoire communal. Le parc abrite désormais la grande école et des équipements sportifs.



Source: Géoportail, Photo aérienne 1950-1965



Source: Remonter le temps, Photo aérienne 1977



Source: Géoportail, carte de Cassini

# Diagnostic territorial

## 1. L'évolution urbaine

### B. L'évolution de l'urbanisation

La structure actuelle de Jouy-en-Josas est marquée par la conjonction de quatre facteurs. Hérités du passé, ils continuent d'orienter la croissance de la commune :

- La permanence des structures foncières issues du passé : les grandes propriétés et les fermes structuraient autrefois l'espace communal (les Domaines du Montcel, de Vilvert, du Grand Château, le Domaine de la Cour Roland, le château de la Garenne des Metz et le parc de Montebello, les Fermes du Petit Viltain, la Chaudronnerie, le Val d'Enfer)
- Les contraintes du site : le respect des boisements, notamment sur les pentes et l'humidité des terrains en bord de Bièvre dissuadant la construction, ont canalisé l'urbanisation aux Metz et au Val d'Albian puis au Parc de Diane
- L'effet inducteur des voies de communication : la RD 446 au Petit Jouy, la RD117 au Val d'Albian et la RD 120 à la Chaudronnerie, ont favorisé la construction en lisière de bois. En deux endroits, l'urbanisation a gagné les plateaux : aux Metz et au Val d'Albian
- L'effet frontière de la voie ferrée de Grande Ceinture qui vient couper l'agglomération centrale.

De cette formation résulte aujourd'hui un réseau de quartiers fortement identifiés, plus ou moins reliés les uns aux autres : sorte d'« archipel » urbain, inséré dans un écrin de verdure. L'isolat le plus marqué est celui formé par les quartiers du Val d'Albian et du Parc de Diane, très nettement disjoints du reste de l'agglomération par les bois Chauveaux et la RD117 ; les autres quartiers, du petit Robinson au Petit Jouy, bien que fortement séquencés, pouvant être parcourus sans réelle coupure d'urbanisation.



Source: Géoportail IGN, Réseau routier Nord



Source: Géoportail IGN, Voie ferrée Ouest

# Diagnostic territorial

## 1. L'évolution urbaine

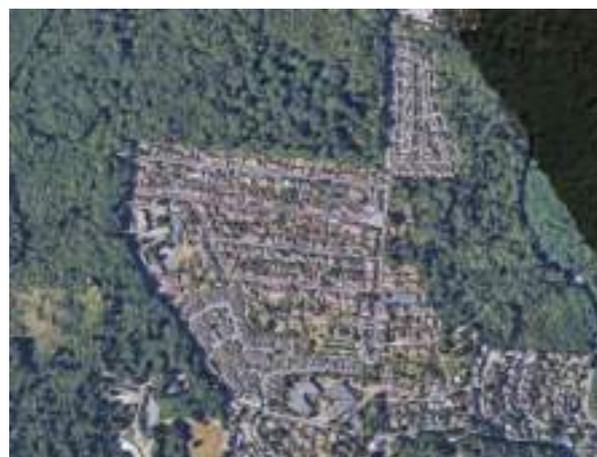
### B. L'évolution de l'urbanisation

Trois grandes unités de sites urbains sont à distinguer :

- Le « Val de Jouy », accueillant les fonctions principales de centre-ville : il occupe le fond de vallée et le pied de coteau Nord, s'étirant de part et d'autre du pôle gare/mairie, du Petit Jouy au domaine de Vilvert (INRAE)
- Le plateau des Metz au Nord
- Le Val d'Albian, au Sud/Est, lotissement pavillonnaire accolé à l'opération de bâtiments collectifs du Parc de Diane.



Val d'Albian



Les Metz



Val de Jouy

Source images : Prises de vue Google

# Diagnostic territorial

## 1. L'évolution urbaine

### B. L'évolution de l'urbanisation

#### Des projets d'ensemble

L'opération de réaménagement de l'OAP Cœur de ville a eu pour objectif de :

- Créer un espace public continu de la place de la Marne à la place de l'église, avec le Vieux Moulin comme articulation
- Renforcer l'avenue Jean Jaurès, lieu des nouveaux commerces
- Créer un axe vert et bleu, (la Bièvre redécouverte), piétonnier, avec une circulation apaisée, en fond de vallée
- Réaménager le parc Oberkampf et le bief au cœur de l'espace urbain
- Construire des logements neufs aidés

En matière de logements, deux opérations ont par exemple été réalisées : Opération cœur de Jouy Place de la Marne, et des logements sociaux rue Bauvinon.

#### Réhabilitation du vieux moulin



#### Réaménagement de la rue Oberkampf



Source: Jouy-en-Josas

#### Renaturation de la Bièvre



Source: Jouy-en-Josas

#### Logements neufs



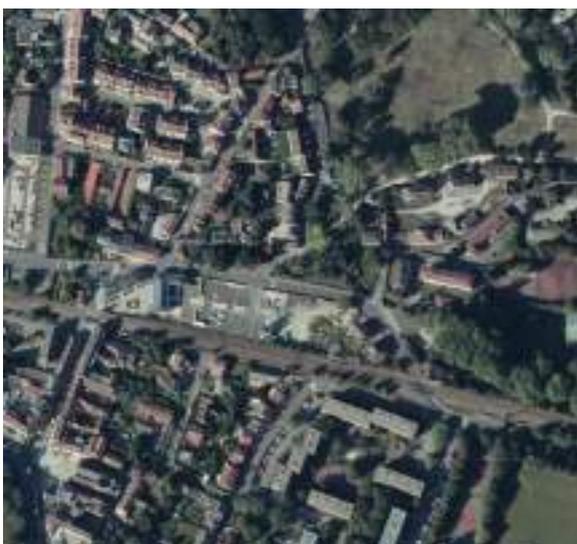
Source: Google Street View

# Diagnostic territorial

## 1. L'évolution urbaine

Dans les années 2010, le développement urbain est ponctuel et s'effectue notamment à travers des opérations de logements ciblées, par la reconquête d'espace sous exploité.

Secteur Centre



2006-2010



2022

Source : IGN

Dans le centre, l'évolution présente une opération de logements en densification avenue Jean Jaurès (Résidence intergénérationnelle). Rue de la Manufacture, il y a une restauration et construction d'un nouvel îlot par la construction d'un hôtel sur le site du Montcel.



2006-2010



2022

Source : IGN

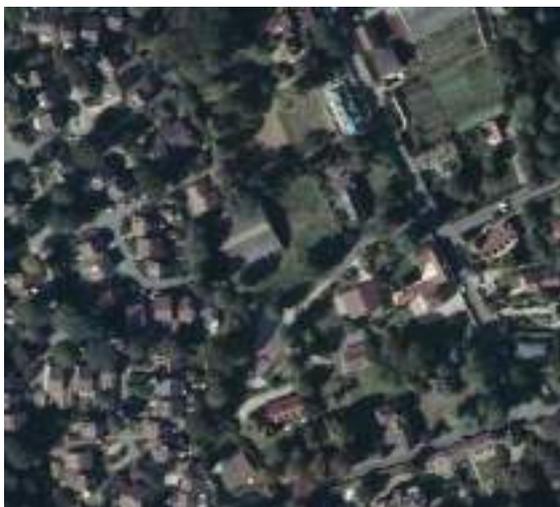
Ici, l'évolution montre une mutation du bâti, avec une densification par la construction nouvelle de logements en étage, et de commerces en rez-de-chaussée.

Englobé dans Cœur de ville, ce travail participe au renouveau de l'avenue Jean Jaurès et à la densification prioritaire du centre-ville. Les changements les plus notables y sont ainsi regroupés.

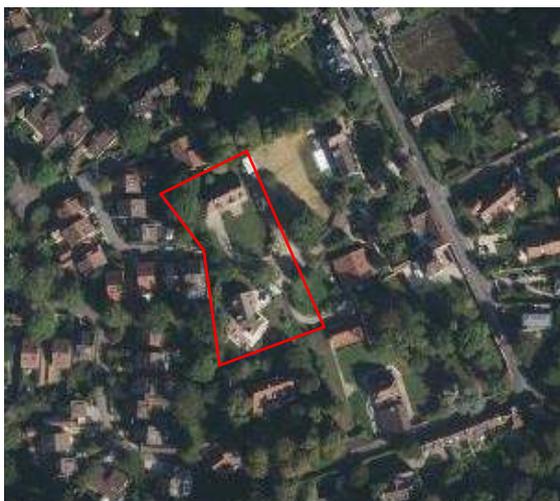
# Diagnostic territorial

## 1. L'évolution urbaine

### Secteur le Metz



2006-2010



2021

Source : Remonter le temps

C'est dans le secteur des Metz que les évolutions urbaines ont été les plus discrètes. Par exemple, une opération de densification en cœur d'îlot a pris place, remplaçant un hangar par l'implantation de deux nouvelles maisons.



2006-2010



2021

Source : Remonter le temps

À l'extrémité Nord de la commune, une évolution majeure des sols a eu lieu. Longtemps en chantier, l'échangeur autoroutier Colbert Vélizy est venu transformer cette zone enclavée pour permettre la connexion du territoire à l'A86.

# Diagnostic territorial

## 1. L'évolution urbaine

Secteur Sud



2006-2010



2022

Source : Remonter le temps

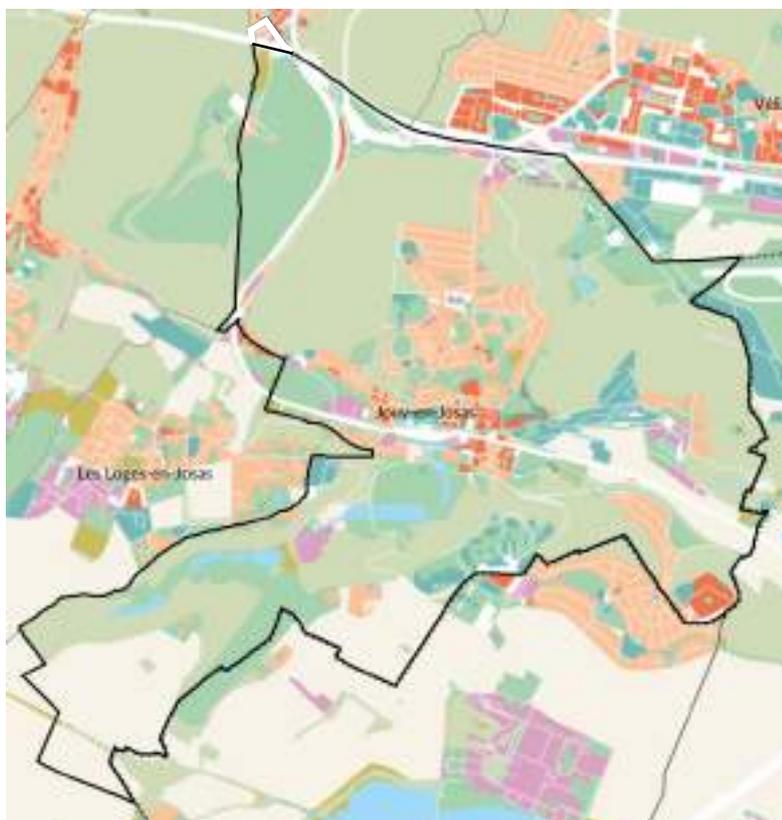
Dans le secteur Sud, la forme bâtie a muté dans le maillage agricole. L'activité agricole a été renforcée par l'extension des entrepôts, hangars et serres.

# Diagnostic territorial

## 1. L'évolution urbaine

### C. État de l'occupation du sol actuelle (au titre du MOS 2021)

Mode d'occupation du sol en 2017



Les chiffres du mode d'occupation du sol (MOS) de 2021 élaboré par l'Institut Paris Région (IPR) indiquent que :

- Plus de la moitié (56 %) de la superficie communale est occupée par des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- 23 % de la superficie sont occupés par des espaces ouverts artificialisés (jardins, espaces verts, etc.).
- Les espaces urbanisés (habitat, équipements, activités...) représentent un quart (22 %) de la superficie du territoire communal.

Source: Institut Paris Région – Mode d'occupation du sol 2021

Répartition du mode d'occupation du sol

### COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS



- 1. Forêts
- 2. Milieux semi-naturels
- 3. Espaces agricoles
- 4. Eau
- 5. Espaces ouverts artificialisés
- 6. Habitat individuel
- 7. Habitat collectif
- 8. Activités
- 9. Equipements
- 10. Transports
- 11. Carrières, décharges et chantiers

# Diagnostic territorial

## 1. L'évolution urbaine

### C. État de l'occupation du sol actuelle (au titre du MOS 2021)

Évolution de l'occupation du sol depuis 2012

Jouy-en-Josas		Surfaces en hectares		
Type d'occupation du sol	2012	2017	2021	
Bois et forêts	415.85	414.02	414.02	
Milieux semi-naturels	7.54	6.32	6.32	
Espaces agricoles	131.16	130.92	130.13	
Eau	17.41	17.41	17.41	
<b>Total espaces naturels agricoles et forestiers</b>	<b>571.96</b>	<b>568.67</b>	<b>567.88</b>	
Espace ouverts artificialisés	231.94	233.34	233.44	
Habitat individuel	103.52	103.38	104.5	
Habitat collectif	14.67	16.07	16.96	
Activités	19.44	19.19	19.01	
Équipements	39.83	39.02	39.02	
Transport	41.21	42.07	42.07	
Carrières, décharges et chantiers	1.57	2.42	1.28	
<b>Total espaces artificialisés</b>	<b>452.19</b>	<b>455.48</b>	<b>456.27</b>	
<b>Total communal</b>	<b>1024.16</b>	<b>1024.16</b>	<b>1024.16</b>	

Source: Institut Paris Région – Mode d'occupation du sol 2021

Les chiffres du mode d'occupation du sol (MOS) de 2012 à 2021 élaboré par l'Institut Paris Région (IPR) indiquent que :

- Les proportions des occupations du sol restent stables, malgré quelques petites évolutions
- L'étalement urbain n'est pas une problématique de la commune

On observe que les principales évolutions d'occupations du sol ont eu lieu entre 2012 et 2017.

Entre 2012 et 2021, il n'y a eu que 4,08 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés au bénéfice des espaces artificialisés, ce qui représente moins d'un demi-hectare par an.

Au sein des espaces naturels, ce sont les bois et forêts, les milieux semi-naturels et les espaces agricoles qui ont vu leurs surfaces évoluer entre 2012 et 2021.

Au sein des espaces artificialisés, les principaux espaces qui ont évolués sont les espaces ouverts artificialisés (parcs), espaces qui sont tout de même intéressants au point de vue biodiversité et infiltration des eaux.

L'habitat collectif a augmenté de 2,2 ha entre 2012 et 2021.

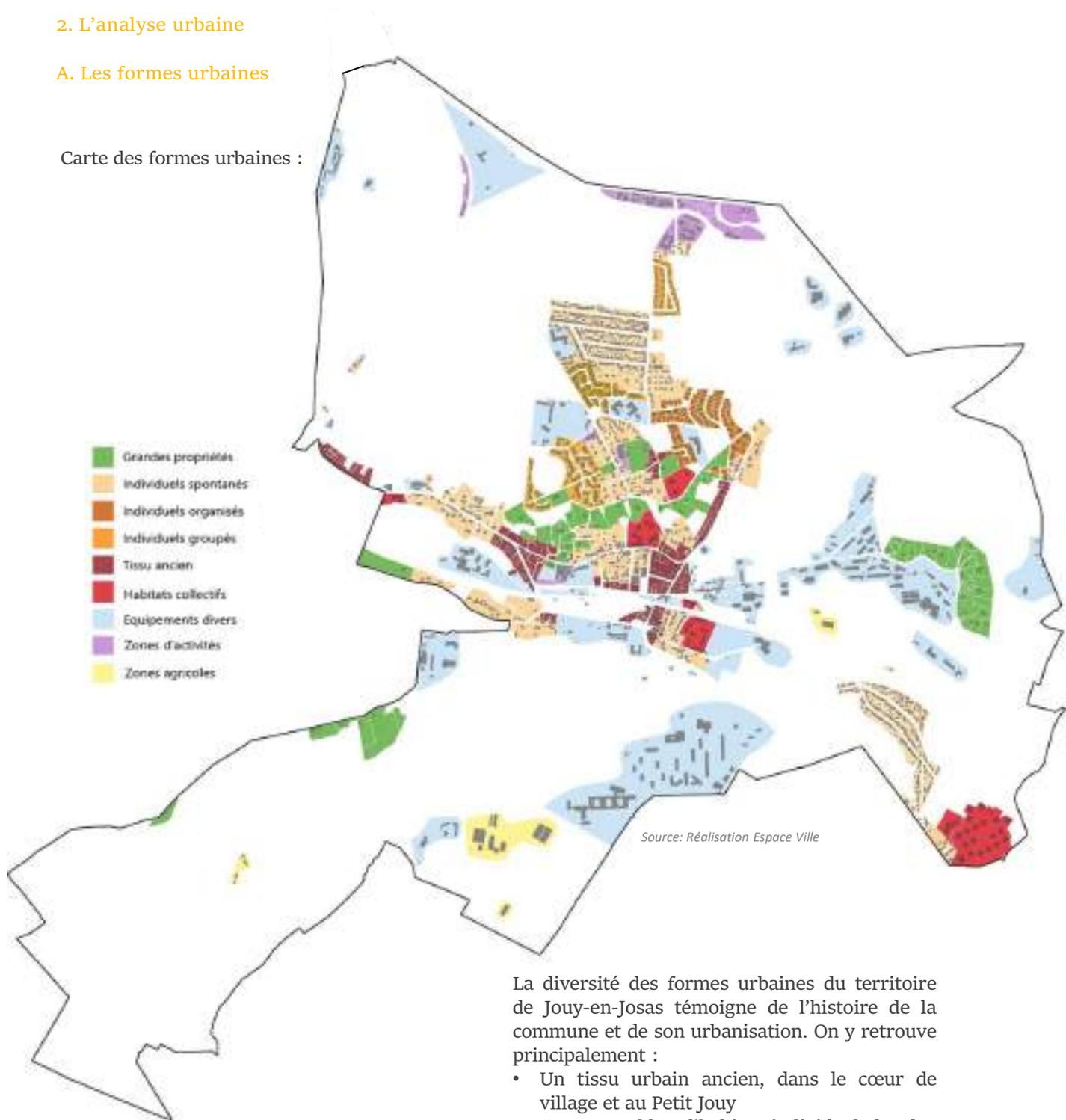
A l'inverse, des types d'occupation du sol qui sont très imperméabilisés (carrières, décharges et chantiers) sont en recul sur cette période

# Diagnostic territorial

## 2. L'analyse urbaine

### A. Les formes urbaines

Carte des formes urbaines :



La diversité des formes urbaines du territoire de Jouy-en-Josas témoigne de l'histoire de la commune et de son urbanisation. On y retrouve principalement :

- Un tissu urbain ancien, dans le cœur de village et au Petit Jouy
- Des ensembles d'habitat individuel, le plus souvent sous la forme de lotissements spontanés et pour partie structurés
- Des ensembles de grandes propriétés
- De grands équipements

La ville est largement constituée depuis la fin des années 1980, limitant depuis l'évolution des formes urbaines.

## 2. L'analyse urbaine

### A. Les formes urbaines

Le tissu ancien



Source: Réalisation Espace Ville

Le tissu bâti ancien se situe dans le cœur historique du village, à proximité de la Bièvre au bas des coteaux, et au Petit Jouy, le long de la D446.



Source: Google maps 3D 2022

Cette forme bâtie se développe selon une organisation urbaine traditionnelle le long d'une voirie étroite. Les îlots sont caractérisés par la continuité de leurs façades sur rue, implantées sur l'alignement, et leur homogénéité.



Source: Google maps 2022

Le parcellaire du tissu ancien est exigu et irrégulier. Les parcelles sont souvent assez étroites et mesurent moins de 500 m<sup>2</sup> (voire moins de 250 m<sup>2</sup>) en moyenne. Le bâti est assez dense, implanté le plus souvent sur rue et en mitoyenneté. Les hauteurs varient entre R+1+combles et R+2+combles. Les emprises au sol bâties sont élevées (plus de 70 % de l'unité foncière en moyenne).

#### ENSEIGNEMENTS

- Une dimension patrimoniale forte
- Un enjeu de préservation et de valorisation de l'esprit des constructions et de la composition urbaine, notamment lors de réhabilitations ou d'extensions

# Diagnostic territorial

## 2. L'analyse urbaine

### A. Les formes urbaines

#### L'habitat collectif



L'habitat collectif est peu représenté à Jouy-en-Josas. La résidence Péteineau fait partie de la minorité d'habitats collectifs de la commune. On retrouve quelques constructions de ce type de manière très ponctuelle.



Source: Google maps 2022

Cette forme bâtie se développe sur une vaste parcelle composée d'un parc avec des bâtiments en retrait de la rue et des limites séparatives. La résidence Montjouy est résidentialisée (clôturée).

La résidence de Montjouy a une organisation bâtie singulière, avec sept unités bâties cubiques au milieu de grandes végétations qui encadrent une piscine privée.



Source: Google maps 3D 2022

#### ENSEIGNEMENTS

- Une forme urbaine peu répandue
- Des gabarits importants en comparaison avec les formes urbaines d'habitat individuel dominantes.

## 2. L'analyse urbaine

### A. Les formes urbaines

#### L'habitat individuel organisé



Source: Réalisation Espace Ville

Les quartiers d'habitat organisé sont le résultat d'opérations immobilières d'ensemble de plus ou moins grande envergure, situés en extension du village historique. Il s'agit des quartiers du type Le Vallon. Ces lotissements ont été construits dans les années 1970-1980.



Source: Google maps 2022

Ce type de quartier est homogène à la fois de par la composition du bâti, son implantation et son parcellaire. De plus, il est conçu dans son ensemble et est peu tourné vers le reste de la ville.

L'espace public se compose de plates-bandes et d'espaces de stationnement. L'organisation de ces quartiers génère une grande diversité d'ambiances et de densités, un caractère arboré, verdoyant et aéré.

Les parcelles sont réparties régulièrement de part et d'autre des voies (le plus souvent en impasse, sous la forme de « raquettes »). Elles adoptent une forme rectangulaire et ont une superficie d'en moyenne 500 m<sup>2</sup>.

Les maisons sont implantées de façon régulière, en retrait de la voie et des limites séparatives, avec les façades principales orientées vers le jardin, à l'arrière de la parcelle. Les emprises au sol sont de l'ordre d'environ 30 % de la superficie de l'unité foncière.

Les constructions s'élèvent à un R+combles ou R+1+combles.

#### ENSEIGNEMENTS

- Des ensembles fortement constitués, et homogènes
- Des cœurs d'îlots verts remarquables

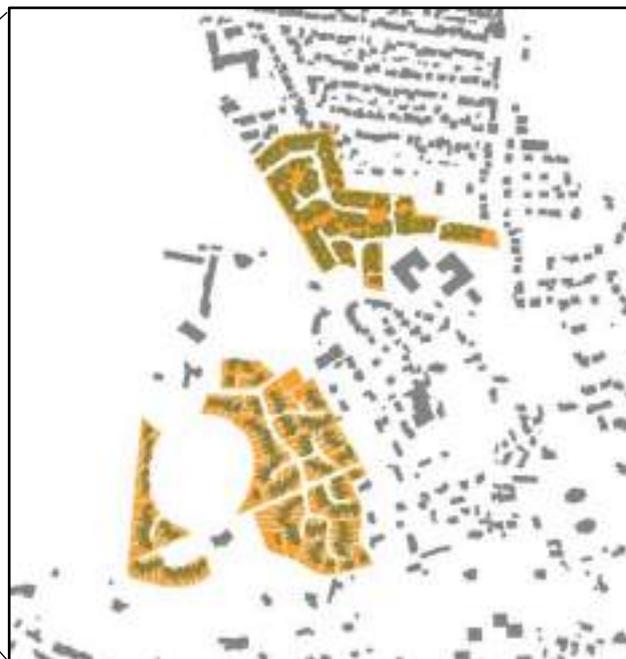
## 2. L'analyse urbaine

### A. Les formes urbaines

L'habitat individuel groupé



Source: Réalisation Espace Ville



On qualifiera ici d'habitat individuel groupé, les opérations qui tendent à se développer et visent à favoriser une « individualisation » de l'habitat au sein d'opérations d'habitat collectif de taille plus ou moins importante. « L'individualisation » de l'habitat implique notamment de disposer d'accès individuels et très souvent, d'espaces extérieurs associés au logement (jardins, terrasses).

Cette « individualisation » s'inscrit dans la recherche d'une certaine densité de ces opérations qui débouche notamment sur une grande diversité de traitements urbains et architecturaux pour concilier la densité (donc un certain degré de « collectivité ») et l'« individuel » sur un même espace.

Ici, l'habitat groupé est dense, avec peu de terrain, voir pas de terrain individuel, mais il reste individuel par sa forme de bâti et par ses accès.

Proche dans l'idée de l'habitat organisé, celui-ci se distingue donc par son gain d'espace foncier, mais aussi par une artificialisation des sols plus conséquente.



Source: Google maps 2022

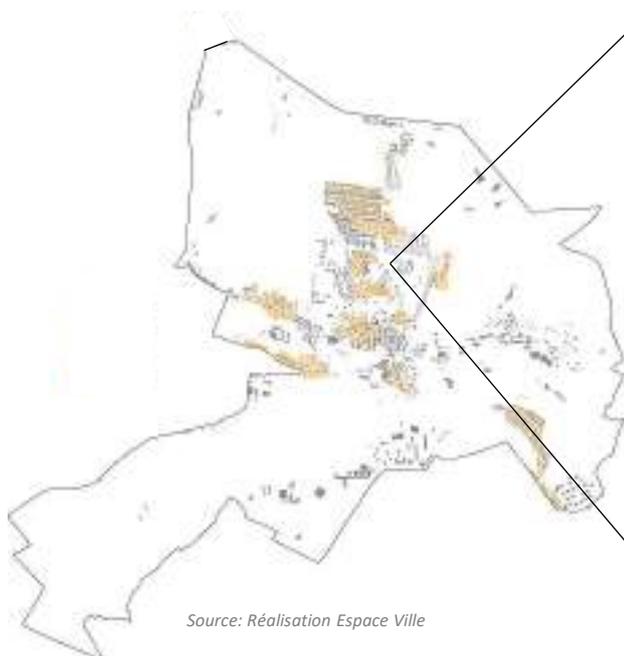
#### ENSEIGNEMENTS

- Des ensembles fortement constitués, et homogènes
- Des cœurs d'îlots verts remarquables

## 2. L'analyse urbaine

### A. Les formes urbaines

#### L'habitat individuel spontané



Source: Réalisation Espace Ville



Cette forme urbaine s'est développée concomitamment aux opérations immobilières d'ensemble, dans les années 1960-1970. On retrouve cette typologie aux Metz et au Val d'Albian. Ces maisons ont été construites au gré des opportunités foncières, sur la base du parcellaire existant.



Source: Google maps 2022

Ces types de quartiers sont organisés de manière relativement linéaire. Le paysage urbain est composite, lié à la diversité des formes bâties.

Les jardins génèrent une importante couverture arborée et un paysage urbain de qualité. Les constructions bénéficient d'une insertion harmonieuse et allient un environnement arboré à des vues souvent dégagées et ensoleillées.

Le parcellaire est assez irrégulier et correspond à un morcellement ancien de terrains agricoles. Les terrains sont souvent peu vastes.

Le bâti est composé d'habitats individuels de forme hétérogène. Les maisons sont le plus souvent implantées en retrait de la rue, derrière leur clôture, en retrait des limites séparatives.

Les styles architecturaux sont hétéroclites. Les hauteurs varient de R+combles à R+1+combles.

#### ENSEIGNEMENTS

- Des formes architecturales diverses
- Des cœurs d'îlots verts remarquables

# Diagnostic territorial

## 2. L'analyse urbaine

### A. Les formes urbaines

#### Les grandes propriétés



Source: Réalisation Espace Ville

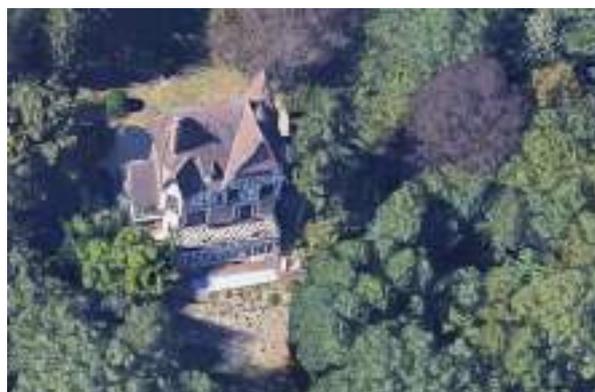


Sont qualifiés de grandes propriétés les terrains avec une demeure individuelle entourée de végétation. Souvent composées de bâtisses anciennes, les grandes propriétés sont le fruit d'un patrimoine ancien qui a su perdurer jusqu'aujourd'hui.



Source: Google maps 2022

Ces quartiers très résidentiels sont organisés de manière relativement régulière et l'environnement y est fortement arboré.



Source: Google maps 3D 2022

Le parcellaire est régulier et les unités dépassent plusieurs milliers de mètres carrés (de l'ordre de 3 000 m<sup>2</sup> en moyenne). Le bâti est composé d'habitats individuels de forme hétérogène. Les maisons, vastes, sont implantées en retrait de la rue et en retrait des limites séparatives. Les hauteurs varient de R+1+combles à de R+2+combles.

L'emprise au sol bâtie rapportée à la superficie de l'unité foncière est faible (moins de 10 %).

#### ENSEIGNEMENTS

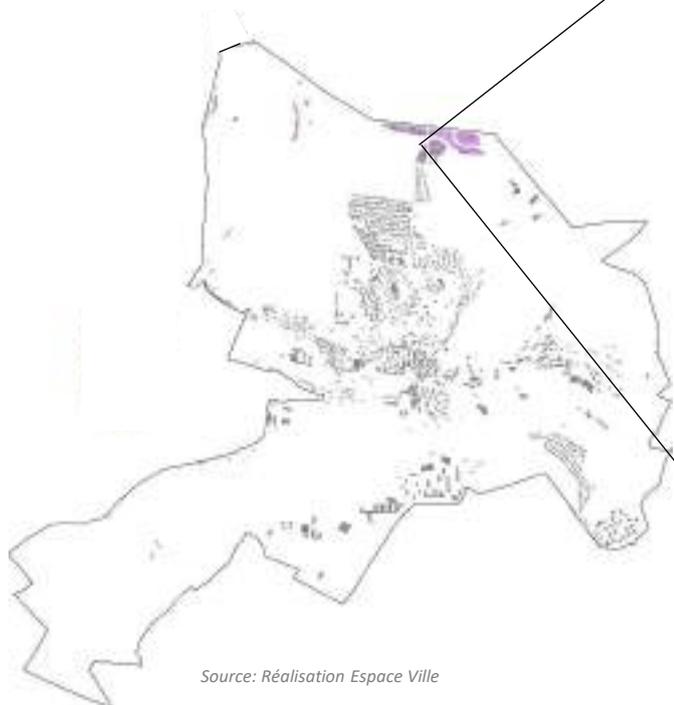
- Une dimension architecturale intéressante
- Une couverture végétale dense et une véritable qualité paysagère

# Diagnostic territorial

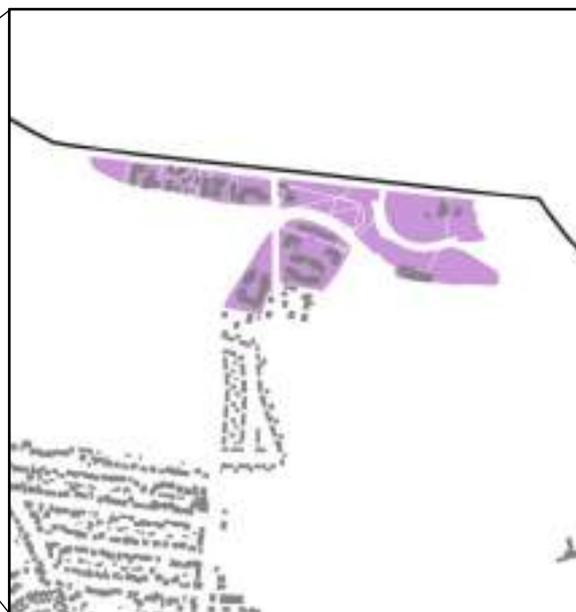
## 2. L'analyse urbaine

### A. Les formes urbaines

Les activités économiques



Source: Réalisation Espace Ville



Les activités économiques se situent surtout au Nord de la commune, dans le centre d'affaires Petit Robinson. L'urbanisation de cette zone date de 1985.



Source: Google maps 2022

Le centre d'affaires du Petit Robinson occupe un espace d'environ 7 hectares, avec 80% d'emprise au sol, et une hauteur de 12 mètres. Il s'organise tout au Nord le long de l'autoroute A86 et encadré de bois.



Source: Google maps 3D 2022

Le parcellaire est constitué de vastes parcelles de formes géométriques. Elles accueillent en effet des locaux d'entreprises de toutes les tailles. Les emprises au sol des bâtiments sont importantes (d'environ 40%). Ces volumétries sont directement liées à la fonction des entreprises et aux besoins qui y sont liés.

#### ENSEIGNEMENTS

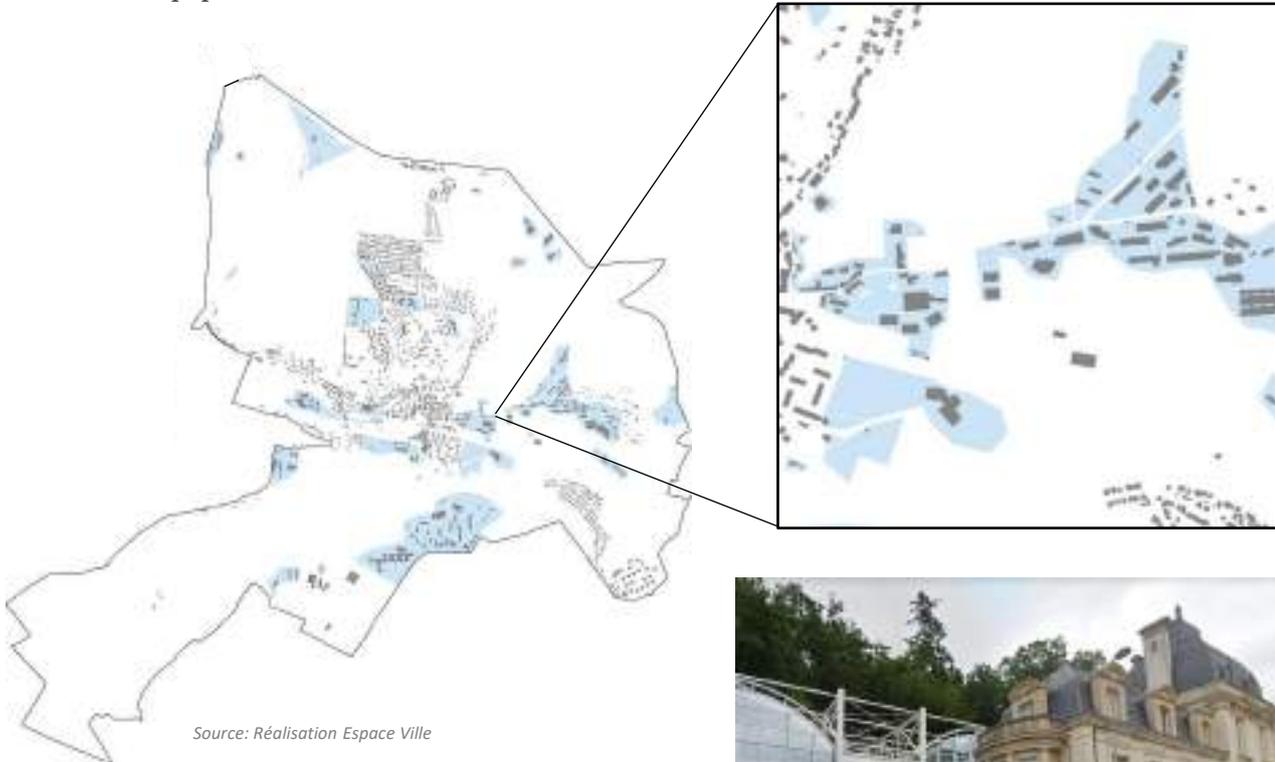
- Une zone d'activités en cours d'évolution
- Des futurs besoins d'espace
- Un traitement paysager des espaces extérieurs encore timoré
- Mutation en cours des bâtiments de bureau en logements

# Diagnostic territorial

## 2. L'analyse urbaine

### A. Les formes urbaines

#### Les équipements



Source: Réalisation Espace Ville

Plusieurs grandes emprises d'équipements publics ou privés sont implantées sur le territoire. Les principaux équipements publics (école, parc des sports, maison des associations...) se trouvent dans le tissu urbain. Cependant, les grands équipements type golf, club de tennis, ou bien HEC, se trouvent excentrés du cœur de ville en raison de l'énorme emprise territoriale qu'ils occupent.



Source: Google maps 2022

Il n'y a pas d'organisation urbaine propre à cette catégorie, dans la mesure où les fonctions des équipements sont très hétérogènes et ne répondent pas aux mêmes besoins.

Les parcelles sont assez vastes, en correspondance avec les fonctions des différents équipements.

Les volumétries des bâtiments sont généralement imposantes, en lien avec les fonctions et besoins des différents équipements.



Source: Google maps 3D 2022

#### ENSEIGNEMENTS

- Des emprises d'équipements fortement hétérogènes.
- Un grand nombre d'équipements variés sur tout le territoire communal.

# Diagnostic territorial

## 2. L'analyse urbaine

### B. Le patrimoine bâti et les éléments architecturaux remarquables

La commune compte comme monuments historiques (servitude AC1) :

- Église Saint-Martin (inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques le 17 février 1950). L'Église Saint Martin a été édifée à partir du XIIIème siècle. Elle est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Elle abrite une Dièze du XIIème siècle, vierge à l'enfant, en bois polychrome. Cette statue représente l'enfant Jésus à l'âge de 7 ans environ, fait assez rare, dans une attitude de Christ Roi. L'Église renferme également un Saint-Sébastien en marbre, attribué à Pierre Puget (XVIIème siècle), quatre stalles de chœur en bois sculpté (XVIème siècle) et un groupe de la charité de Saint-Martin en pierre (XVIème siècle). L'orgue a été construit par le facteur Abbey vers 1890 et restauré en 1974.
- La Maison du Clos des Metz, rue Léon Blum. (Inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques le 8 février 1983) – Le périmètre de protection a été modifié en 2006.
- La Maison Bechmann, 7 rue Albert Nicolle, Inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques le 30 novembre 2009. La maison de campagne dite « Le Vallon » a été construite par l'architecte Lucien Bechman pour lui-même et sa famille en 1910-1911. Il l'a entièrement conçue dans le style des cottages du Sud de l'Angleterre, qu'il affectionnait particulièrement. Le style anglais est partout présent tant dans les volumes, les façades et leurs matériaux, que dans tous les détails de second œuvre, notamment les menuiseries de très grande qualité, et enfin le mobilier.



L'inventaire archéologique départemental répertorie 4 secteurs concernés par la Protection des sites archéologiques :

- Le Parc du Château du Bois du Rocher, Vauboyen Nord, pour l'atelier de taille montmorencien datant de l'époque Mésolithique,
- Le château et l'ancienne chapelle Notre Dame, Ferme du Petit Viltain, datant du Moyen Age époque moderne,
- L'Église Saint-Martin, dans le village, datant du Moyen Age à l'époque moderne,
- L'ancien prieuré Saint-Médard de Viltain / Saint-Marc, datant du Moyen Age à l'époque moderne.



Source images : Google Street View

## 2. L'analyse urbaine

### B. Le patrimoine bâti et les éléments architecturaux remarquables

En outre, la commune est concernée par les rayons de protection de trois Monuments Historiques situés sur les communes voisines suivantes :

- Versailles : Domaine de Versailles et du Trianon (classé MH le 15/10/1964) ;
- Bièvres : Le Château de Vauboyen (classé MH le 14 décembre 1979) ;
- Les Loges-en-Josas : La Porte de Jouy (inscrite MH le 15 février 1989).

L'inventaire du patrimoine bâti recensé répertorie des édifices du territoire de la commune de Jouy-en-Josas. [Source : Base de données Mérimée - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction de l'Architecture et du patrimoine et Centre Régional de document de l'Architecture du Patrimoine] :

Pour exemple, la chapelle Saint-Pierre des Metz, le Château de Vilvert, la Distillerie du Petit Jouy, le Golf de la Boulie, la Maison d'Oberkampf, ...



Chapelle Saint-Pierre



Ancienne maison d'Oberkampf

## 3. Le diagnostic foncier

L'article L151-4 du Code de l'urbanisme encadre le diagnostic foncier et le définit comme étant : « *L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. En exposant les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. En justifiant les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.* »

L'étude du potentiel de densification a été réalisée par le croisement de plusieurs critères :

- Densité du bâti
- Âge du bâti
- Situation
- Organisation urbaine

Cette étude est effectuée sur l'ensemble du territoire communal et constitue une première approche.

Trois degrés de densification ont été définis :

- Potentiel faible : ces espaces présentent un caractère peu mutable du fait de leurs formes et morphologies urbaines très structurées et organisées
- Potentiel modéré : une mutation sur ces espaces bâtis est envisageable à moyen terme, mais nécessite des précautions.
- Potentiel important : il s'agit notamment d'espaces sur lesquels des projets sont d'ores et déjà envisagés

Les espaces liés aux équipements ont été identifiés en espaces à capacité de densification nulle ou très faible au regard d'un potentiel de développement de logements et/ou d'activités, mais ils permettent l'évolution des équipements existants.

Le diagnostic foncier a deux objectifs :

- Évaluer le potentiel de construction, sous la forme de densification des quartiers d'habitation existants, en diffus, c'est-à-dire résultant d'initiatives individuelles au « cas par cas » : division de parcelle, construction sur parcelle libre, réalisation d'une nouvelle construction en fond de parcelle, et cela, à l'horizon de la durée du PLU, c'est-à-dire 2030-2035 environ.
- Identifier les sites de projet qui pourraient donner lieu à des projets d'ensemble, publics ou privés, permettant de répondre à des besoins d'intérêt général.

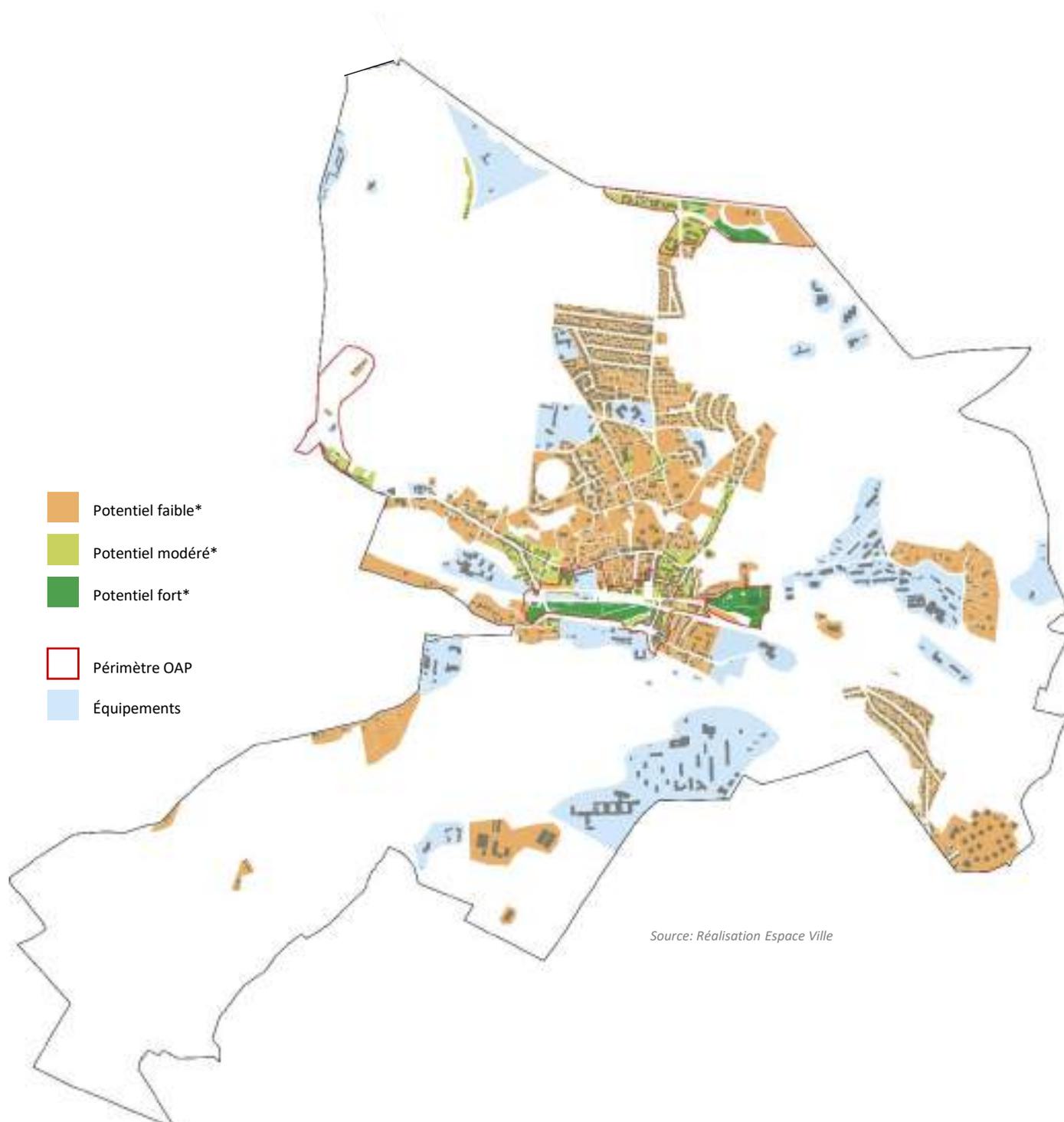
Ce diagnostic foncier a pour objectif final de quantifier et qualifier ce potentiel de mutation foncière dans l'optique de la construction de nouveaux logements qui minimiseraient l'expansion urbaine, préservant ainsi les paysages et les ressources

Ce diagnostic a été mené sur les espaces bâtis de Jouy-en-Josas, le territoire communal étant par ailleurs extrêmement contraint par le site classé de la Vallée de la Bièvre et la Zone Naturelle de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ZPNAF) du Plateau de Saclay, qui sont deux périmètres supra communaux très protecteurs et proscrivant toute urbanisation nouvelle.

# Diagnostic territorial

## 3. Le diagnostic foncier

Évaluation de la mutabilité des parcelles et du bâti



\*cf. degré de mutabilité dans les pages suivantes

## 3. Le diagnostic foncier

Les espaces à capacité de densification faible

L'habitat individuel groupé et organisé :

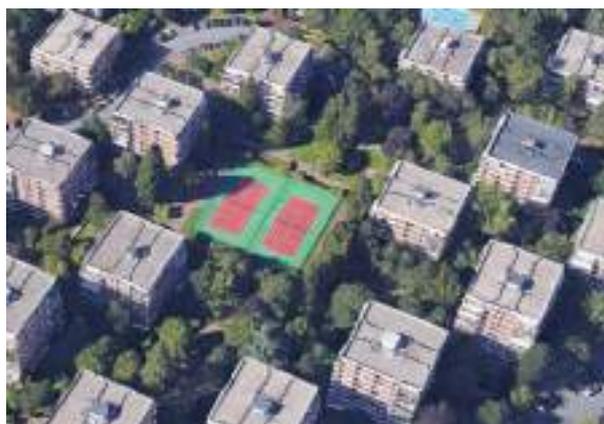
Ces quartiers ont la particularité d'avoir une organisation propre, avec des voiries et des espaces de stationnement calibrés pour la densité prévue. Par ailleurs, ils sont déjà denses. De plus, certaines constructions sont très récentes. Ces quartiers participent également à la couverture végétale de la ville et sont le support de la trame verte de par leur cœur d'îlot végétalisé. À moins d'une opération d'ensemble peu probable, il n'y a pas d'intérêt à remettre en cause l'équilibre urbain de ces ensembles. Le potentiel théorique de création de logements sur ces secteurs est nul.



Source: Google Maps

L'habitat collectif (isolé, groupé et grands collectifs) :

Ces formes urbaines sont organisées autour d'une trame urbaine propre. Ces immeubles sont relativement récents ou font généralement l'objet d'opérations de réhabilitation et de renouvellement urbain. Ces formes urbaines, déjà denses, ne sont évidemment pas amenées à muter à l'horizon du PLU. Le potentiel théorique de création de logements sur ces secteurs est nul.



Source: Google Maps

L'habitat individuel spontané :

Situés principalement en extension du bourg historique, ces secteurs présentent très peu de potentiel d'évolution en raison des accès étroits et du stationnement limité. Les possibilités de densification sont restreintes et se limitent aux extensions des habitations existantes. Le potentiel théorique de création de logements sur ces secteurs est très faible.



Source: Google Maps

# Diagnostic territorial

## 3. Le diagnostic foncier

Les espaces à capacité de densification modérée

Le bâti de centre-bourg historique :

Constitutif du patrimoine bâti communal, il n'en dispose pas moins d'un certain potentiel d'évolution. L'état de certains bâtiments permet d'envisager la réhabilitation, voire leur démolition / reconstruction, en veillant à ce que les nouveaux projets s'insèrent harmonieusement dans leur environnement et participent à la valorisation du centre-bourg. Le potentiel théorique sur ce secteur est moyen.



Source: Google Maps

Les zones d'activités :

Les zones d'activités révèlent un certain potentiel de développement à travers leur renouvellement (démolition/construction). Le réaménagement de ces espaces permettrait de requalifier ces secteurs et de mieux les intégrer au reste du territoire. Le potentiel théorique sur ces secteurs est moyen.



Source: Google Maps

Les zones d'équipements :

Les zones d'équipements présentent un intérêt certain pour une densification probable. Ainsi, l'évolution pourrait être le renforcement des équipements actuels, ou bien la mutation des emprises actuelles en vue du développement d'un nouvel usage. Le potentiel théorique sur ces secteurs est moyen.



Source: Google Maps

# Diagnostic territorial

## 3. Le diagnostic foncier

Les espaces au potentiel de densification important

Les secteurs où des projets sont déjà envisagés constituent des espaces à fort potentiel : le site des friches ferroviaires, le site de l'ancienne manufacture, le domaine de Montcel, et une partie de la ZAC du Petit Robinson. Le potentiel théorique de création de logements sur ce secteur est important.

L'organisation urbaine de Jouy-en-Josas révèle un potentiel de densification globalement faible. Néanmoins, une analyse des terrains au cas par cas a permis de cibler plusieurs secteurs, identifiés ci-après, susceptibles d'accueillir une offre de logements.



Source: Google Maps



Source: Google Maps

# Diagnostic territorial

## 3. Le diagnostic foncier

1 Terrain rue de la Libération, friche ferroviaire, 30 000 m<sup>2</sup>

Friches ferroviaires



Source: Google Maps

2 Terrains adjacents à la rue de la Manufacture des Toiles de Jouy, 50 000 m<sup>2</sup>

Thabot manufacture



Source: Google Maps

3 Terrains rue Etienne de Jouy, 19 000 m<sup>2</sup>

Zac du Petit Robinson



Source: Google Maps

## 4. Le fonctionnement urbain

### A. Les entrées de ville

#### Principales entrées de village

En accord avec les objectifs qui sous-tendent un développement durable, le traitement et le réaménagement des entrées de ville doivent contribuer à l'expression du dynamisme et de la préservation de la nature, voulus par la commune de Jouy-en-Josas.

D'ailleurs, les entrées de ville sont par défaut inconstructibles, sauf à réaliser une étude d'aménagement préalable à leur urbanisation.



## 4. Le fonctionnement urbain

- 1 • L'entrée des Metz - Petit Robinson / Echangeur A86 (rue Etienne de Jouy)

Cette entrée de ville, située au Nord de la commune relie directement la ville à l'autoroute. Ce quartier constitue un petit pôle d'activités greffé sur l'échangeur de l'A86, au Nord des Metz, à la limite communale de Jouy-en-Josas et de Vélizy. Il est composé d'un Centre d'affaires et d'activités artisanales, la Direction des Routes Île-de-France (D.I.R.I.F) y a installé des bureaux. Il s'est construit, sur les espaces délaissés le long de l'A86, un ensemble d'activités tertiaires, formant au passage les murs anti-bruit, accompagné d'un traitement paysager afin d'en faire la véritable « entrée de ville » au Nord de la commune. On observe cependant des problèmes dus à la saturation du stationnement, notamment en lisière Nord de la forêt. Petit Robinson est relié aux Metz par une zone d'habitat individuel qui marque la rupture entre les deux parties de la forêt domaniale. Il se dessine un paysage à caractère urbain peu qualitatif par la présence de l'autoroute et d'espaces en herbe sans traitement. Toutefois, le quartier est actuellement soumis à une OAP qui devrait lui permettre une refonte qualitative.



Source: Google maps 2022

- 2 • Descente de Saclay - rue de la libération RD117/RD446

Entrée de ville boisée caractérisée par le mur d'enceinte du parc du Grand Château (CRC, HEC). Elle offre un point de vue surplombant le cœur de ville. En venant de Saclay, un réaménagement de la route départementale a été réalisé – avant le virage de l'église – afin de sécuriser la circulation et l'accès des étudiants d'HEC et du CRC, vers le Centre historique. Au-delà du confort et de la sécurité des usagers, le traitement de la route a intégré le patrimoine naturel de la commune : un retrait de huit mètres non-constructibles a été imposé sur la partie de la rue de la Libération depuis le cimetière jusqu'à la rue Million, pour permettre des plantations de haute tige et le maintien des arbres existants, ainsi que ceux inscrits en E.P.I en continuité le long de la voie. De plus, une voie de circulation douce cyclable va y être développer sous peu.



Source: Google maps 2022

## 4. Le fonctionnement urbain

### 3 • L'entrée de ville au Petit Jouy

Cette entrée de ville, lorsque l'on arrive de Versailles, emprunte la rue Charles de Gaulle, dont le bâti est ancien. Elle témoigne du passé prestigieux de la commune, notamment au niveau du domaine de l'Eglantine qui la borde, avec son mur de soutènement. La création d'une entrée de ville et le renforcement de la densité urbaine sont devenus possibles, pour mettre en valeur la gare du Petit Jouy, ses accès et du stationnement accessible aux habitants du Petit Jouy. Toutefois, cette entrée est actuellement soumise à une OAP qui devrait lui permettre une refonte qualitative.



Source: Google maps 2022

### 4 • L'entrée de ville Est : rue du Val d'Enfer par la RD117

Les zones riveraines sont des zones inconstructibles qui ne sont pas appelées à supporter de développement urbain. L'aménagement de ce site depuis la rue du Val d'Enfer porte sur des enjeux de sécurité des usagers et de valorisation du paysage. Au-delà de la question du tracé de la voie et de l'aménagement de la traversée de la voie ferrée, l'enjeu était de s'appuyer sur les éléments paysagers (alignements de platanes, projet de reméandrage de la Bièvre) pour assurer une continuité paysagère, valoriser l'entrée sur le site de l'I.N.R.A et de créer le lien avec le « Cœur de Ville ». La refonte des routes et trottoirs, les modes de déplacements doux mis à l'honneur et le ralentissement des véhicules marquent maintenant l'entrée de ville.



Source: Google maps 2022

# Diagnostic territorial

## 4. Le fonctionnement urbain

### 5 • Second entrée Nord : rue Adanson

La descente sur Jouy-en-Josas, dite « Côte de l'Homme Mort », est dans un espace entièrement boisé. Cette entrée a pour enjeu de valoriser le site par son caractère boisé et d'améliorer les mobilités douces le long de l'axe.



Source: Google maps 2022

### 6 • La Chaudronnerie : une entrée de ville bucolique

Cette entrée de ville s'est inscrite dans l'aménagement du projet de « Cœur de Ville ». Son aménagement a marqué l'entrée dans le cœur de ville et assuré la continuité des cheminements piétonniers en directions des Loges et de l'AE (confort, sécurité, praticité, ...). La création d'un rond-point, la refonte des routes et trottoirs, et les modes de déplacements doux mis à l'honneur ont permis une refonte globale.



Source: Google maps 2022

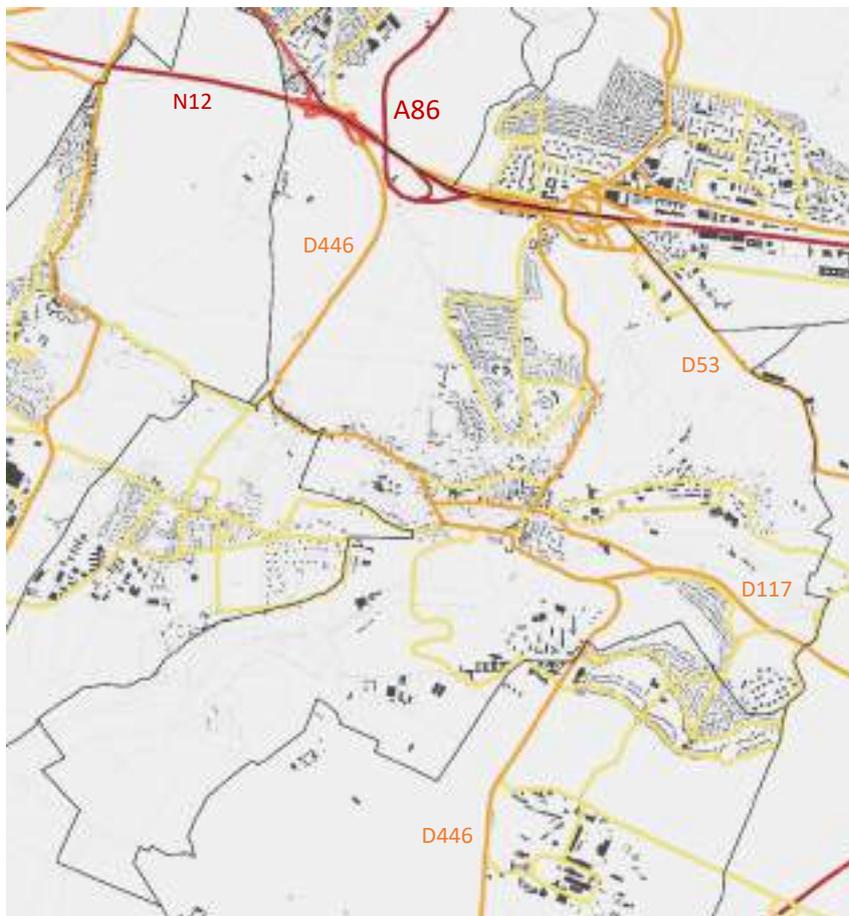
## 4. Le fonctionnement urbain

### B. Le réseau et les déplacements routiers

#### Le réseau routier

La commune est traversée et/ou longée par plusieurs axes routiers de différents niveaux :

- Un axe de desserte principale : la D446 (Rue Charles de Gaulle) qui traverse la commune du Nord au Sud. Elle permet de relier Versailles au Plateau de Saclay, deux pôles d'emplois majeurs de la région.
- Deux axes départementaux:
  - La D117 : qui relie l'Essonne aux Yvelines, et se connecte à la D446
  - La rue Jean Jaurès qui permet de desservir et de traverser le centre-bourg depuis la D446.
- Desserte majeure : l'autoroute A86, qui borde le Nord de la commune, permet la connexion rapide avec Paris et Versailles.



- Axe de desserte majeure
- Axe de desserte principale
- Desserte interne

# Diagnostic territorial

## 4. Le fonctionnement urbain

### B. Le réseau et les déplacements routiers

#### Le réseau routier

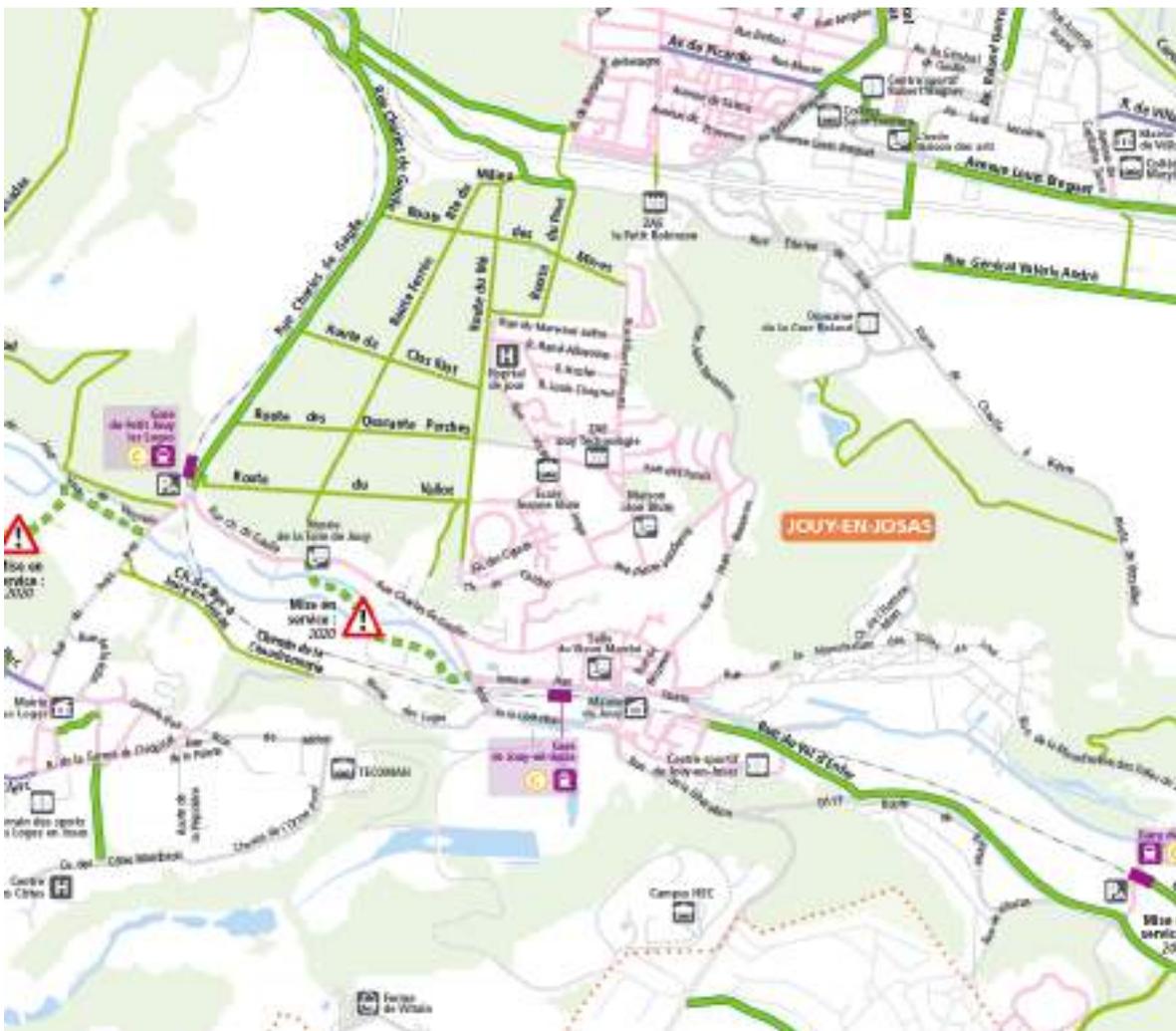
Une zone de circulation apaisée est une « zone 30 » délimitée dans un périmètre urbain dans lequel la vitesse du trafic est modérée pour favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie.

Les zones de circulation apaisée se situent principalement dans le centre-bourg : certaines rues comme la Grande Rue ou la rue de la Ferme de l'Hôpital sont limitées à 30 km/h.

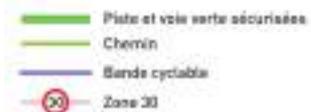
Ainsi, la réduction de la vitesse permet de faciliter et de sécuriser la circulation des cyclistes et piétons.

Depuis 2020, la rue Charles de Gaulle est devenue une zone 30 entre la gare du Petit Jouy et le musée de la Toile de Jouy.

De même, il est en projet la création d'une voie cyclable de la rue Oberkampf à l'entrée du campus d'HEC.



Source: Versailles Grand Parc Communauté d'agglomération



## 4. Le fonctionnement urbain

### B. Le réseau et les déplacements routiers

#### Le trafic routier à Jouy-en-Josas

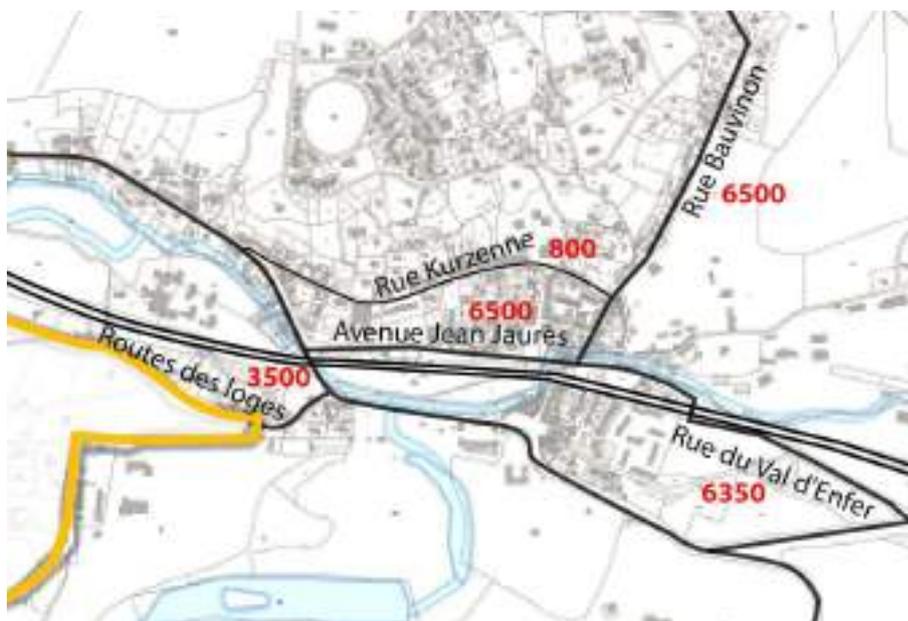
La Commune de Jouy-en-Josas est bordée au Nord de son territoire par un réseau routier d'importance régionale, l'autoroute A86 qui dessert la commune par deux échangeurs. La carte ci-contre présente en fonction des volumes de trafic journalier empruntant les différents axes, la hiérarchie routière communale (2011). Il ressort des données fournies par le Département des Yvelines que :

- Pour l'A86 plus de 100 000 véhicules par jour étaient recensés en 2010 et 106 400 pour le tronçon à l'Est de l'échangeur de Vélizy ;
- Pour la RD 53, 6 094 véhicules étaient recensés en 2011 ;
- Pour la RD 120 (Les Loges-en-Josas - Jouy-en-Josas), le trafic journalier atteint 3 835 véhicules ;
- Pour la RD 117 (Jouy-en-Josas - Bièvres), 6 587 véhicules ont été recensés ;

- Pour la RD 446 qui dessert la commune du Nord au Sud, le trafic journalier oscille entre 12 700 et 10 000 véhicules, selon les séquences (9 967 / 10 116 en cœur de ville sur la rue Charles de Gaulle, 12 707 sur la section Nord et 10 034 sur la section Sud).

Tous les tronçons ont connu une augmentation de leur trafic (excepté la RD 53 qui chute de 9 908 véhicules en 2007 à 6 094 en 2011 - peut-être en raison d'un changement dans la longueur du tronçon ou à un rabattement vers un autre tronçon). Notons que le secteur de la RD 446 connaît une très forte augmentation de trafic depuis 2007. Le cœur de ville, où circulaient en 2007 respectivement à l'Ouest 9 019 véhicules et 9 996 véhicules à l'Est est désormais emprunté par 9 967 et 10 116 véhicules. L'augmentation est significative avec 948 véhicules de plus sur le tronçon Ouest de la RD 446, soit une augmentation du trafic de 10,5%. Une grande partie de ces flux est traversante (en direction notamment de l'autoroute).

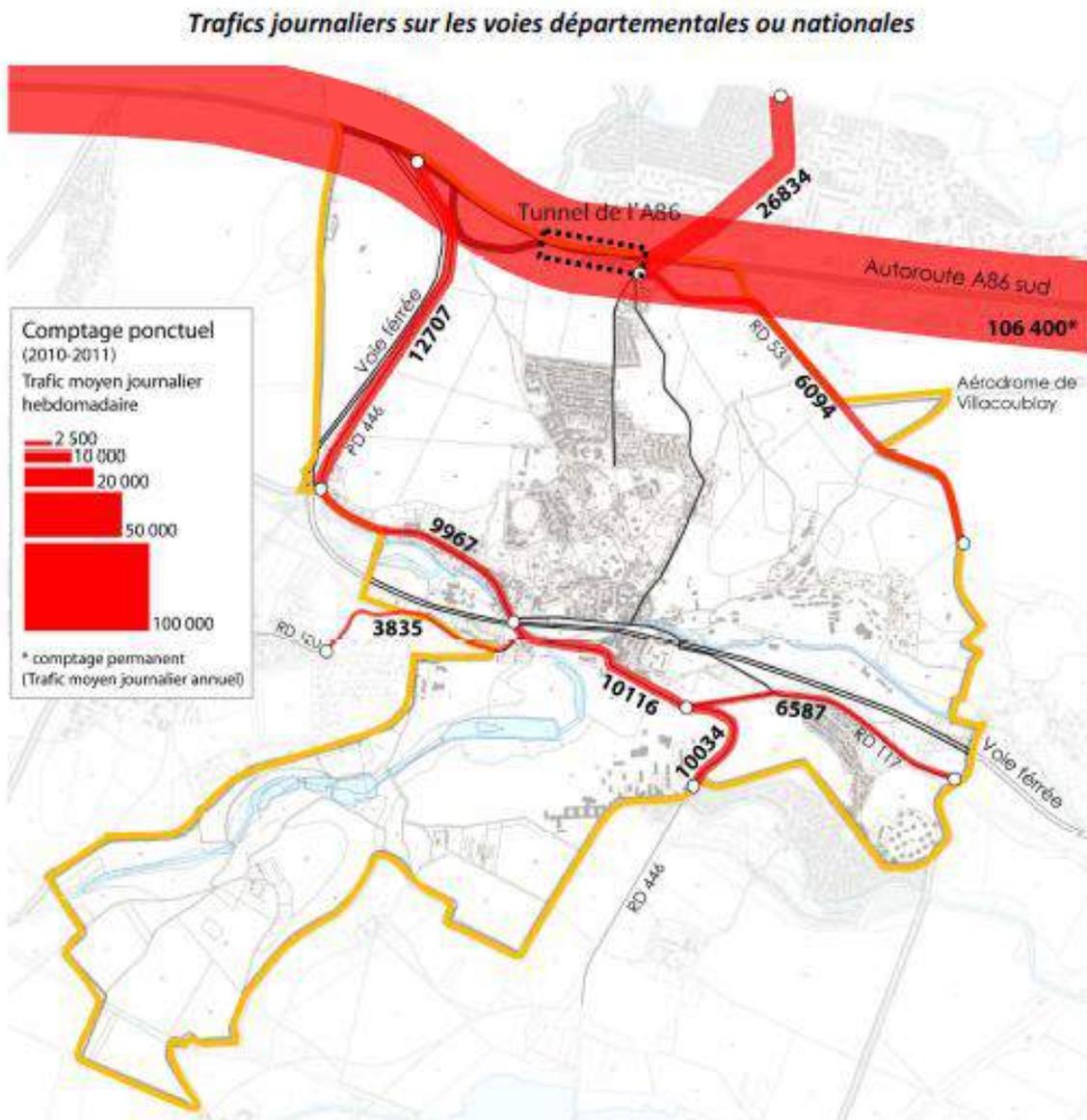
#### Les trafics routiers sur le secteur du centre-ville



# Diagnostic territorial

## 4. Le fonctionnement urbain

### B. Le réseau et les déplacements routiers



## 4. Le fonctionnement urbain

### C. Le stationnement

Le Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France

Les dispositions réglementaires du PLU en termes de stationnement, doivent respecter les prescriptions du Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) approuvé le 19 juin 2014.

Le PDUIF fixe des prescriptions pour le stationnement véhicule et vélo selon le type de construction :



STATIONNEMENT VÉHICULE

Conformément à l'article L.151-36 du Code de l'urbanisme :

Pour les constructions à destination d'habitation à moins de 500 mètres d'une gare :

1 place par logement maximum.

Conformément à l'article L.151-35 du Code de l'urbanisme :

Pour les logements sociaux et résidences universitaires à plus de 500 mètres d'une gare :

1 place par logement maximum.

Pour les logements sociaux et résidences universitaires à moins de 500 mètres d'une gare :

0,5 place par logement maximum.

Les constructions à destination d'habitation :

Il est demandé de ne pas exiger la création d'un nombre de places de stationnement supérieur à 1,5 fois le niveau moyen de motorisation des ménages constaté dans la commune.

Bureaux :

Pas plus d'1 place pour 45 m<sup>2</sup> de surface de plancher à moins de 500 m d'une gare

Pas plus d'1 place pour 55 m<sup>2</sup> de surface de plancher au-delà de 500 mètres d'une gare.



STATIONNEMENT VELO

Habitat collectif :

0,75 m<sup>2</sup> par logement jusqu'à 2 pièces.

1,5 m<sup>2</sup> par logement dans les autres cas.

Superficie minimale de 3 m<sup>2</sup>.

Bureaux :

1,5m<sup>2</sup> pour 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Activités / commerces de plus de 500m<sup>2</sup>, industrie et équipements publics :

1 place pour 10 employés.

Etablissements scolaires :

1 place pour 8 à 12 élèves.

## 4. Le fonctionnement urbain

### C. Le stationnement

Le stationnement : la zone bleue

Dans ce contexte où prime l'automobile et où l'espace public est contraint, le stationnement apparaît comme la problématique prioritaire, notamment pour l'accès aux commerces et aux équipements.

Une zone bleue a été mise en place dans le centre de Jouy-en-Josas, afin d'assurer et de maintenir la possibilité de stationner pour accéder aux commerces, mais également permettre une meilleure rotation des véhicules. Cette initiative a été appuyée par l'A.C.J.J (Association des Commerçants de Jouy-en-Josas), pour conserver le dynamisme du centre-ville.

À la demande de la municipalité et en concertation avec les commerçants de Jouy-en-Josas, il a été décidé de privilégier le respect de la réglementation du stationnement en zones bleues, entièrement gratuit à durée limitée. Les zones bleues sont valables de 8h00 à 19h00.

Liste des zones bleues mises en place à Jouy-en-Josas :

- Avenue Jean Jaurès ;
- Devant la gare S.N.C.F ;
- Devant la Poste ;
- Rue de la Libération ;
- Rue Oberkampf ;
- Rue de Beuvron (2 places) ;
- Parking de la rue Albert Calmette (6 places).

Par ailleurs, les trois places de stationnement se trouvant devant l'école Emile Mousseau et avenue Jean Jaurès, sont interdites de stationnement et ne peuvent être utilisées que pour la dépose rapide de passagers.

## 4. Le fonctionnement urbain

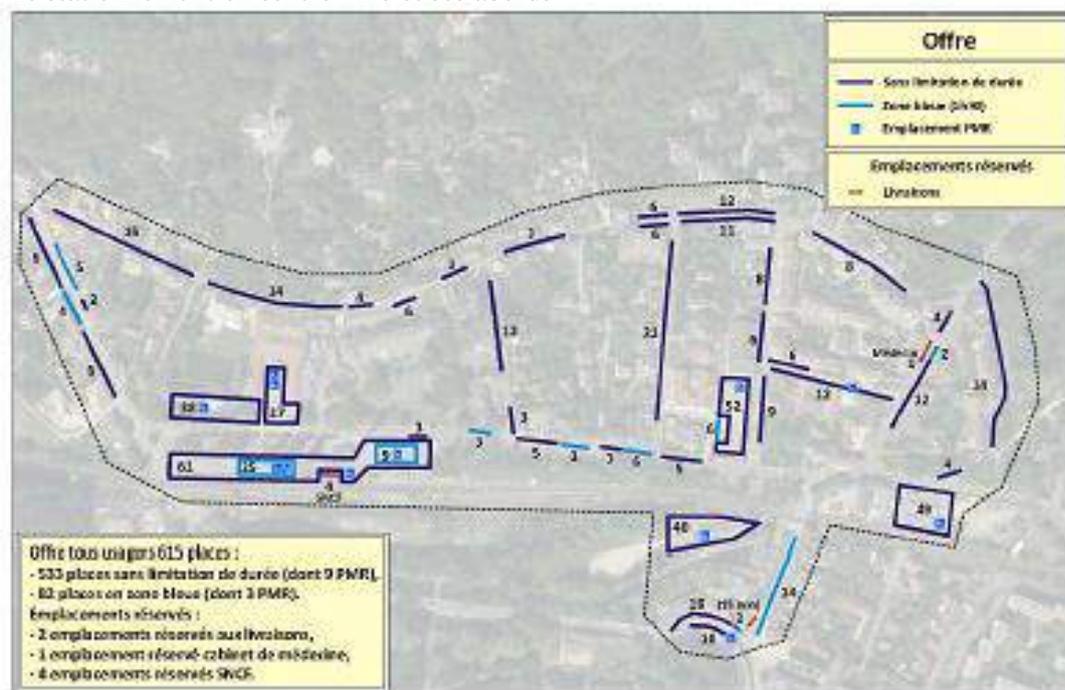
### C. Le stationnement

Le stationnement : études et comptages

Les difficultés concernent davantage la localisation et l'accessibilité des places de stationnement que leur nombre, qui s'avère suffisant d'après l'étude réalisée par COSITREX. L'enquête de stationnement réalisée dans le centre-ville de Jouy-en-Josas, sur un périmètre délimité par la rue de la Libération à l'Ouest, la rue du Montcel à l'Est, le parking de la gare et la rue Oberkampf au Sud, et la rue du Docteur Kurzenne (non comprise) au Nord a permis de mesurer dans chaque secteur :

- L'offre de stationnement disponible,
- L'occupation du stationnement (volume, taux d'occupation, saturation),
- La rotation du stationnement (durée de stationnement, types d'usagers, voitures ventouses, ...).

Le stationnement en centre-ville et ses abords



Source : étude COSITREX - mai 2015



# Diagnostic territorial

## 4. Le fonctionnement urbain

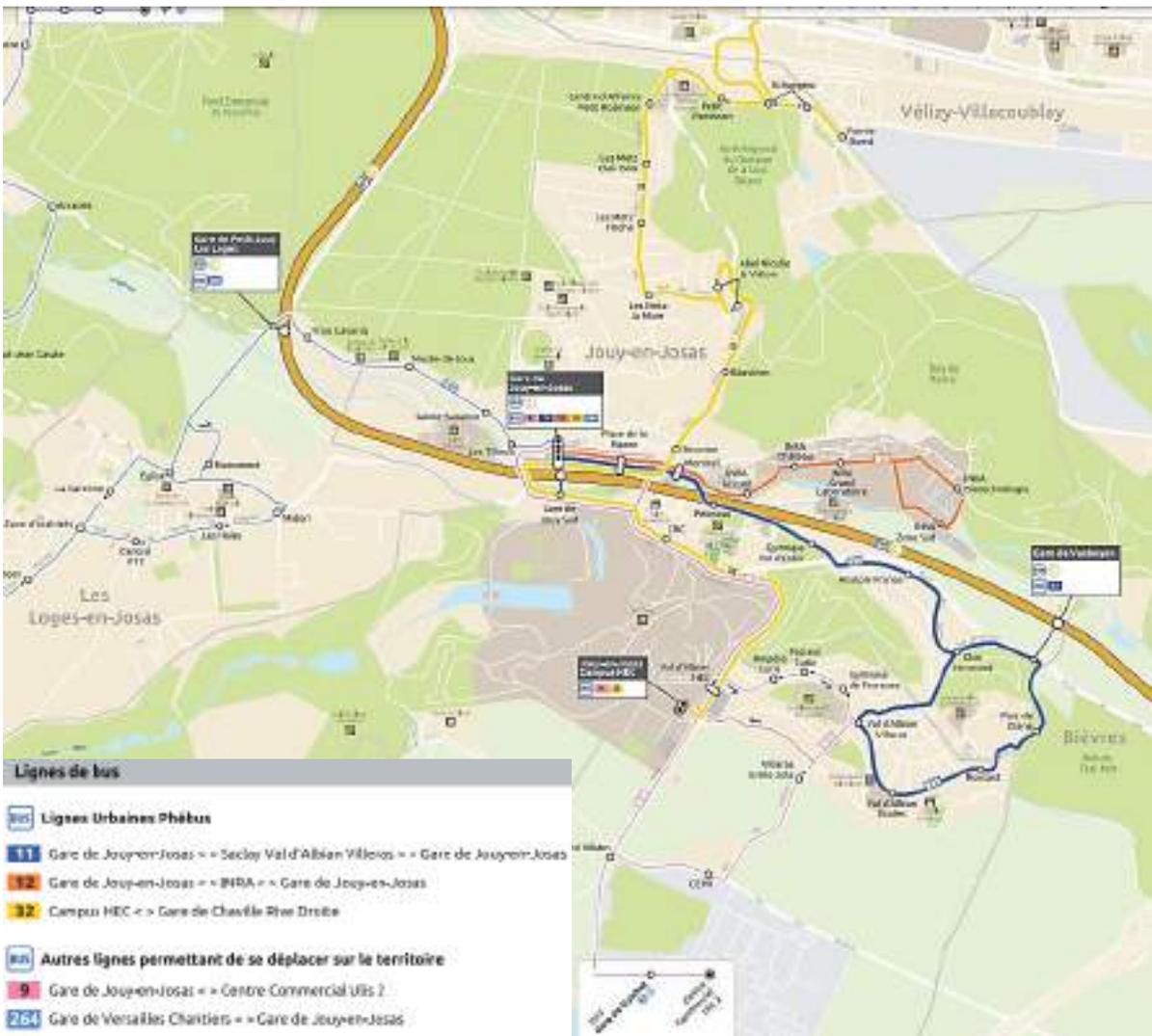
### D. Les transports en commun

Le réseau de bus :

La cohérence des déplacements est assurée par Versailles Grand Parc. Île-de-France Mobilités demeure l'Autorité organisatrice des transports à l'échelle régionale. Le groupe Keolis et les transports SAVAC sont les opérateurs à l'échelle locale. Le réseau de bus « Phébus » est commun à toutes les communes de Versailles Grand Parc.

À l'échelle de la ville, cinq lignes de bus de l'opérateur SAVAC desservent la commune.

Les réseaux de transport en commun



Source: Keolis

## 4. Le fonctionnement urbain

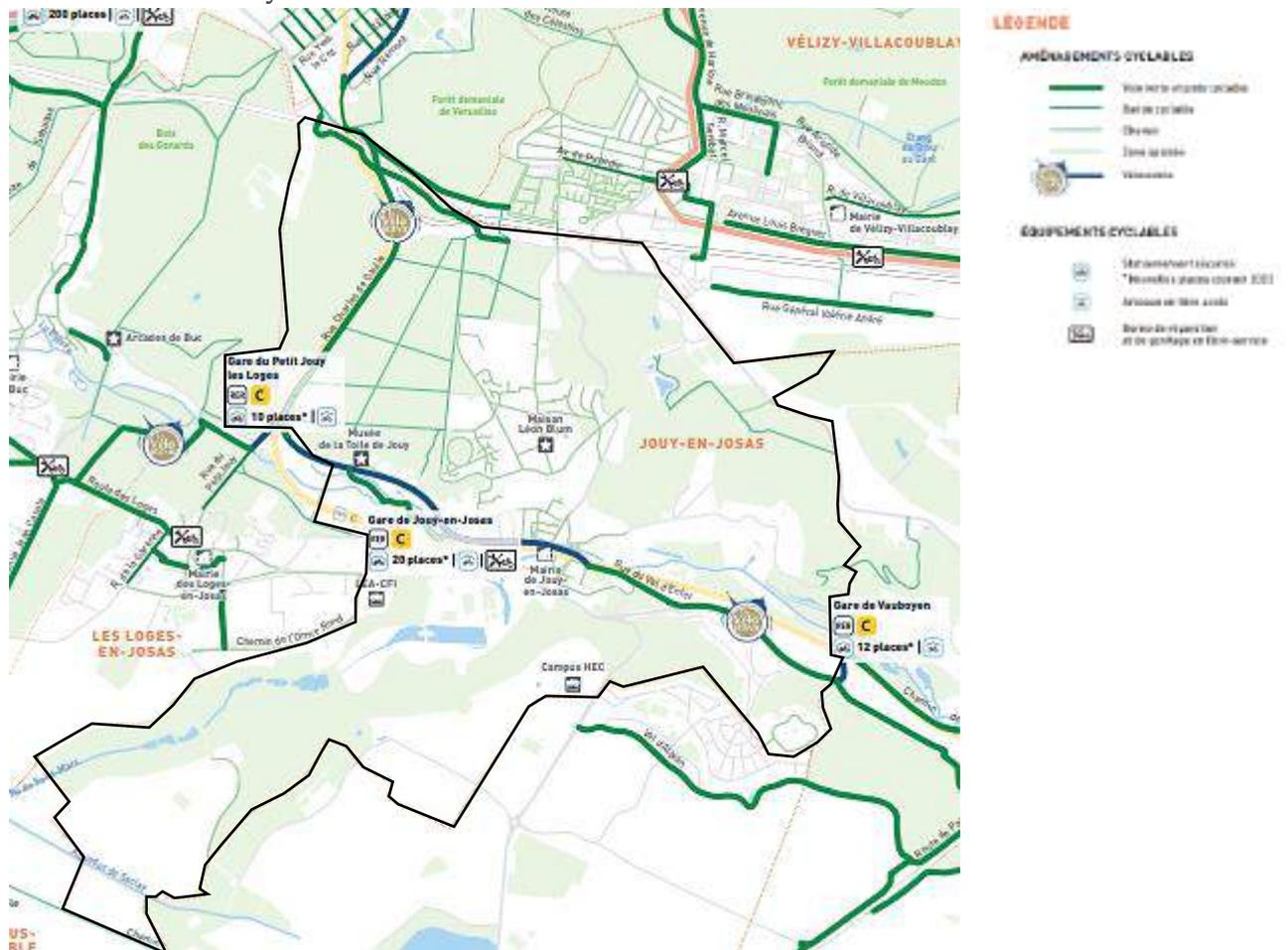
### E. Les circulations douces

Le traitement des modes doux (piétons et cycles) sur le territoire résulte en grande partie de politiques communales. La part des déplacements doux reste minoritaire à Jouy-en-Josas. Il est vrai que la géographie du site (déclivité des coteaux de part et d'autre de la Bièvre) et l'éloignement des quartiers entre eux sont peu propices aux déplacements piétonniers interquartiers et ne facilitent pas la pratique du vélo.

Le schéma de circulations douces / aménagements cyclables de Jouy-en-Josas s'appuie en grande partie sur la boucle « Jouy - Bièvres » de la C.A.V.G.P. Initialement à vocation principale de promenades et de loisirs, cette boucle a été complétée ou légèrement modifiée pour accueillir également les déplacements quotidiens des scolaires, des sportifs, ou tout simplement les déplacements domicile travail.

Cependant, la plupart des communes de la C.A.V.G.P, y compris Jouy-en-Josas, ont mené des actions de reprise de l'espace public pour améliorer la sécurité et le confort des déplacements doux : réglementation de quartiers en zone 30, aménagements pour limiter la vitesse de la circulation générale, création de mails réservés aux modes doux.

Carte des itinéraires cyclables

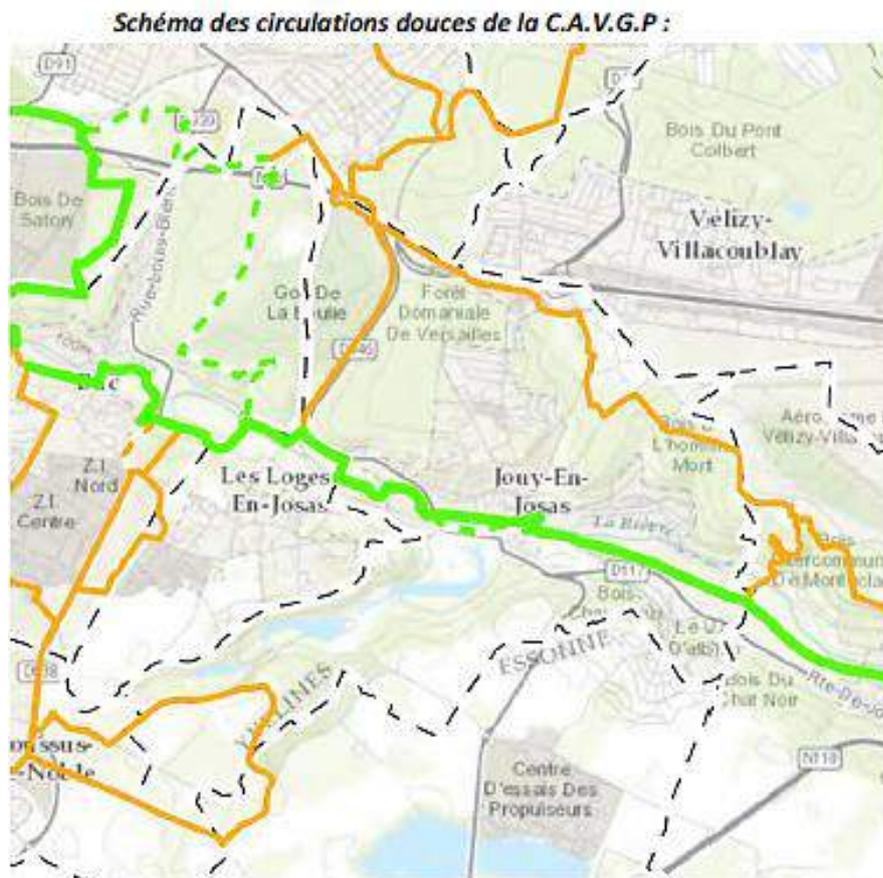


Source: L'Agglo à vélo, Versailles Grand Parc

# Diagnostic territorial

## 4. Le fonctionnement urbain

### E. Les circulations douces



#### Légende

##### Plan vélo 2013

##### Type

-  Itinéraire dorsale - Principal
-  Itinéraire dorsale - Variante
-  Chemins verts - Principal
-  Chemins verts - Variante

## 4. Le fonctionnement urbain

### E. Les circulations douces

La haute vallée de la Bièvre est ensermée entre les plateaux de Saclay au sud et de Vélizy-Villacoublay au nord. Cette partie de la vallée est étroite et possède deux versants abrupts couverts de forêts.

La haute vallée de la Bièvre est classée, au titre des sites, de Guyancourt à Verrières-le-Buisson. Elle est un espace de respiration pour tous les usagers de modes actifs tels que la marche à pied ou le vélo.



Source: Jouy-en-Josas



Source: Jouy-en-Josas

La commune de Jouy-en-Josas est entourée de plusieurs bois. Les différents bois se répartissent dans tous les quartiers de Jouy-en-Josas :

- Le Bois des Metz se situe entre le quartier des Metz et le Petit Jouy
- Les Bois Chauveaux longent le quartier du Val d'Albian. C'est un lieu de promenade attrayant d'une superficie de 23 hectares, qui offre des points de vue remarquables sur la Vallée de la Bièvre. La végétation y est particulièrement diversifiée avec près de 80 espèces différentes (hêtres, merisiers, charmes, érables champêtres, alisiers...) et une dominante de chênes sessiles.
- Le Bois de l'Homme Mort (prolongé par le Bois du Rocher) descend du Domaine de la Cour Roland vers le centre-ville puis vers l'INRAE

Les randonnées :

- PR historique : 12km, fléchage en blanc à partir de la place de la gare (visite des principaux sites historiques de la ville)
- Circuit bleu : 10km, cour Roland, Bois des Metz, vallée de la Bièvre
- Circuit jaune : 9km, les bois Chauveaux, Val d'Albian, Vauboyen
- Circuit rouge : 7km, bois des Metz, Vallée de la Bièvre
- Circuit vert : 12km, vallée de la Bièvre, St Marc Viltain, le Bois Chauveaux



Source: Versailles Grand Parc

# Diagnostic territorial

## 4. Le fonctionnement urbain

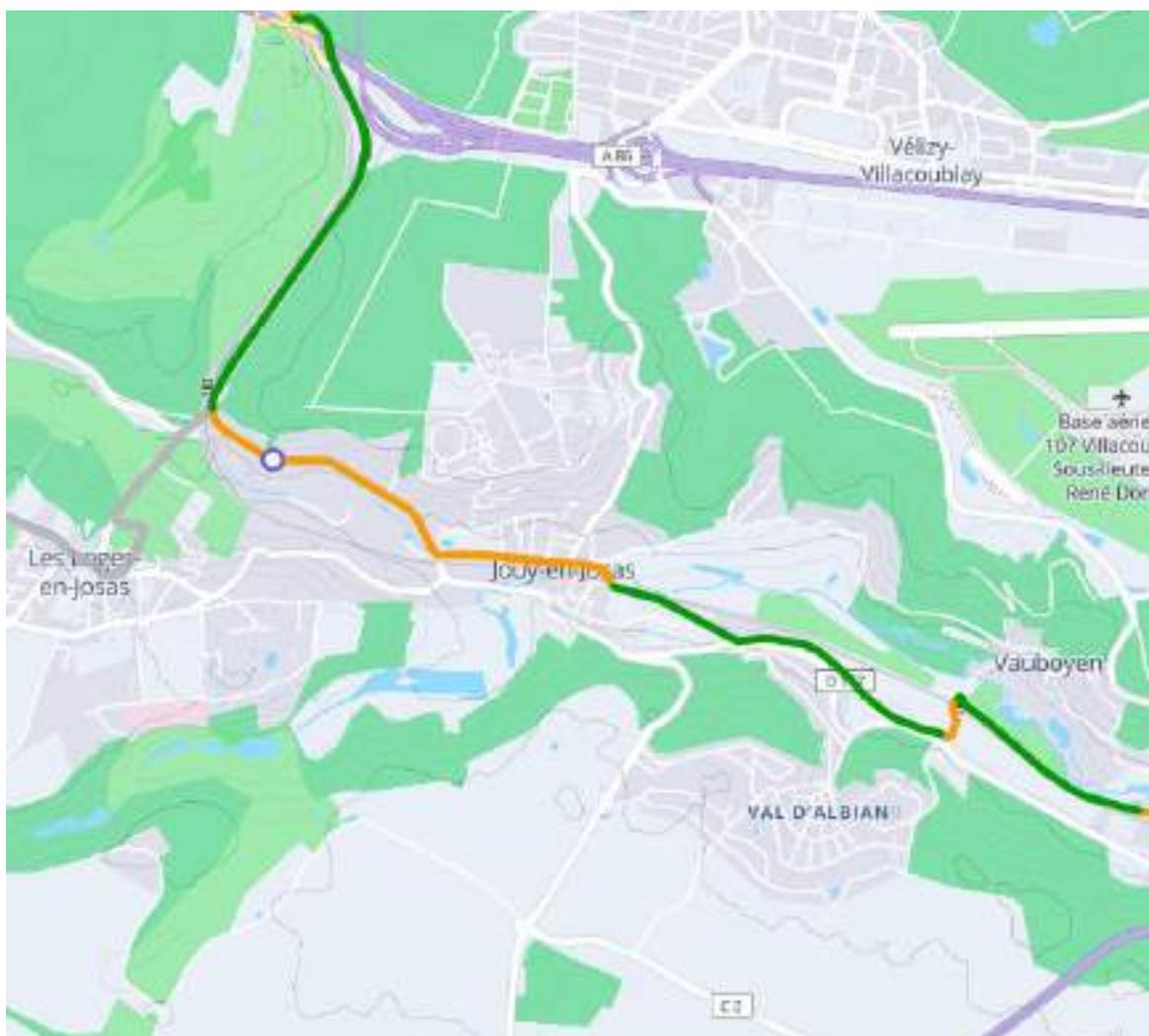
### E. Les circulations douces

La commune est située sur l'itinéraire de la Véloscénie qui relie Paris au Mont-Saint-Michel (environ 450 km d'itinéraires vélo).

La Véloscénie est un itinéraire développé et promu par un réseau de collectivités territoriales et leurs institutions touristiques. Il permet de mettre en lumière le paysage et le patrimoine historique des communes de l'Ouest parisien.

L'itinéraire (qui est) emprunté traverse tout le centre-bourg et permet une connexion du Nord à l'Est.

Carte du tronçon Massy - Versailles



Source: La Véloscénie

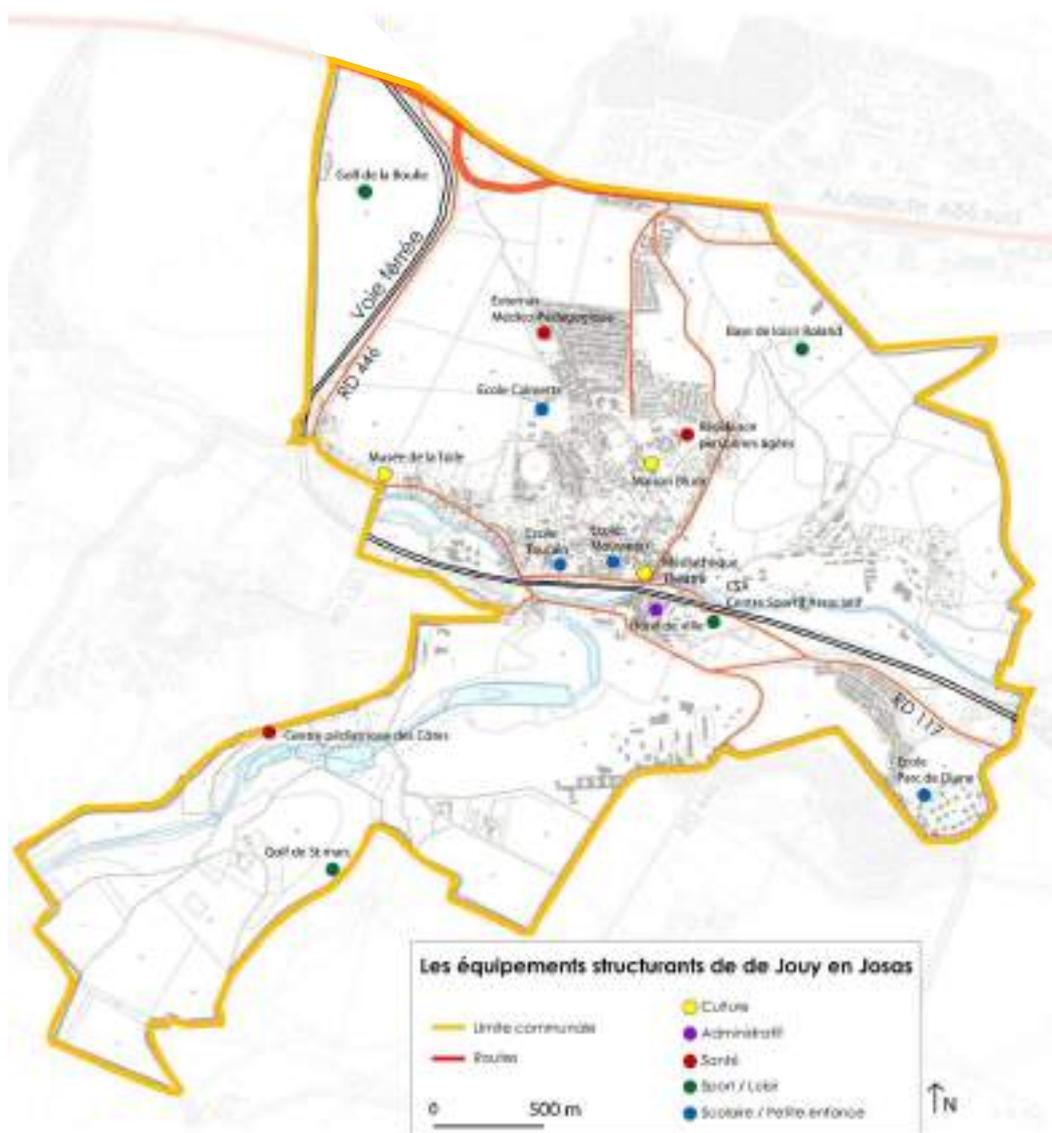
# Diagnostic territorial

## 4. Le fonctionnement urbain

### F. Les équipements

La commune dispose d'un niveau d'équipements publics et commerciaux satisfaisant répondant correctement aux besoins locaux. Les équipements sont principalement regroupés dans le centre-ville. Cependant, plusieurs petits pôles de quartiers sont présents tels que sur le Parc de Diane, et sur les Metz ou le Nord de la commune.

Ils assurent un service public de proximité au plus près des habitants, compte tenu de la configuration de la commune (pentes, milieux naturels) et du relatif isolement de ces secteurs par rapport aux équipements centraux. L'enjeu d'avenir est d'anticiper les besoins futurs des habitants, en lien avec les perspectives de développement de la commune et la création de nouveaux logements.



Source: Jouy-en-Josas

# Diagnostic territorial

## 4. Le fonctionnement urbain

### F. Les équipements

Les équipements sanitaires, sociaux et administratifs

Un local pour les aînés : Il est situé place de la Marne et présente une surface utile de 200 m<sup>2</sup>.



Source: Google maps 2022

La M.A.P.A.D (Maison d'Accueil pour Personnes Âgées Dépendantes) Juliette-Victo: Elle est située dans le quartier des Metz, rue des Fonds.



Source: Google maps 2022

L'Externat Médico-Pédagogique (E.M.P.) : Hôpital de jour, chemin de la Butte au Beurre, accueille des enfants handicapés.



Source: Google maps 2022

Mairie : Elle se situe dans le centre de Jouy-en-Josas, sur une des artères principales, l'avenue Jean Jaurès. Une extension des locaux municipaux a été réalisée au printemps 2006.



Source: Google maps 2022

Résidence intergénérationnelle : A proximité immédiate de la Mairie, dans le centre-ville. Elle dispose d'une cinquantaine d'unités logements destinées aux jeunes et personnes âgées dans un concept d'entraide et de mise en commun de services et de lieux de vie.



Source: Google maps 2022

## 4. Le fonctionnement urbain

### F. Les équipements

#### Les équipements scolaires

Jouy-en-Josas dispose de trois écoles maternelles et trois écoles primaires :

À la rentrée 2022-2023, les 6 écoles accueillent 25 classes, dont 8 en maternelle et 17 en élémentaire. Le nombre de classes a diminué, mais peu évolué depuis 2016.

En 2022, l'effectif total est de 529 élèves :

- 33 élèves en élémentaire, avec une baisse des effectifs constante.
- 196 élèves en maternelle, avec une légère augmentation cette année des effectifs, mais une baisse régulière depuis 2010

Aucune fermeture de classe n'est nécessaire si les effectifs se stabilisent à ce niveau. Les récentes productions de logements et les projets permettront d'accueillir de nouvelles familles, ce qui, à *minima*, maintiendra les effectifs scolaires.



École maternelle Jacques Toutain



École maternelle du Parc de Diane



École élémentaire Émile Mousseau

## 4. Le fonctionnement urbain

### F. Les équipements

Les équipements d'enseignement supérieur et de recherche

Jouy-en-Josas accueille sur son territoire de nombreux établissements de renom, parmi lesquels figurent :

- Le site HEC : Le groupe HEC est établi sur le site de Jouy-en-Josas depuis 1964. Cette école offre un des meilleurs niveaux en matière d'enseignement et de perfectionnement en gestion et en management



Source: Google maps 2022

- Le site de l'EA : l'EA (École de l'Environnement et du Cadre de Vie), Établissement de la C.C.I de Paris Ile-De-France (dont le campus est partagé avec le groupe HEC), reçoit chaque année 900 étudiants.



Source: Google maps 2022

- Centre de recherche de l'INRAE : L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRAE) est un établissement public de recherche qui regroupe environ 8 600 agents répartis sur 21 centres régionaux. Le centre de Jouy-en-Josas a été créé après la Seconde Guerre mondiale pour développer des recherches dans le domaine de la génétique animale, la physiologie de la reproduction et de la santé des animaux. Le site de Jouy-en-Josas regroupe près de 900 titulaires au sein de 35 unités de recherche.



## 4. Le fonctionnement urbain

### F. Les équipements

#### Les équipements sportifs et de loisirs

La commune comporte plusieurs équipements de ce type, parmi lesquels de nombreux équipements de plein air :

- Le domaine de la Cour Roland : Le domaine de la Cour Roland a été aménagé en base de loisirs. Il est géré par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Jouy-Vélizy (S.I A J.V). De nombreuses associations culturelles et de loisirs investissent cet espace : ainsi, les Ateliers de la Cour Roland proposent des cours d'art et d'artisanat ; le Relais Nature ou encore le Model'Club organisent diverses animations.



Source: Google maps 2022

- Le Centre de loisirs Bourget Calmette : Réalisé en 1991, le centre est agréé pour 150 enfants.



Source: Google maps 2022

- Le golf de la Boulie : Au Nord-Ouest de la commune, sur 106 hectares, le golf privé propose trois parcours : deux 18 trous et un 9 trous.



Source: Google maps 2022

- Le golf de Saint Marc (18 trous), chemin du Viltain, est tracé sur 52 hectares, dans le domaine boisé en contrebas du château des Côtes.



Source: Google maps 2022

- Le centre Sportif et Associatif du Val d'Enfer (CSA)



Source: Jouy-en-Josas

## 4. Le fonctionnement urbain

### F. Les équipements

Les équipements culturels et de formation :

- L'école de musique : Elle se situe dans la maison du Pont de pierre, première demeure louée par Oberkampff, où les premières toiles de Jouy furent fabriquées. Créée en 1971, devant le succès rencontré une extension a été réalisée en 2007-2008. Sa gestion est maintenant confiée à Versailles Grand Parc (compétence intercommunale).



Source: Google maps 2022

- Le musée communal de la toile de Jouy : Créé en 1977, le musée de la Toile de Jouy a constitué une collection qui compte plus de 5 000 objets inventoriés (pièces de tissus, planches,...).



Source: Google maps 2022

- Le Théâtre du Vieux Marché : Il s'agit d'une salle polyvalente qui peut accueillir jusqu'à 400 personnes assises. Les locaux situés à l'étage supérieur sont utilisés par les associations et pour les réunions.



Source: Google maps 2022

- Le Domaine du Montcel : Ancienne dépendance de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés. Aujourd'hui, un nouveau souffle d'activités par la construction d'un hôtel sur l'ancien site de la manufacture.



Source: Google maps 2022

- La maison Léon Blum : En 2016, cette « maison des Illustres » a été réhabilitée et agrandie pour l'accueil du public.



Source: Google maps 2022



# Diagnostic socio-économique





## 1. Les habitants

### A) L'évolution de la population

#### a) Les grandes tendances d'évolution de la population de 1968 à 2019

Le dernier chiffre officiel INSEE (au 22 septembre 2022) indique une population municipale de 8 049 habitants en 2019.

De 1968 à 2019, la population a gagné plus de 2 500 habitants, avec une croissance démographique de 47 % sur l'ensemble de la période.

L'évolution de la population est marquée par trois périodes distinctes :

- Entre 1968 et 1975 :

La commune de Jouy-en-Josas a connu la plus forte croissance de sa population sur cette période, avec une croissance démographique de 32 %. En 1936, Jouy-en-Josas comptait 2 246 habitants. Jusqu'en 1974, la commune connaît une croissance soutenue de sa population (le taux de variation de la population sur cette période se situant entre 25% et 32% selon les périodes intercensitaires). Cette dynamique est expliquée en partie par la réalisation d'opérations de logements sous forme de lotissements.

- Entre 1975 et 2010 :

La commune continue à gagner des habitants avec un taux de variation positif d'environ 15 % sur l'ensemble de la période. Sur cette période, le solde naturel compense encore le solde migratoire déficitaire. Ce ralentissement peut en partie s'expliquer par les départs d'enfants des familles qui se sont installées à Jouy-en-Josas dans les années 1970.

En 1982, la population avait continué de croître, mais à un rythme plus lent. Le taux de croissance annuel de la population, supérieur à 4% pendant la période 1968-1975, passe à moins d'1 % pendant la période 1975-82. Ce ralentissement de la croissance s'accroît lors de la période intercensitaire suivante.

Pendant la période 1982-1990, la population totale de Jouy-en-Josas semble stagner : le taux de croissance annuel est proche de zéro. En fait, si l'on excepte la population étudiante, et ne considère que la population « des ménages », celle-ci décroît sensiblement : - 5,7 %.

De 1990 à 1999, le mouvement s'inverse avec une reprise de croissance (+ 4,5%, soit 0,5 % annuel pour la population). Cette croissance relativement importante depuis le début des années 80 peut s'expliquer avec la part d'étudiants supplémentaires comptabilisés sur cette période.

Entre 1975 et 2011, la commune aura gagné un millier d'habitants, soit moins de 30 habitants supplémentaires par an en moyenne et il faut remonter au début des années 1970 (Mise en service du Parc de Diane : 1972) pour trouver trace d'une dynamique démographique soutenue sur la commune. Le solde naturel toujours positif, s'amenuise progressivement depuis la décennie 1970, compensant à peine un déficit récurrent du solde migratoire.

## 1. Les habitants

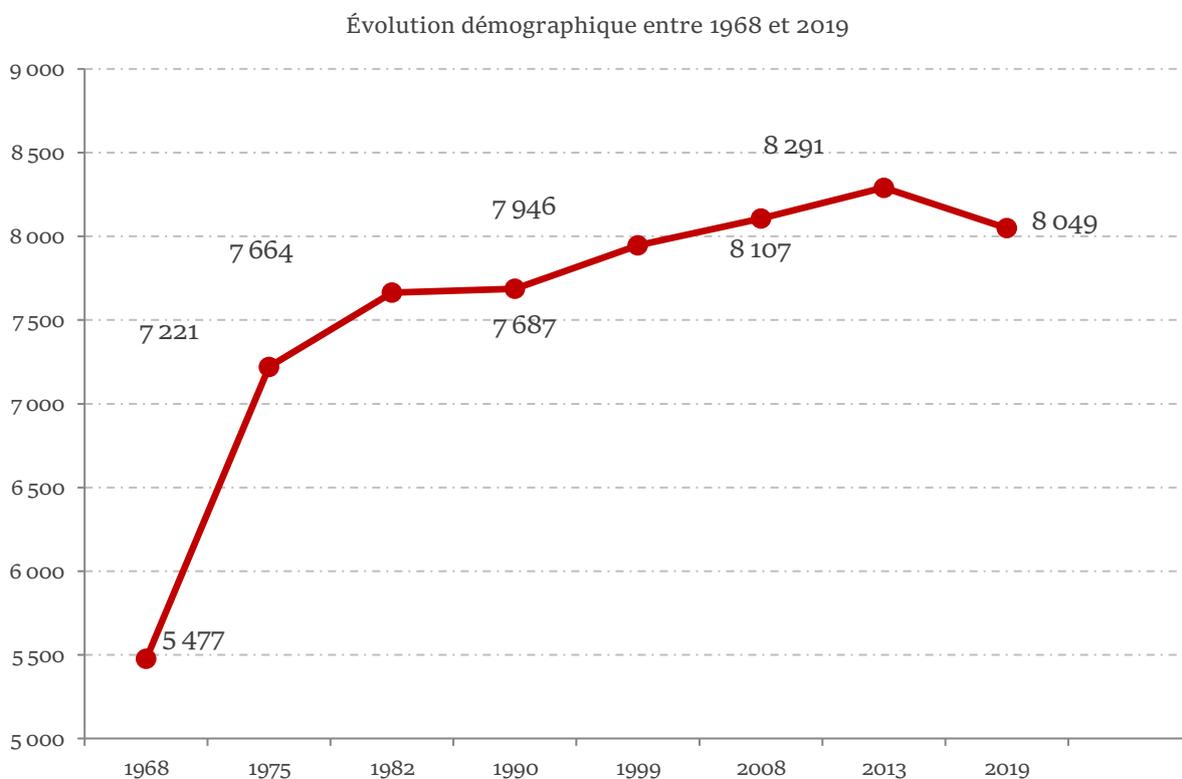
### A) L'évolution de la population

a) Les grandes tendances d'évolution de la population de 1968 à 2019

- Entre 2013 et années 2019 :

La croissance démographique chute dans le négatif avec un taux de variation de -3 % sur l'ensemble de la période, soit un taux de variation annuel moyen d'environ -0,5 %. Les constructions sont très limitées au sein de l'enveloppe urbaine et le caractère petite ville boisée de la commune est protégé. En outre, elle reste une commune attractive, mais sans réel renouvellement de la population.

Toutefois, la commune devrait connaître un regain démographique grâce aux nouvelles opérations en cours et aux projets à venir.



Source : Exploitation principale INSEE au 01/01/21

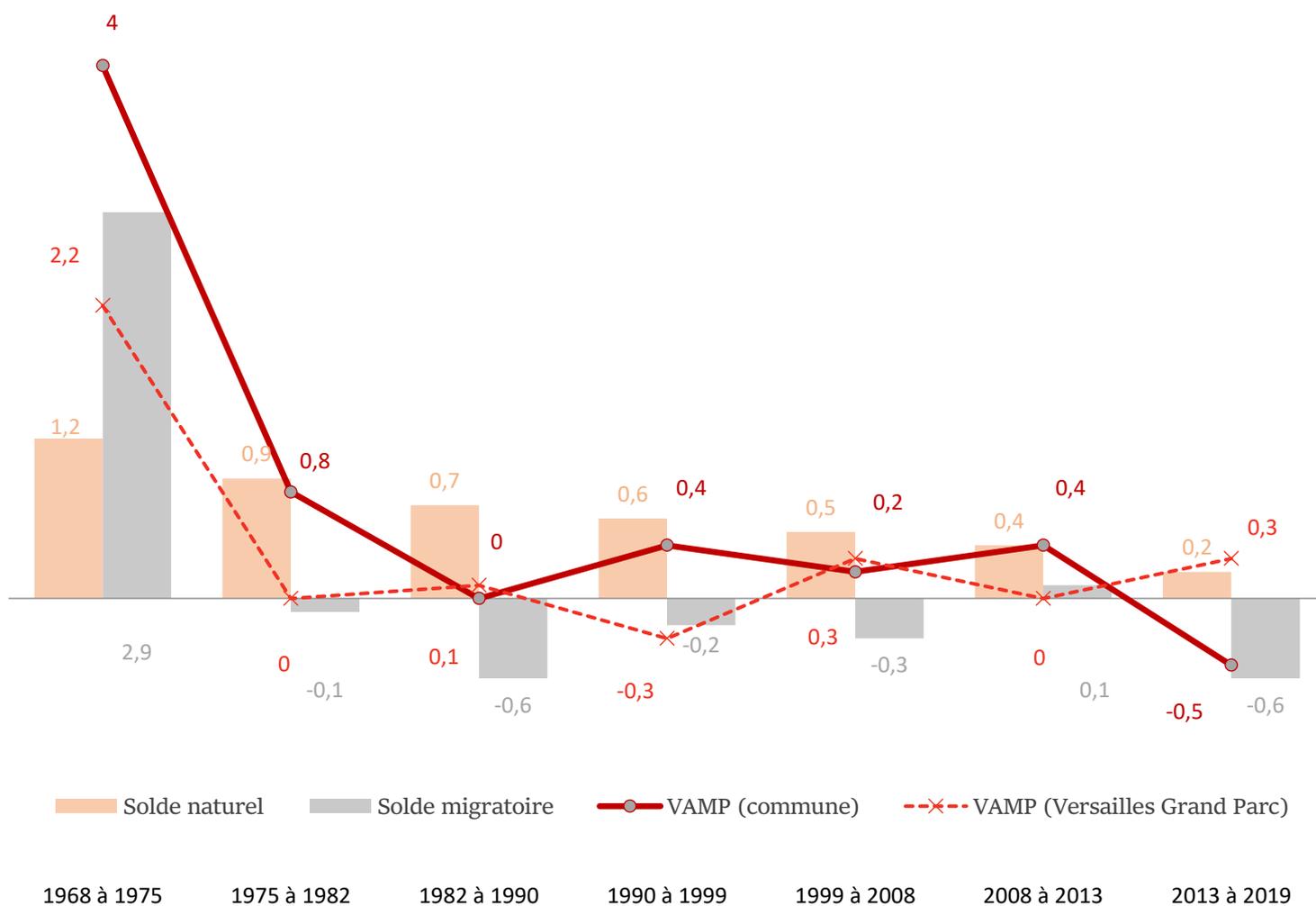
# Diagnostic socio-économique

## 1. Les habitants

### A) L'évolution de la population

#### b) Les facteurs d'évolution de la population

Variation des facteurs d'évolution de la population entre 1968 et 2019 (en %)



Source : INSEE



<sup>1</sup> Le solde naturel : différence entre le nombre de naissances et de décès

<sup>2</sup> Le solde migratoire : différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs du territoire communal

## 1. Les habitants

### A) L'évolution de la population

#### b) Les facteurs d'évolution de la population

L'évolution de la population est liée à deux facteurs : le solde naturel<sup>1</sup> et le solde migratoire<sup>2</sup>.

Entre 1968 et 2019, le solde naturel a constamment été positif (variation entre 1,2 et 0,2 %) alors que le solde migratoire a davantage fluctué.

Entre 1968-1975 :

Durant cette période, la croissance démographique a été forte. Le solde migratoire était de 2,9% et le solde naturel de 1,2%. Le solde migratoire a été soutenu par la création de très grands logements sous forme de lotissements dans une période où l'absence de desserrement des ménages (soit la diminution du nombre moyen de personnes par ménage) favorisait la forte demande pour ce type de logements. La dynamique démographique était assez équivalente à l'échelle de Versailles Grand Parc avec une croissance de +2,2% sur l'ensemble de la période.

Entre 1975-1982 :

Au cours de cette période intercensitaire, le solde migratoire diminue nettement, car la construction de logements est moins importante par rapport aux années précédentes. Néanmoins, le cumul des deux soldes permet une variation annuelle moyenne de la population (VAMP) de 0,8 %.

Des années 1980 aux années 2000 :

Le solde naturel, plus ou moins, constant compense encore le solde migratoire devenu négatif depuis 1975. Néanmoins, le taux de variation annuel moyen de la population passe de 0 % entre 1982 et 1990 à 0,4 % de 1990 à 1999.

Durant cette période, le solde migratoire diminue, car la construction de logements ralentit. En outre, le nombre de logements diminue entre 1990 et 1999.

Entre 2008-2013 :

La croissance démographique est toujours positive, avec une variation annuelle moyenne atteignant 0,4 % soutenue par un solde naturel positif et ne s'infléchissant que très légèrement. Une dynamique légèrement plus soutenue par rapport à l'échelle de Versailles Grand Parc.

Depuis 2013 :

Le nombre d'habitants diminue, avec une baisse du solde naturel, et surtout un solde migratoire négativement bas. Le faible renouvellement démontre un attachement à la commune, mais une attractivité timide.

<sup>1</sup> Le solde naturel : différence entre le nombre de naissances et de décès

<sup>2</sup> Le solde migratoire : différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs du territoire communal

## 1. Les habitants

### B) La structure par âge de la population

La répartition des classes d'âge est assez équilibrée.

À Jouy-en-Josas, la part des moins de 60 ans représente près de 4 habitants sur 5 avec 78,7% de la population. À l'inverse, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 1 habitant sur 5.

La population communale est jeune. La classe d'âge la plus représentée est les 15-29 ans avec 29,6 %. Ces données indiquent une part importante de familles avec principalement des couples avec enfants âgés entre 15-29 ans encore dans le foyer, mais aussi une part de jeunes actifs sans enfant(s).

L'évolution depuis 2008 :

Depuis 2008, la part des moins de 60 ans a augmenté de 2 points. La part des moins de 14 ans diminue (-3 points) alors que celle des 15-29 ans a légèrement augmenté (+1 point). La tendance est similaire avec la part des 30-44 ans qui a diminué de 3 points et celle des 45-59 ans qui augmente de 2 points.

Par contre, les plus de 75 ans ont vu leur part augmenter de près de 3 points en 10 ans. Cette tendance traduit un vieillissement de la population sur la période.

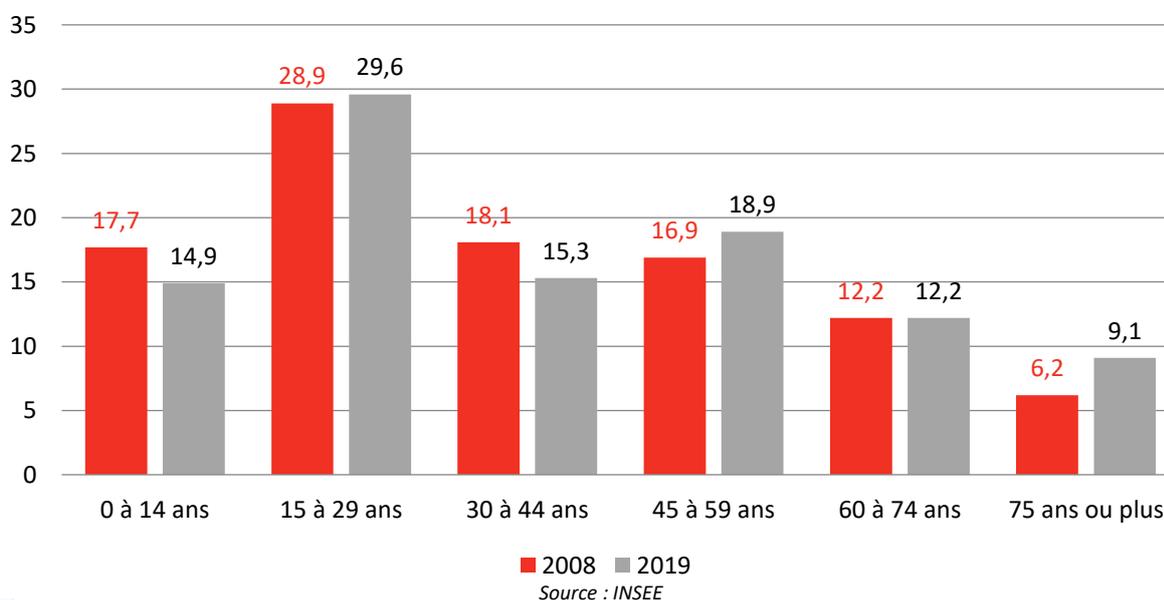
Lorsque le renouvellement des ménages est faible, comme dans la commune, cela peut être expliqué par un vieillissement naturel de la population et par une population qui tend à rester dans la commune. Néanmoins, l'augmentation de la part des 15-29 ans ne compense pas la diminution de celle des moins de 14 ans. Ce déséquilibre peut être expliqué en partie par le besoin des jeunes adultes de louer de petits ou moyens logements, alors que le parc de logements de Jouy-en-Josas est composé de très grands logements majoritairement.

Comparaison avec la CA Versailles Grand Parc (CAVGP) et le département des Yvelines :

Dans l'ensemble, la population de Jouy-en-Josas est un peu plus jeune que celle de la CAVGP et des Yvelines. La part des moins de 60 ans est inférieure de 1,4 point à l'échelle de la CAVGP et de 0,4 à l'échelle des Yvelines par rapport à la commune.

La part des 15-29 ans est plus largement représentée. La population de la commune est jeune, mais s'il n'y a pas de renouvellement ou de nouvelles naissances. Sans compensation du vieillissement naturel de la population par l'arrivée de nouvelles familles, la commune va connaître inéluctablement un fort vieillissement.

Evolution de la population par grande tranche d'âge (en %)

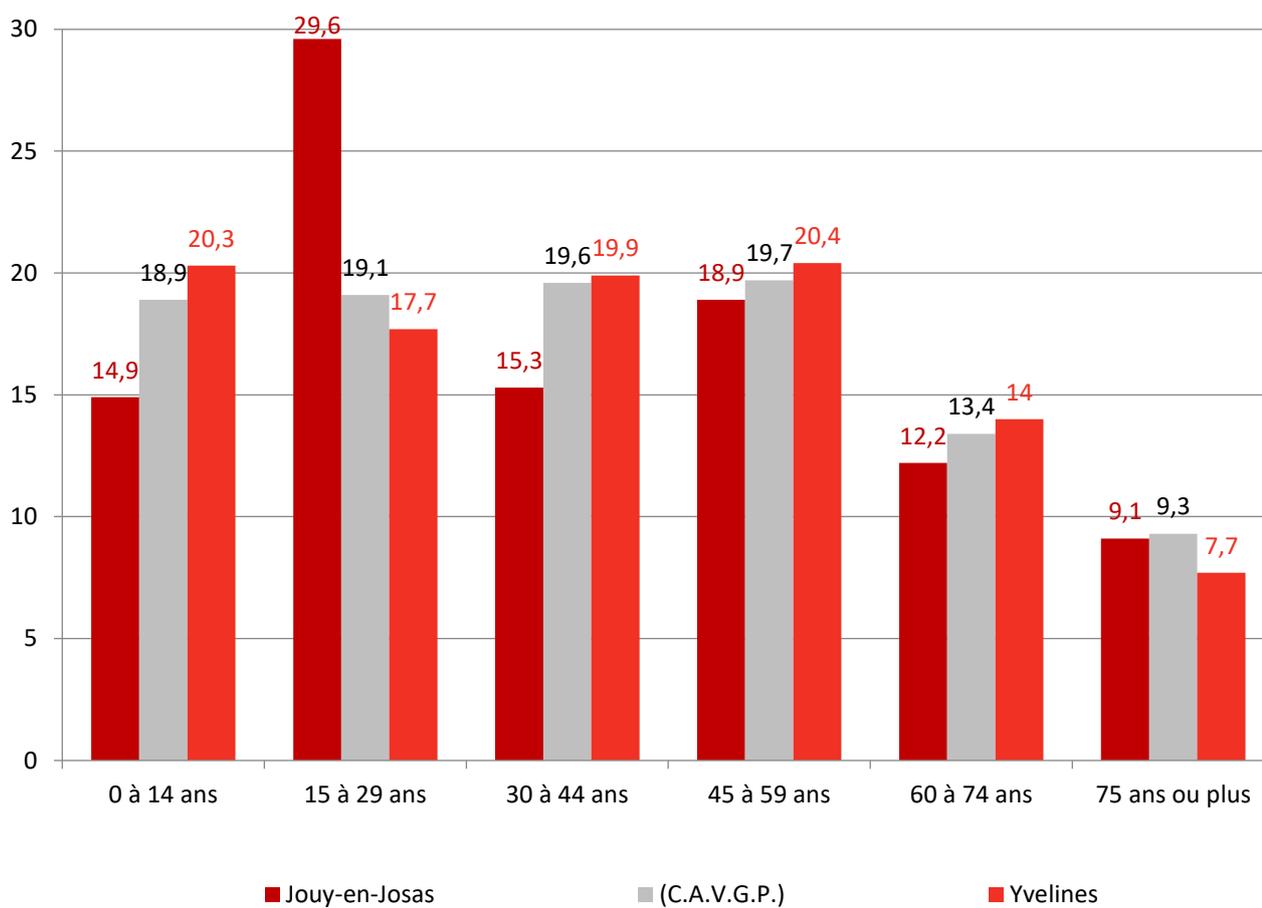


# Diagnostic socio-économique

## 1. Les habitants

### B) La structure par âge de la population

Comparaison de la population par grande tranche d'âge en 2019 (en %)



Source : INSEE

## 1. Les habitants

### C) La taille des ménages

Le nombre moyen d'occupants par résidence principale (ou taille des ménages) est de 2,18 en 2019.

L'évolution depuis 1968 :

Ce nombre moyen a diminué de manière régulière. En effet, le nombre moyen de personnes par ménage a tendance à se stabiliser depuis 2008, à environ 2,50, mais se remet à diminuer depuis 2019.

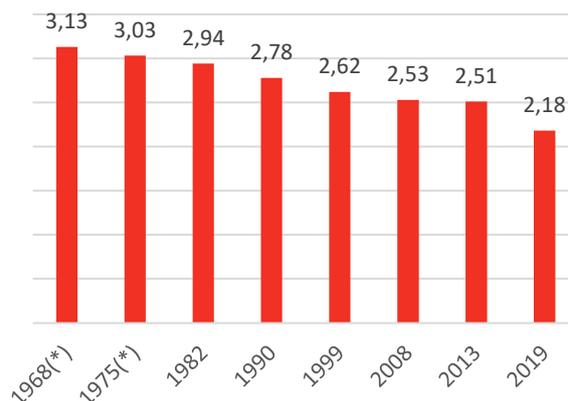
Comparaison avec la CA Versailles Grand Parc (CAVGP) et le département des Yvelines :

Le nombre moyen d'occupants par résidence principale de Jouy-en-Josas est resté équivalent à la CAVGP et les Yvelines. En effet, le chiffre moyen dans la commune est similaire depuis 1975 à celui des Yvelines. En 2019, il est de 2,18 à Jouy-en-Josas et de 2,26 dans la CAVGP et de 2,4 dans les Yvelines. Cette récente différence peut s'expliquer par un desserrement des foyers légèrement plus important à Jouy-en-Josas, une augmentation des foyers sans enfant, ou bien une augmentation des foyers d'une personne suite à un décès.

Ce processus s'explique par les phénomènes sociaux d'évolution de la cellule familiale : vieillissement de la population et augmentation du veuvage, décohabitation des jeunes, montée du célibat, recul des âges de fondation des familles, séparations / divorces, et augmentation des familles monoparentales.

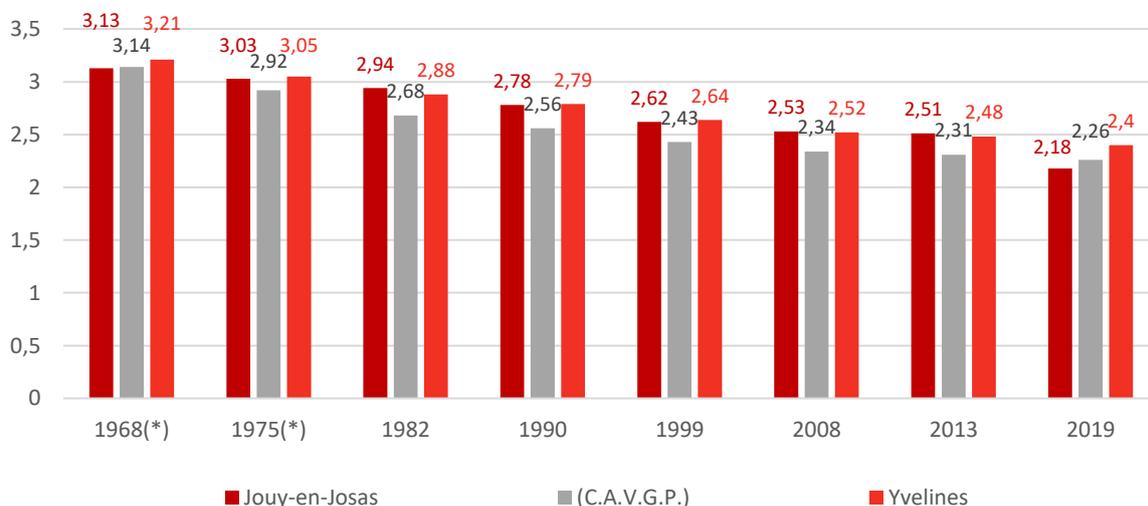
Le desserrement des ménages (diminution de la taille des ménages) est une tendance qui se constate à l'échelle nationale. Cependant, il est moindre dans la commune. En effet, la commune reste attractive et la prépondérance de grands logements permet de conserver une population familiale composée de couples avec enfant(s).

Evolution de la taille des ménages entre 1968 et 2019



Source : INSEE

Comparaison de l'évolution de la taille des ménages entre 1968 et 2019 (en %)



Source : INSEE

## 1. Les habitants

### D) Les caractéristiques socio-économiques de la population

#### a) La population active de Jouy-en-Josas

Le nombre d'actifs est de 3 310 en 2019 à Jouy-en-Josas, soit 60,2 % de la population en âge de travailler (15-64 ans selon la définition de l'INSEE).

Ce taux est inférieur à ceux de la CAVGP (70,5) et des Yvelines (76,7%).

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et le nombre total de personnes. En 2019, 54,8 % de la population de Jouy-en-Josas ayant entre 15 et 64 ans ont un emploi au sens de l'INSEE. Ceci s'explique par la part des étudiants (33,3 %) très importante, ceci en partie en raison de la proximité avec de grandes écoles (TECOMA, HEC, Versailles, Plateau de Saclay), la population familiale de la commune avec des jeunes adultes n'ayant pas quitté le domicile familial. Dans la commune, la part des chômeurs est faible. Elle représente 5,4 % de la population en âge de travailler (15-64 ans) en 2019.

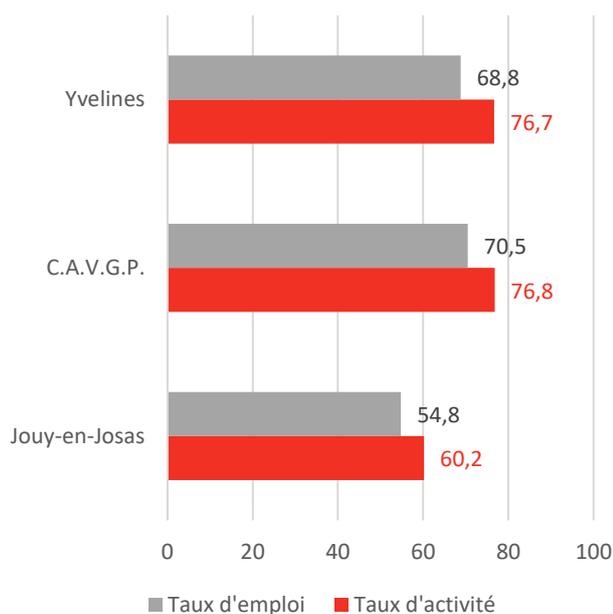
Comparaison avec la CA Versailles Grand Parc (CAVGP) et le département des Yvelines :

Le taux d'emploi de la commune est inférieur à celui des Yvelines (-14 points) et aussi bien inférieur à celui de la CAVGP (-15,7 points).

Comparaison avec la CA Versailles Grand Parc (CAVGP) et le département des Yvelines :

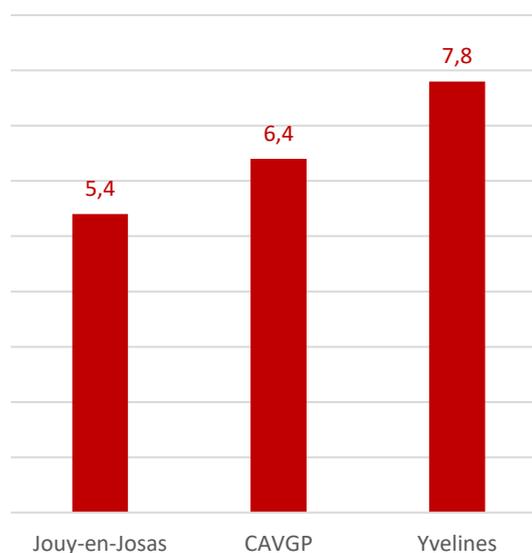
La part des chômeurs dans la commune est inférieure à celle de la CAVGP (1 point) et des Yvelines (-2,4 points). La part des étudiants est bien supérieure dans la commune par rapport à la CAVGP (+20 points) et des Yvelines (+22 points).

Taux d'activité et taux d'emploi en 2019 (%)



Source : INSEE

Comparaison part des chômeurs dans la population en âge de travailler en 2019 (%)



Source : INSEE

## 1. Les habitants

### D) Les caractéristiques socio-économiques de la population

#### a) La population active de Jouy-en-Josas

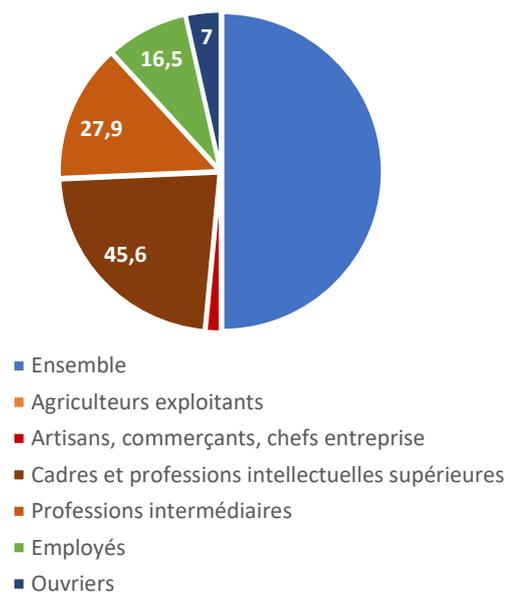
La représentation des ménages selon leur catégorie socioprofessionnelle est en forte mutation depuis les années 1970, où les résidents étaient bien davantage de souche dite « populaire » et ouvrière.

Le profil jovacien des habitants par C.S.P se distingue nettement des territoires de la C.A.V.G.P et du reste du Département des Yvelines, et est caractérisé par :

- Une majorité de « C.S.P + » cadres et professions intellectuelles supérieures (45,6% sur Jouy)
- Une représentation conséquente des professions intermédiaires (27,9% sur Jouy)
- Une représentation beaucoup plus modeste de l'ensemble des autres catégories socio-professionnelles

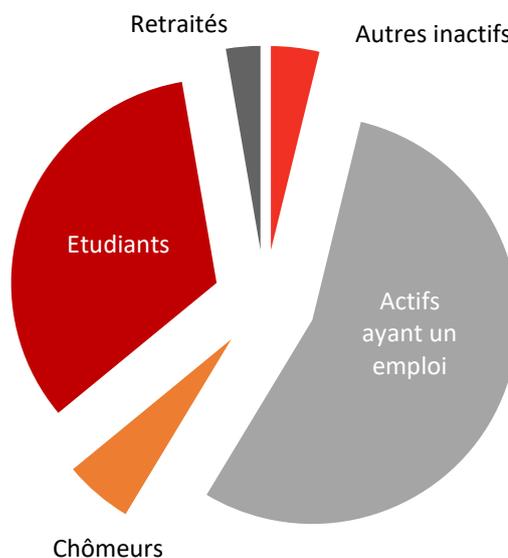
Par ailleurs, l'analyse des évolutions depuis 1999 confirme ce profil caractérisé et caractéristique de Jouy-en-Josas avec : une sur-représentation des C.S.P supérieures (cadres et professions intellectuelles) qui s'accroît. La part croissante des retraités (qui rappelle le profil vieillissant du peuplement communal). Une part de C.S.P moyennes (ouvriers, employés et professions intermédiaires) qui est faible et diminue.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2019 %



Source : INSEE

Comparaison de la population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019 (%)



Source : INSEE

# Diagnostic socio-économique

## 1. Les habitants

### D) Les caractéristiques socio-économiques de la population

#### b) Les modes de déplacement pour se rendre au travail

Le moyen de transport le plus utilisé par les actifs de Jouy-en-Josas est la voiture loin devant les transports en commun. En effet, 66,3 % des actifs ayant un emploi empruntent leur véhicule pour rejoindre leur lieu de travail alors qu'ils sont environ 18,4 % à utiliser les transports en commun. Les modes doux (marche à pied et vélos) sont utilisés par 6,9 % des actifs.

La prépondérance de la voiture a un impact sur la fluidité de la circulation aux heures de pointe, et sur les besoins en stationnement. L'importance de ce mode de transport peut s'expliquer par une offre en transports en commun (RER C...) inadéquate en matière de fiabilité, points de desserte, fréquence..., ou bien encore par simple habitude et mode de vie des petites communes.

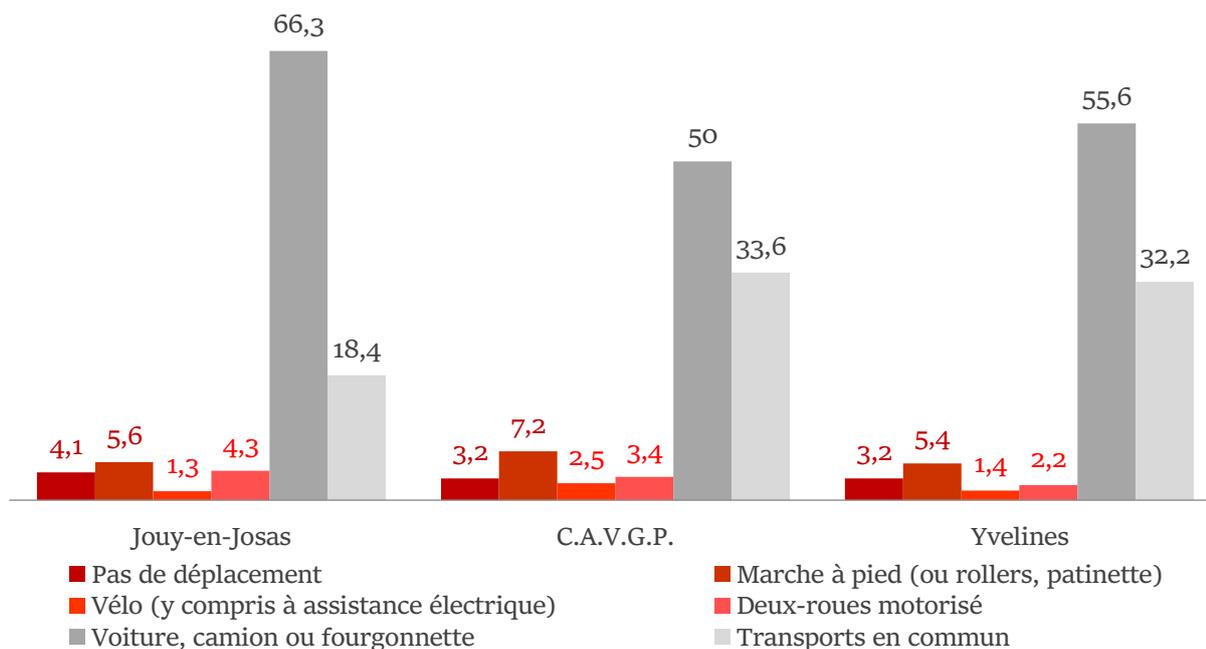
De plus, les grands Pôles d'emplois majeurs de l'Ouest parisien, comme Saint-Quentin, sont plus facilement reliés par voiture.

Comparaison avec la CA Versailles Grand Parc (CAVGP) et le département des Yvelines :

L'utilisation de la voiture est nettement supérieure dans la commune qu'à l'échelle de la CA Versailles Grand Parc (50 %) et que dans les Yvelines (55,6 %). A contrario, les transports en commun sont pratiquement deux fois moins utilisés par les actifs de la commune qu'à l'échelle de la CA Versailles Grand Parc (33,6 %) et des Yvelines (32,2 %).

La prépondérance de la voiture peut être en partie expliquée par la distance du lieu de travail avec le lieu de résidence. En effet, 81,3 % des actifs de la commune ayant un emploi travaillent en dehors de la commune. Seulement 18,7 % travaillent dans la commune de résidence. À titre de comparaison, ils sont environ 22,8 % à travailler dans leur commune de résidence à l'échelle de Versailles Grand Parc.

Comparaison de la répartition des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019 (en %)



Source : INSEE

# Diagnostic socio-économique

## 2. Les logements

### A) L'évolution du parc de logements

Le dernier chiffre officiel de 2019 indique un parc de 3 396 logements au sein de la commune. Parmi ces logements il y a :

- 3 118 résidences principales (soit 92% du parc)
- 101 résidences secondaires ou logements occasionnels (soit 3% du parc)
- 177 logements vacants (soit 5,2% du parc) en 2019 contre 4,5 % en 2013.

Le parc de logements est passé de 1 807 logements à la fin des années 1968 à 3 396 logements en 2019. Celui-ci a donc augmenté de 53,2%.

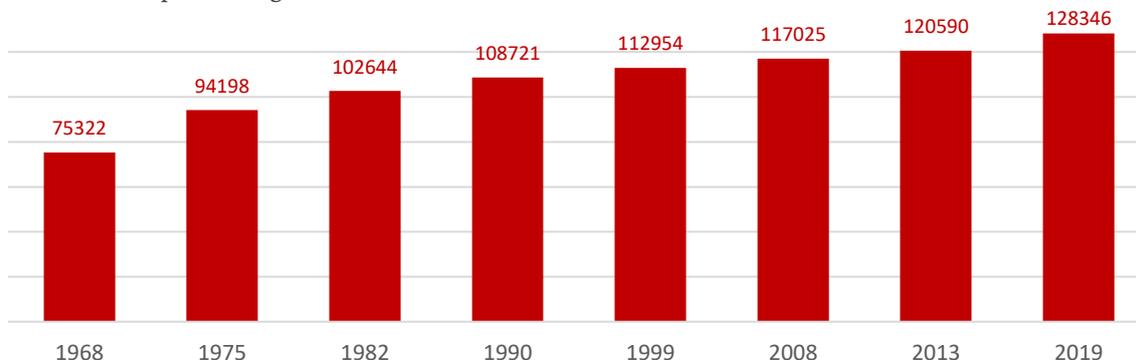
L'évolution entre 2013 et 2019 est explicable par la construction de nouveaux logements, mais essentiellement par la mise à jour des données par l'incorporation des logements d'HEC dans le calcul.

Comparaison avec la CA Versailles Grand Parc (CAVGP) :

La dynamique de construction de logements à la CAVGP a été bien plus importante que dans la commune entre 1968 et 1982 (+73,4 points). De même, elle a été plus forte entre 1982 et 2013 par rapport à la CAVGP (+17,5 points contre 11%).

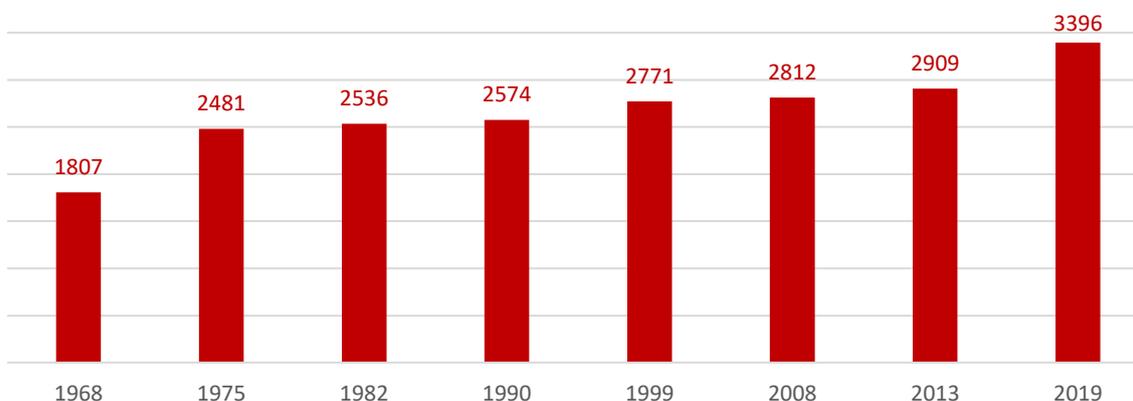
Depuis 2013, les nouvelles opérations ont permis à la commune d'accompagner la croissance du parc de logements, avec +17 points. Cette croissance est bien supérieure par rapport à la CAVGP (+6,4 points).

Croissance du parc de logements de CAVGP



Source : INSEE

Evolution du nombre de logements à Jouy-en-Josas



Source : INSEE



## 2. Les logements

### B) L'évolution des catégories de logements

Évolution des résidences principales depuis 10 ans

En 2019, le parc de logements est constitué de 3 118 résidences principales.

L'évolution est marquée par trois périodes :

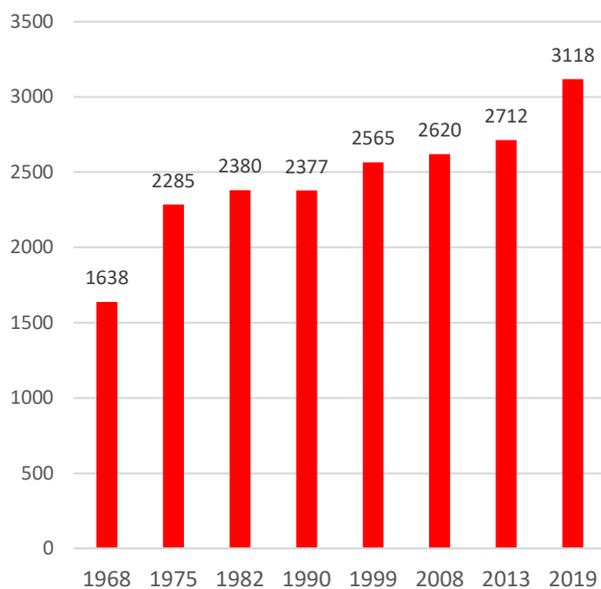
- Une légère diminution du nombre de résidences principales en 1990.
- Une forte augmentation du parc de logements entre 2013 et 2019 par la réalisation de plusieurs opérations de logements.
- Une augmentation progressive du nombre de résidences principales entre 1975 et 2013. Le nombre de résidences principales a augmenté d'environ 18 %.

Évolution des résidences secondaires et vacantes

Le nombre de résidences secondaires est faible au sein de la commune, et assez stable en nombre jusqu'en 2019. La situation de la commune, à proximité de grands pôles d'emplois franciliens, et les prix élevés de l'immobilier, expliquent cette faible représentation. En effet, Jouy-en-Josas a vocation à être une commune de résidence plutôt que de villégiature.

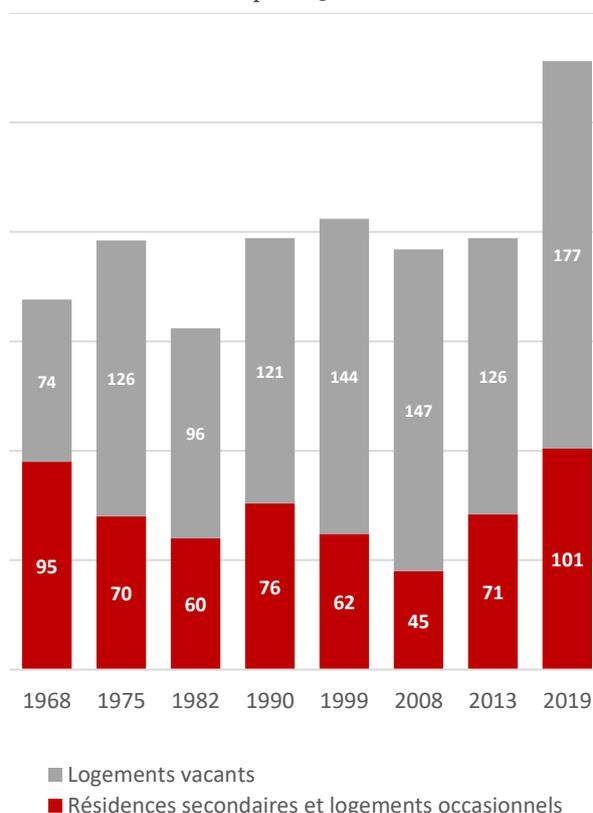
La part de logements vacants est peu significative du parc de logements total. Le nombre de 177 logements vacants en 2019 n'est pas significatif et correspond sans doute à un décalage statistique.

Evolution du nombre de résidences principales à Jouy-en-Josas depuis 1968



Source : INSEE

Evolution du nombre de résidences secondaires et vacantes à Jouy-en-Josas depuis 1968



■ Logements vacants

■ Résidences secondaires et logements occasionnels

## 2. Les logements

### C) Les caractéristiques du parc de logements

#### a) La forme de l'habitat et la taille des logements

Le parc de logements de Jouy-en-Josas se compose d'une majorité de logements de grande et très grande taille. En effet, en 2019, plus de la moitié des logements sont composés de 4 pièces ou plus. En outre, 36,7 % des logements sont composés de 5 pièces ou plus.

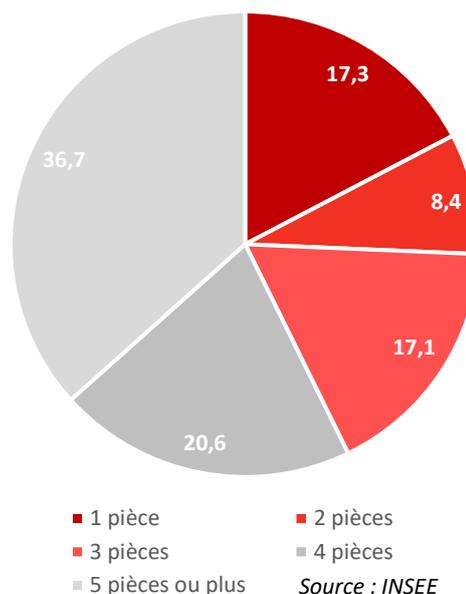
- Les petits logements (1 à 2 pièces) représentent 25,7 % du parc de logements.
- Les logements de taille moyenne de 3 pièces, représentent 17,1% du parc de logements.
- Les grands et très grands logements (4 pièces et plus) représentent 57,3 % du parc de logements.

Entre 2013 et 2019, la part des logements de très grande taille (5 pièces et plus) a diminué avec -4,2 points, et les petits logements (1 pièce) ont augmentés de 12 points. Tous les logements ont vu leur part diminuer au profit de tout petit logement. Les opérations de logement depuis 2013 ont permis de diversifier l'offre. Malgré tout, les logements HEC pour les étudiants représentent une grande partie des T1 (1 200 logements) de la commune, ceci faussant la réalité de terrain des jovaciens.

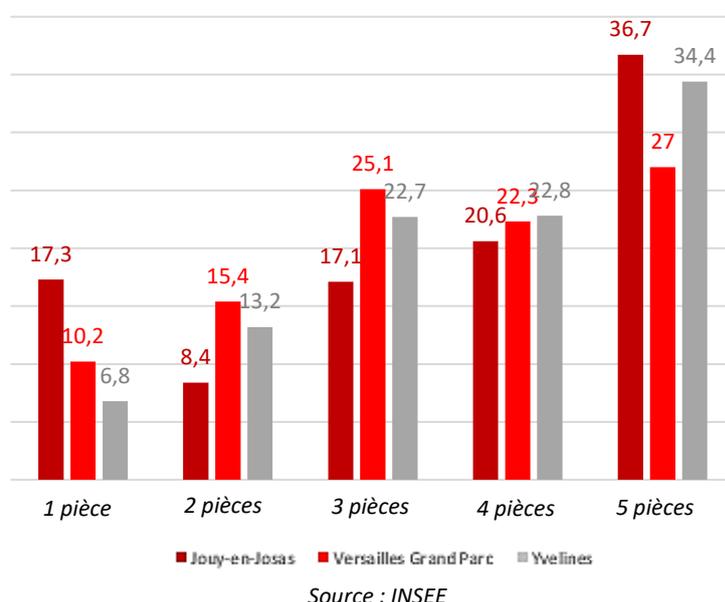
Comparaison avec la CA Versailles Grand Parc et le département des Yvelines :

La comparaison avec d'autres échelles permet de faire ressortir une sur-représentation des très grands logements sur le territoire comparé à la CA Versailles Grand Parc (27 %) ou au département (34,4 %). À l'inverse, la part des deux et trois pièces (25,5 %) est sous-représentée par rapport à la CA Versailles Grand Parc (40,5%) et au département (35,9 %). Par contre, les logements une pièce ressortent fortement, en comparaison au territoire de l'agglomération et du département, grâce à la prise en compte des logements étudiants présents en grand nombre.

Résidences principales dans la commune selon le nombre de pièces en 2019 (%)



Comparaison des résidences principales selon le nombre de pièces en 2019 (%)



## 2. Les logements

### C) Les caractéristiques du parc de logements

#### b) Typologie d'habitat

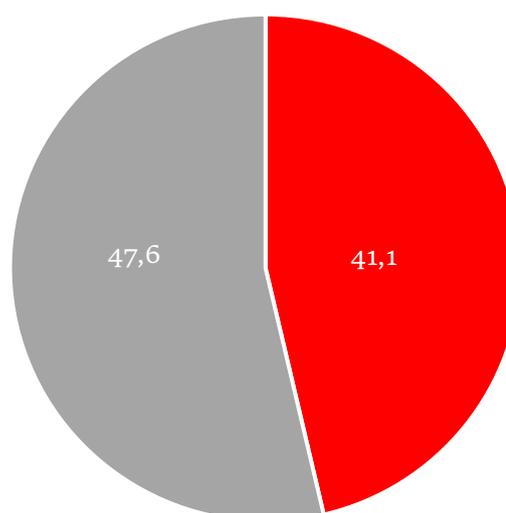
Le parc de logements de Jouy-en-Josas se compose majoritairement d'appartements avec 47,6 % en 2019. La part des maisons individuelles a diminué depuis 2013 (-6 points) car la production de logements s'est diversifiée. La diversification du parc de logements permet notamment d'accueillir les jeunes étudiants et plus de familles.

La répartition du parc de résidences principales entre maisons individuelles et appartements (collectifs) est équilibrée et reste globalement stable au cours de la dernière décennie. Cette situation est largement influencée par la présence d'HEC qui compte près de 1 200 logements, dont l'essentiel en collectif.

Comparaison avec la CA Versailles Grand Parc et le département des Yvelines :

La part des maisons est particulièrement élevée en comparaison avec la moyenne de la CA Versailles Grand Parc (20,9 %) mais plus ou moins dans la norme avec la moyenne départementale (41,8 %).

Types de logements en 2019 à Jouy-en-Josas (%)



■ Maisons ■ Appartements

Source : INSEE

## 2. Les logements

### C) Les caractéristiques du parc de logements

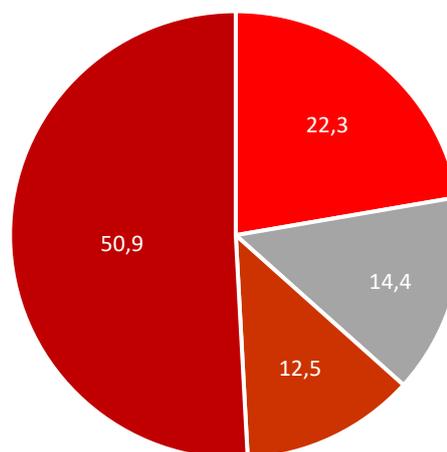
#### c) Ancienneté d'emménagement des ménages

L'analyse des migrations résidentielles fait apparaître une forte stabilité des ménages jovaciens puisque la date d'emménagement moyenne des ménages est supérieure à 10 ans. Les habitants de Jouy-en-Josas, pour plus de la moitié (50,9 %), résident dans la commune depuis plus de 10 ans. Ils sont 22,3 % à habiter dans la commune depuis moins de 2 ans. Ce chiffre est grandement influencé par les étudiants logeant dans la commune, car sinon les habitants sont pour la majorité attachés à leur commune et à la qualité du cadre de vie.

Comparaison avec la CA Versailles Grand Parc et le département des Yvelines :

À titre de comparaison, à l'échelle de la CA Versailles Grand Parc et des Yvelines, la part des habitants résidant depuis plus de 10 ans dans la commune est inférieure avec respectivement 47 % et 50,3 %. La comparaison avec la C.A.V.G.P et le Département des Yvelines montre des tendances relativement similaires.

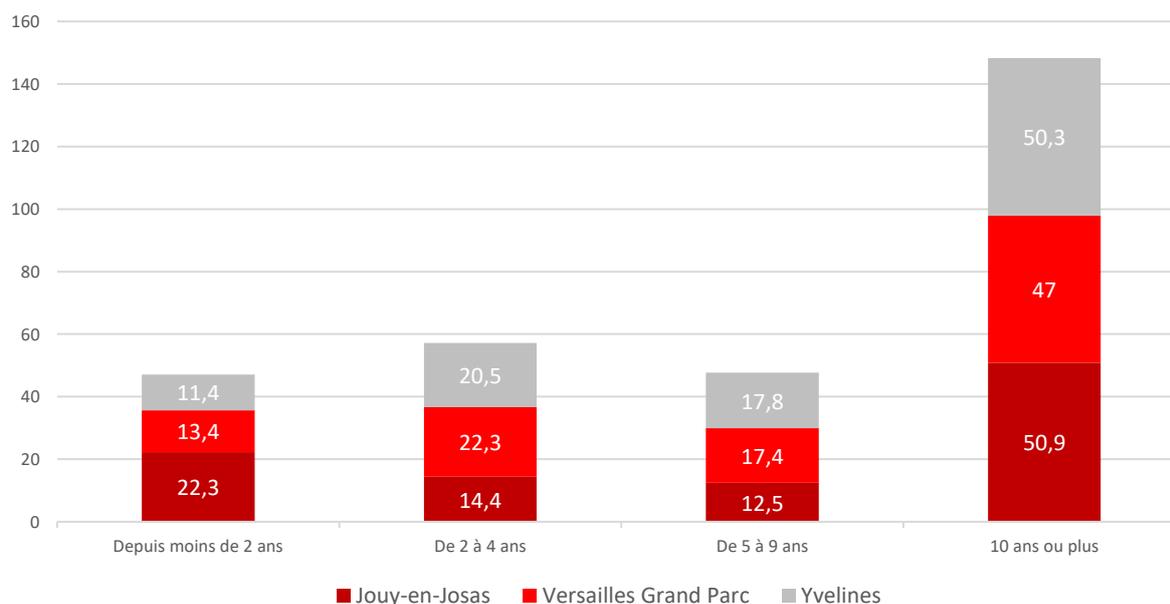
Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2019 à Jouy-en-Josas (%)



- Depuis moins de 2 ans
- De 2 à 4 ans
- De 5 à 9 ans
- 10 ans ou plus

Source : INSEE

Comparaison de l'ancienneté d'emménagement dans les résidences principales en 2019 (%)



Source : INSEE

## 2. Les logements

### C) Les caractéristiques du parc de logements

#### d) Ancienneté des logements

Le parc de logements s'est en grande partie constitué après la guerre (84,4 %) et notamment :

- Environ 42,4 % des logements ont été construits entre 1946 et 1970.
- Près de la moitié des logements (41%) ont été construits dans les années 1970 à 1990.

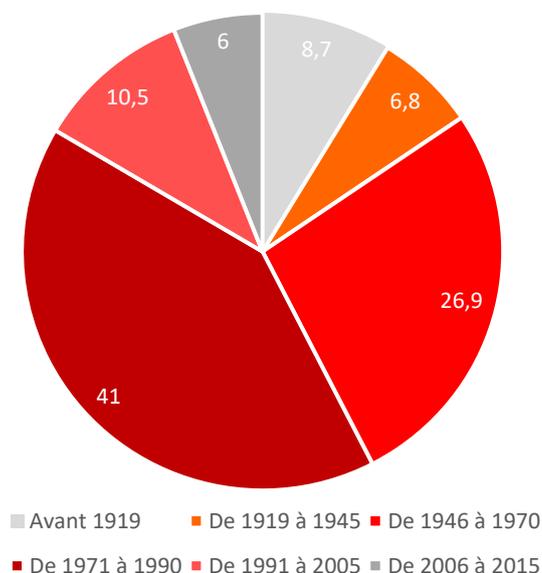
Environ 59,3 % des logements de Jouy-en-Josas ont été construits après la première réglementation thermique de 1974.

L'objectif de cette réglementation était de passer d'une consommation de chauffage moyenne de 300 kWh/m<sup>2</sup> à 225 kWh/m<sup>2</sup> par l'isolation thermique et le renouvellement de l'air.

Comparaison avec la CA Versailles Grand Parc et le département des Yvelines :

La proportion de résidences principales réalisées entre 1971 et 1990 sur la commune (41 %) est supérieure aux moyennes de la CAVGP et des Yvelines avec respectivement 30,1 % et 36,8 %. En moyenne, les logements ne sont pas vraiment plus récents dans la commune de Jouy-en-Josas qu'à l'échelle de la CAVGP et des Yvelines. Pour les logements construits avant la guerre, les logements très anciens et anciens correspondent à la moyenne du département, même si Versailles Grand Parc se distingue avec des logements très anciens plus nombreux en pourcentage de son parc de logements.

Résidences principales en 2019 selon la période d'achèvement



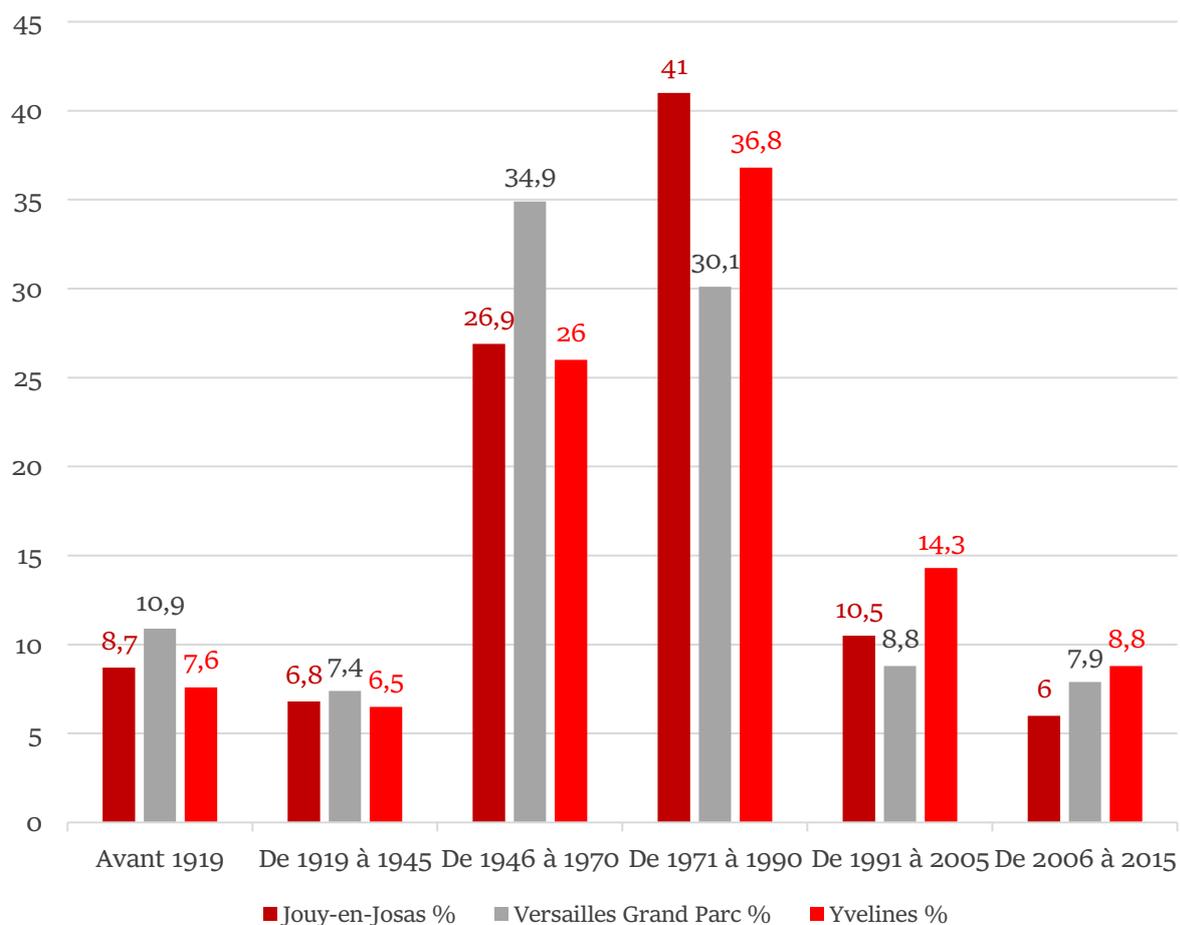
Source : INSEE

## 2. Les logements

### C) Les caractéristiques du parc de logements

#### d) Ancienneté des logements

Comparaison des résidences principales selon la période d'achèvement (%)



Source : INSEE

## 2. Les logements

### C) Les caractéristiques du parc de logements

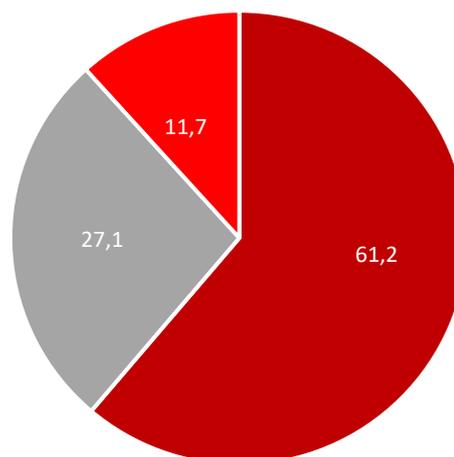
#### e) Statut d'occupation des résidences principales

A Jouy-en-Josas, 61,2 % des ménages sont propriétaires de leur logement. La prépondérance des propriétaires peut s'expliquer en partie par la typologie des logements de la commune.

Environ 27 % des ménages de la commune sont en revanche locataires et 11,7 % sont logés gratuitement. Ces chiffres sont influencés par les étudiants, qu'ils soient logés chez leur famille ou dans leur propre logement, leur grand nombre dénature la représentation du territoire.

Les propriétaires restent en moyenne plus longtemps dans leur logement ce qui peut expliquer en partie le faible renouvellement de la population.

Statut d'occupation des résidences principales dans la commune en 2019



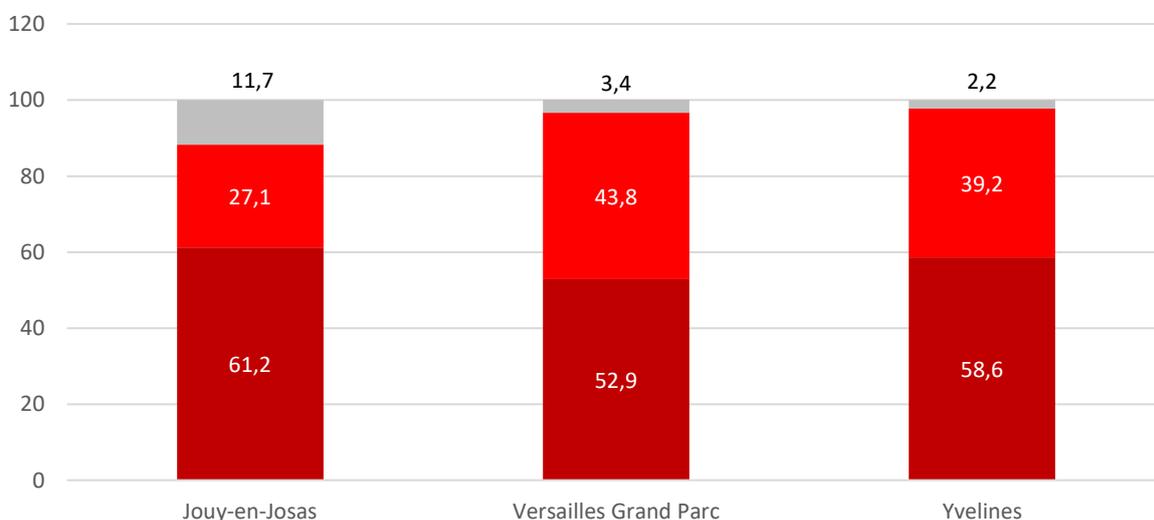
■ Propriétaire ■ Locataire ■ Logé gratuitement

Source : INSEE

Comparaison avec la CA Versailles Grand Parc (CAVGP) et le département des Yvelines :

La part des logements occupés par des propriétaires est légèrement sur représentée par rapport aux moyennes de la CAVGP (+8,7 points) et des Yvelines (+2,4 points). A contrario, la part des locataires est environ 2 fois inférieure dans la commune, par rapport à la CAVGP et un peu moins des Yvelines, bien que les logements étudiants soient pris en compte..

Comparaison du statut d'occupation des résidences principales en 2019 (%)



■ Propriétaire ■ Locataire ■ Logé gratuitement

Source : INSEE



## 2. Les logements

### C) Les caractéristiques du parc de logements

#### f) Le parc de logements sociaux

En application de la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013, les obligations de construction de logements sociaux ont été renforcées.

Les communes de plus de 1 500 habitants dans l'agglomération parisienne appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent ainsi disposer de 25 % de logement social, calculé par rapport aux résidences principales, d'ici 2025.

En 2023, la commune compte 1569 logements sociaux sur son territoire soit 38,8 % des résidences principales du parc de logements. Ce pourcentage comprend les logements HEC (1 200), car sans ces derniers, la commune dispose de 13,8 % de logements sociaux (sauf RP) et de 18 % (y compris RP).

Pour le moment, la commune répond donc aux obligations de la loi SRU, les logements HEC sont comptabilisés.



Logements sociaux Rue Jean-Beauvinon

Source : Google maps

## 3. Les activités économiques

### A) Le nombre d'emplois

Au sein de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, la commune de Jouy-en-Josas représente un petit pôle d'emplois. Cependant, par rapport à la population de la commune, elle représente un véritable noyau d'emplois. En 2021, la (CAVGP) représente environ :

- 134 000 emplois
- 28 000 établissements économiques
- 20 300 étudiants

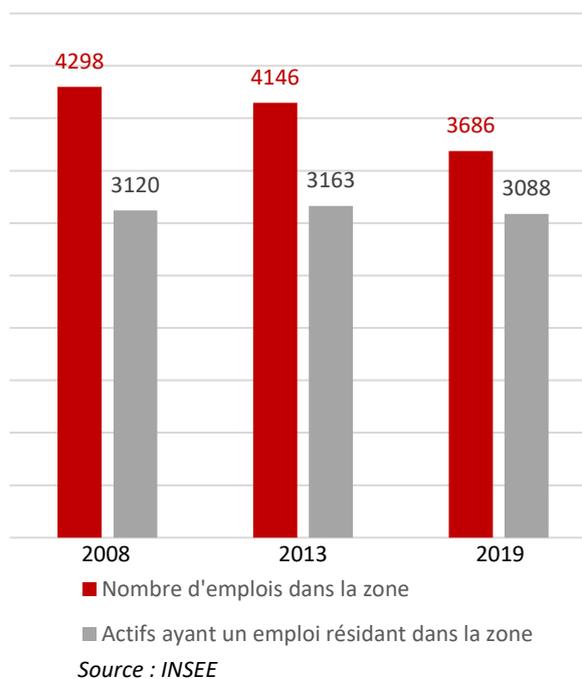
En 2019, la commune de Jouy-en-Josas détient environ 3 600 emplois sur son territoire (donnée INSEE).

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. L'indicateur de concentration d'emploi à Jouy-en-Josas est de 119,4, ce qui signifie qu'il existe environ 119 emplois sur le territoire pour 100 actifs occupés qui résident dans la commune. L'indicateur a légèrement diminué depuis 2008 et 2013. En effet, il était respectivement de 137,8 et de 131,1. En effet, la croissance démographique dont celle des actifs a été plus importante que celle du nombre d'emplois dans la commune.

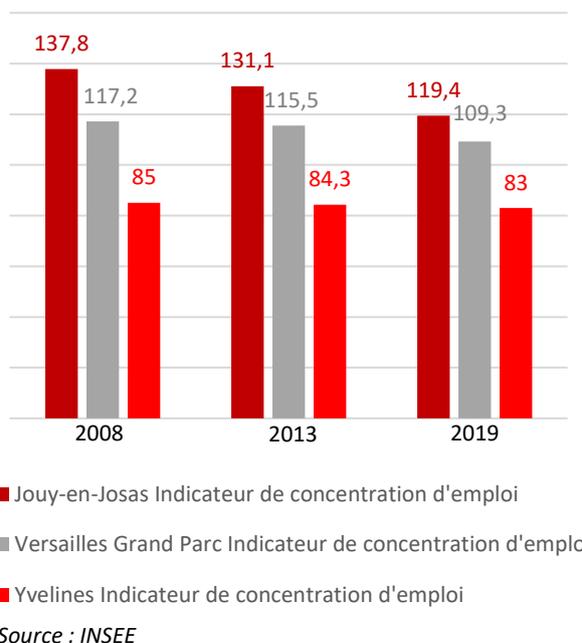
Comparaison avec la CA Versailles Grand Parc et le département des Yvelines :

L'indicateur de concentration d'emploi de la commune est bien supérieur à celui de la CA Versailles Grand Parc (+10,1 points). Il est de plus nettement supérieur à celui des Yvelines (+36,4 points).

Emploi et activité à Jouy-en-Josas 2008 -2019



Indicateur de concentration d'emploi de 2008-2019



# Diagnostic socio-économique

## 3. Les activités économiques

### B) Les secteurs d'activités des établissements

En 2019, la commune compte environ 212 établissements sur le territoire. Ces établissements sont principalement dans les secteurs suivants :

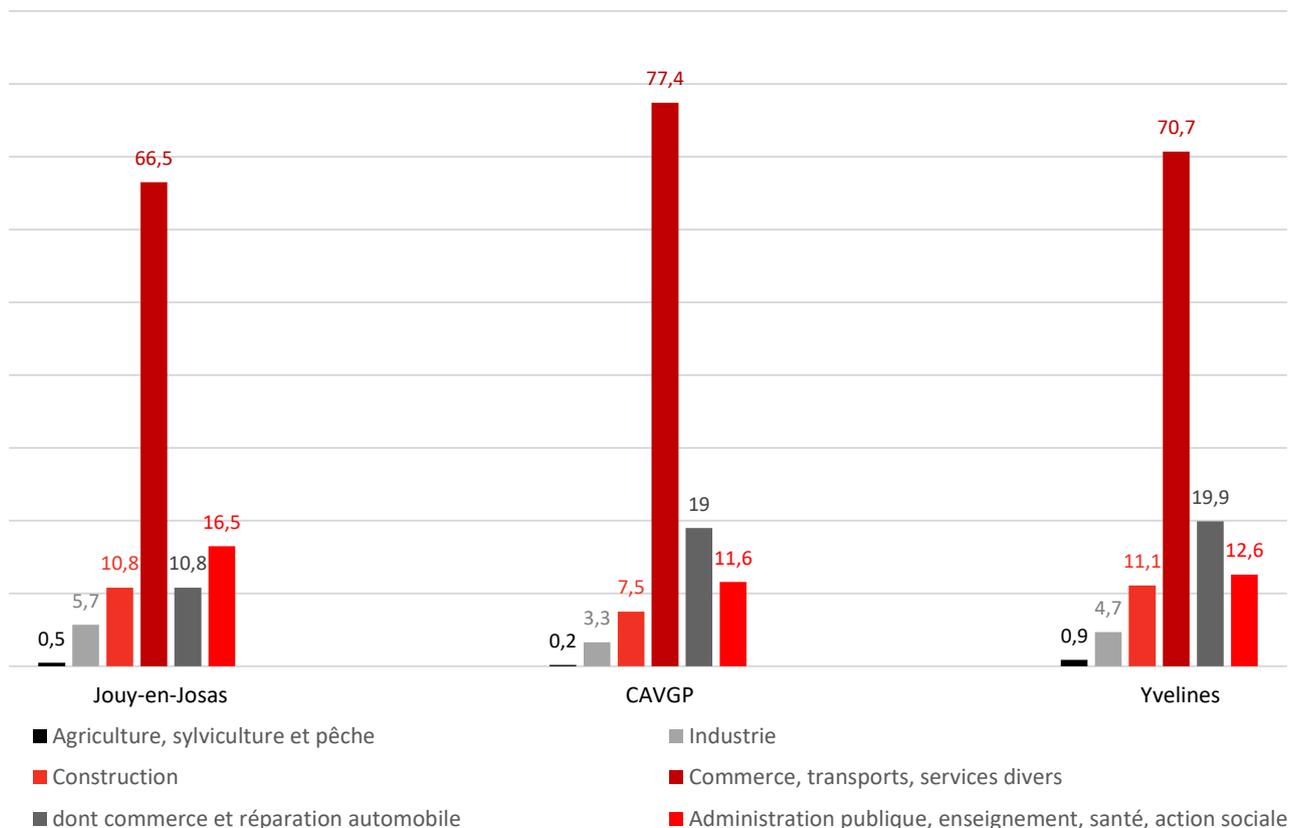
- 66,5 % sont des activités de commerces, transports, services divers ;
- Environ un quart est des administrations publiques, enseignement, santé, ....

La part des établissements liés à ces deux secteurs représente environ 83 % des établissements implantés sur la commune.

Comparaison avec la CA Versailles Grand Parc et le département des Yvelines :

Les secteurs d'activités sont relativement similaires. Certains secteurs sont plus représentés à Jouy-en-Josas coome des administrations publique, enseignement, santé, ..., par rapport à l'échelle de la CA Versailles Grand Parc (11,6 %) et le département des Yvelines (12,6 %). La part de l'industrie (5,7 %) est également un peu supérieure par rapport à l'échelle de la CA Versailles Grand Parc (3,3 %) et des Yvelines (4,7 %).

Comparaison des établissements par secteurs d'activités en 2019 (%)



Source : INSEE



## 3, Les activités économiques

### C) Les zones d'activités économiques (ZAE)

Spatialement, le tissu économique jovacien se répartit entre :

- Les immeubles des parcs d'activités de Jouy-Technology, du Petit Robinson, et des abords de l'A86, tous localisés aux Metz
- Les implantations du centre de formation THALÈS et de l'INRAE dans la Vallée (Petit Jouy et Vilvert)
- l'AE, le CRC et HEC situés au Sud de la RD446

Au total, les espaces strictement dédiés à l'activité représentent environ 28 000 m<sup>2</sup> de bureaux et 5 000 m<sup>2</sup> d'activités industrielles et entrepôts (hors INRAE et écoles/centres de formation).

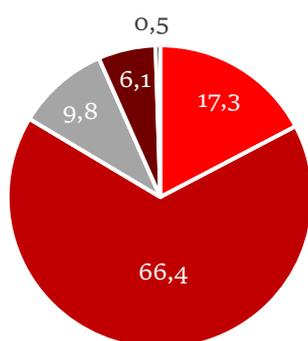
Les abords de l'A86 – et le plateau des Metz tout proche, restent, hors grands comptes, les sites d'implantation privilégiés d'activités économiques compatibles avec des tissus urbains existants.

Localisation centre d'affaires du Petit Robinson



Source : google maps

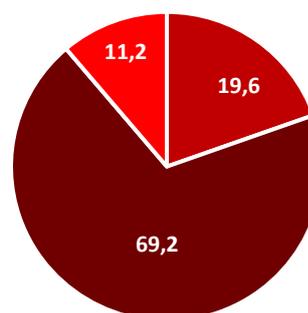
Répartition par secteurs d'activité en 2020 (%)



- Administration publique, enseignement, santé, action sociale
- Commerce, transports, services divers
- Construction
- Industrie
- Agriculture, sylviculture et pêche

Source : Insee

Répartition des établissements par taille en 2020 (%)



- 10 salariés ou plus
- 1 à 9 salarié(s)
- 0 salarié

## 3. Les activités économiques

### D) Les activités sur le secteur du Petit Robinson

« La recherche et le développement » de la zone d'activités du Petit Robinson se renforce en voyant s'implanter le projet ITRIUM. Il rentre pleinement dans sa stratégie d'investissement responsable en permettant la reconversion d'une friche par la construction d'un bâtiment de bureaux à énergie positive.

La société a construit un data center totalement immergé, une première mondiale au vu de la capacité du bâtiment. Ce centre de stockage de données informatiques s'intègre dans un immeuble de bureaux à haute performance écologique.

Ce centre de stockage s'intègre à un immeuble de trois étages, qui abritera 3 500 m<sup>2</sup> de bureaux et d'espaces culturels. Les locaux sont occupés notamment par le groupe TotalLinux, auquel appartient ITrium. Le data center regroupe quant à lui tous les clients d'ITrium, majoritairement des groupes du CAC40. Leurs données sont aujourd'hui stockées à Nanterre, dans un data center en partie loué par ITrium.



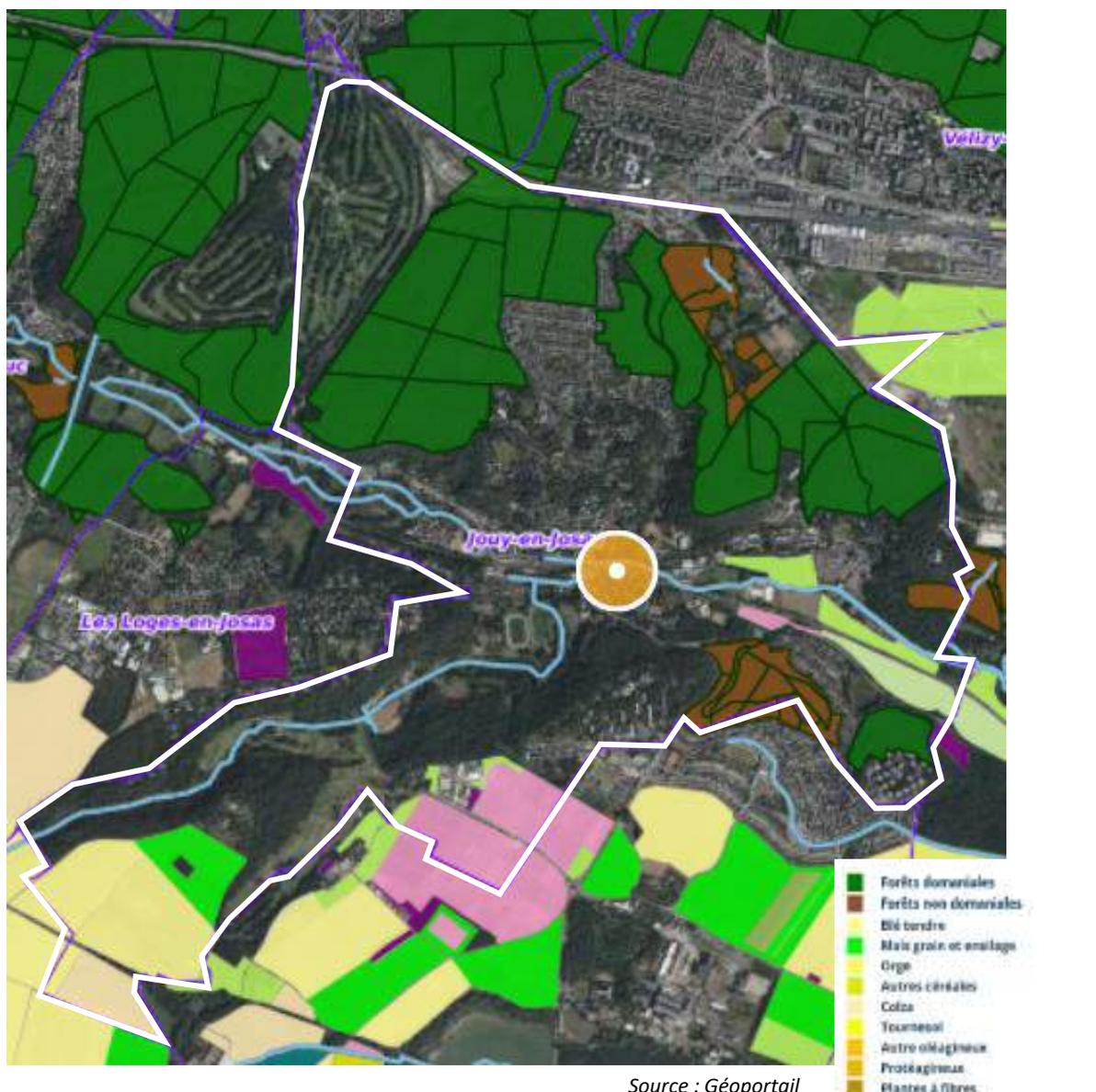
Source : iTRIUM



Source : iTRIUM

## 3. Les activités économiques

### E) L'activité agricole



Source : Géoportail

L'agriculture est assez peu présente sur le territoire de la commune de Jouy-en-Josas. Cependant, une petite mixité est malgré tout présente, avec la culture :

- Légumes ou fleurs
- Maïs grain et ensilage
- Blé tendre

Présente au Sud et un peu à l'Est de la commune, l'activité agricole représente une infime partie de l'activité de Jouy-en-Josas.

## 3. Les activités économiques

### F) Les enjeux

Suite à l'élaboration de ce diagnostic, il apparaît donc nécessaire de :

- Continuer à renforcer, redynamiser, et rééquilibrer l'armature commerciale du centre-bourg : c'était un des objectifs du projet « Cœur de Ville ».
- Appuyer le potentiel existant pour développer en priorité le secteur touristique et manufacturier autour d'un élément majeur de l'identité de la ville, la toile de Jouy.
- De favoriser des implantations variées entre activités et logements, dans les zones monofonctionnelles.
- Relancer l'installation de nouvelles familles pour, au moins, stabiliser la population dans la durée.
- Développer une nouvelle offre de logements pour répondre au besoin de diversification de la population.



# État initial de l'environnement





# Etat initial de l'environnement

## 1. Les caractéristiques physiques du territoire

### A) La topographie

Découpé par les vallées de la Bièvre au Nord, de la Mérantaise et de l'Yvette au Sud, le plateau de Saclay se présente comme une presqu'île large d'environ 6 km prolongeant vers le Sud-Est le plateau de Trappes sur plus de 10 kilomètres.

A l'extrémité Est, le rapprochement des deux vallées ferme le plateau à Palaiseau, alors qu'à l'Ouest, un resserrement au niveau des sources de la Bièvre marque la transition entre le plateau de Saclay et celui de Trappes. L'« effet de plateau », avec une altitude moyenne de 150 mètres est accentué par la présence de versants boisés pentus descendant vers la vallée de la Bièvre au Nord, vers les vallées de l'Yvette et de la Mérantaise, au Sud et au Sud-Ouest. Le dénivelé moyen entre le plateau et le fond des vallées est de l'ordre de 70 mètres.

Le plateau se caractérise par une très faible différence altimétrique entre ses extrémités

Est et Ouest, Nord et Sud. Deux vallons de faible amplitude orientés Nord-Ouest / Sud-Est creusent quelque peu le plateau :

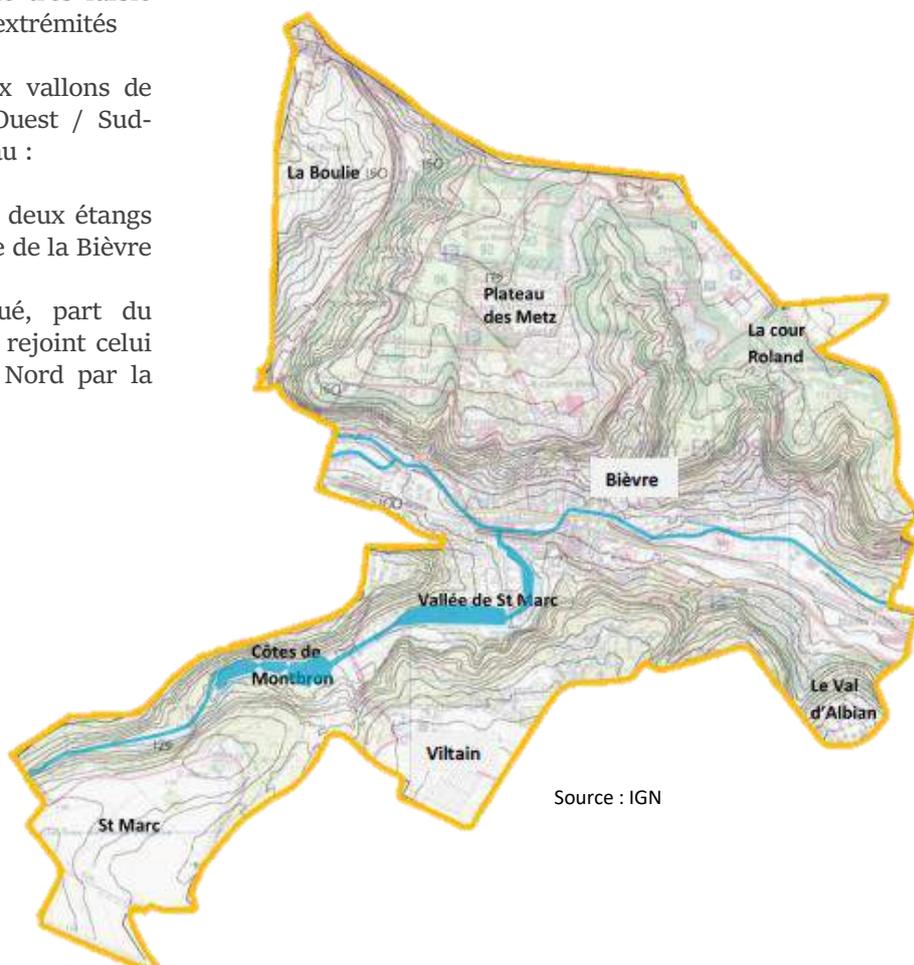
- le vallon Nord comporte les deux étangs de Saclay et descend vers la vallée de la Bièvre par le ru de Vauhallan ;
- le vallon Sud, moins marqué, part du thalweg de Villiers-le-Bâcle et rejoint celui du Guichet ; il est longé au Nord par la rigole de Corbeville.

La Vallée accompagnée des deux dépressions adjacentes de la Boulie et du vallon de Saint Marc s'affirme visuellement suivant deux composants principaux :

- Les pentes présentant sur l'ensemble de la commune de Jouy-en-Josas des fronts boisés,
- Le fond de la Vallée, occupé en son milieu par le vieux bourg de Jouy-en-Josas.

Le centre de la commune où s'inscrivent la Bièvre, ainsi que la voie ferrée, a une altitude relativement basse de l'ordre de 90 mètres. Les hauteurs de Jouy-en-Josas culminent à 180 mètres environ dans la partie Nord de la commune (quartier des Metz).

### La topographie



Source : IGN

## 1. Les caractéristiques physiques du territoire

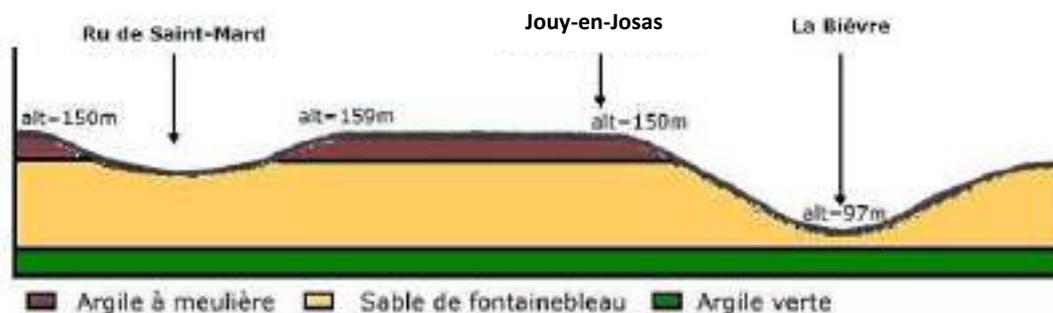
### B) La géologie

La partie centrale du bassin parisien fut longtemps recouverte par les eaux. Durant toute l'aire secondaire et jusqu'au milieu du tertiaire, se sont empilées diverses couches géologiques, généralement d'origine marine, se traduisant par une alternance de roches plus résistantes (calcaire, meulière) et moins résistantes (sable, marnes). La nature actuelle

des sols de Jouy-en-Josas, situé dans le sud ouest du bassin parisien, a hérité de ce passé. La commune est localisée sur deux types de territoire :

- la vallée de la Bièvre au Nord,
- le plateau de Saclay au Sud.

### Profil stratigraphique



Source : Jouy-en-Josas

La vallée de la Bièvre (Source BRGM)

Le fond de la vallée est aujourd'hui encore couvert par des alluvions. Il s'agit dans le contexte de Jouy-en-Josas d'éléments sableux et argileux. G2b. Stampien supérieur. Sables et grès de Fontainebleau. Ils forment une masse imposante qui peut atteindre 74.5 m. Ce sont des sables siliceux (95 à 99% de silice), légèrement micacés, fins (médiane de 0.10 à 0.15 mm) bien classés. Ils sont de couleur blanc pur à grisâtre, mais le plus souvent ocre roux, teinte due, semble-t-il, à une contamination par les eaux pluviales ou des nappes alluviales. Les grés y abondent. Il est possible de les rencontrer en sondages et en affleurement, soit en gros blocs disloqués pouvant avoir glissé sur les pentes, soit en formations tabulaires, épaisses de 2 à 3 mètres. Très fluents les sables masquent souvent les niveaux sous-jacents sur les flancs de vallées.

Le plateau de Saclay

La géologie du plateau de Saclay est caractérisée par la présence, sous les limons fertiles, d'une couche superficielle imperméable, surmontant une épaisse

formation de Sables de Fontainebleau (G2a), qui repose sur des argiles au niveau des rivières qui l'entourent.

La coupe géologique, présentée ci-contre, fait apparaître trois types de formations :

- les formations imperméables de base, d'épaisseur 20 à 25 mètres, qui constituent le socle des vallées du plateau ; de bas en haut, elles sont composées d'argile verte de Romainville, de calcaire et d'argiles à meulière de Brie, et de marnes à huitres,
- la formation des sables et grès de Fontainebleau, de 60 à 75 m. d'épaisseur, qui contient une épaisse zone aquifère ; cette nappe souterraine, parfaitement régulière, se situe en moyenne à la cote 116 NGF ; elle est drainée naturellement au niveau des affleurements des coteaux par des sources qui coulent vers la Bièvre, l'Yvette et la Mérançaise.
- les formations supérieures, d'épaisseur comprise entre quelques mètres et 15 mètres environ, sont composées, de bas en haut, par des argiles à meulière de Montmorency, des sables de Lozère, et des limons

# Etat initial de l'environnement

## 1. Les caractéristiques physiques du territoire

### B) La géologie



## 1. Les caractéristiques physiques du territoire

### C) L'hydrographie

Le réseau hydrographique est représenté localement par la Bièvre en limite communale au Nord et son affluent le ru Saint Marc en limite communale au Sud.

La Bièvre, affluent de la Seine, prend sa source à Bouviers près de Trappes et traverse une série d'étangs (Buc, la Geneste...).

La Bièvre est alimentée par le drainage naturel de la nappe des Sables de Fontainebleau et par les eaux de ruissellement sur son bassin versant dont la superficie à la station de Verrières est de 116 km<sup>2</sup>, dont 40 km<sup>2</sup> pour le plateau.

A l'aval et au niveau du plateau de Saclay, la Bièvre et ses affluents (rus de St-Marc et de Vauhallaan), pour réguler leur cours, sont équipés de bassins de retenue gérés et coordonnés par un système informatique centralisé. A partir d'Antony et jusqu'à la Seine, la Bièvre est canalisée ; par temps sec, l'eau est alors dirigée vers la station d'Achères.

Au niveau du plateau de Saclay, la Bièvre est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB). Actuellement de classe 2 à 3, l'objectif de qualité de l'eau fixé par le SIAVB, est la classe 1B.

Elle suit son cours d'Est en Ouest, à travers les communes de Buc (78), Versailles (78), Les Loges-en-Josas (78), Jouy-en-Josas (78), Bièvres (91), Igny (91), Vauhallaan (91), Massy (91) Verrières-le-Buisson (91). Après Massy, elle s'engouffre dans les souterrains menant, 18 km plus loin, à la Seine, à Paris.



Source : Google maps

Un autre bassin de retenue est aménagé, à Buc, entre la Minière et la RN286. Il régule et dépollue les eaux de la RD91 depuis les travaux de mise en 2X2 voies de cet axe. Il présente un volume de 5 500m<sup>3</sup> pour une période de retour d'insuffisance de 20 ans.

Le débit moyen d'étiage annuel estimé (en 1989) de la Bièvre est de 0.18m<sup>3</sup>/s, pour l'étiage quinquennal, le débit chute à environ 0,11m<sup>3</sup>/s (données SIAVB). Des pointes de débit de crues, estimées à plus de 2 m<sup>3</sup>/s, ont été observées en octobre 1979.

Une crue à caractère centennal s'est produite en 1982 avec un débit de 2.5m<sup>3</sup>/s. Cette inondation fait aujourd'hui référence. La zone inondable est décrite au chapitre « des risques naturels »

A l'opposé, en avril 1984, en période d'étiage très sévère, les débits étaient inférieurs à 0,1m<sup>3</sup>/s.

Ces indications montrent que le débit de la rivière peut varier de façon importante malgré la présence de plusieurs bassins de retenue.

Il s'agit d'un affluent de la Bièvre situé dans le coteau Sud. Il relie une succession d'étangs et recueille des eaux en provenance de la partie Est de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La structure chargée de la gestion et de l'aménagement des cours d'eau est le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (S.I.A.V.B). Il assure notamment la gestion hydraulique de la rivière, afin d'éviter les risques de débordement et d'inondation, ainsi qu'un programme d'entretien pluriannuel visant notamment :

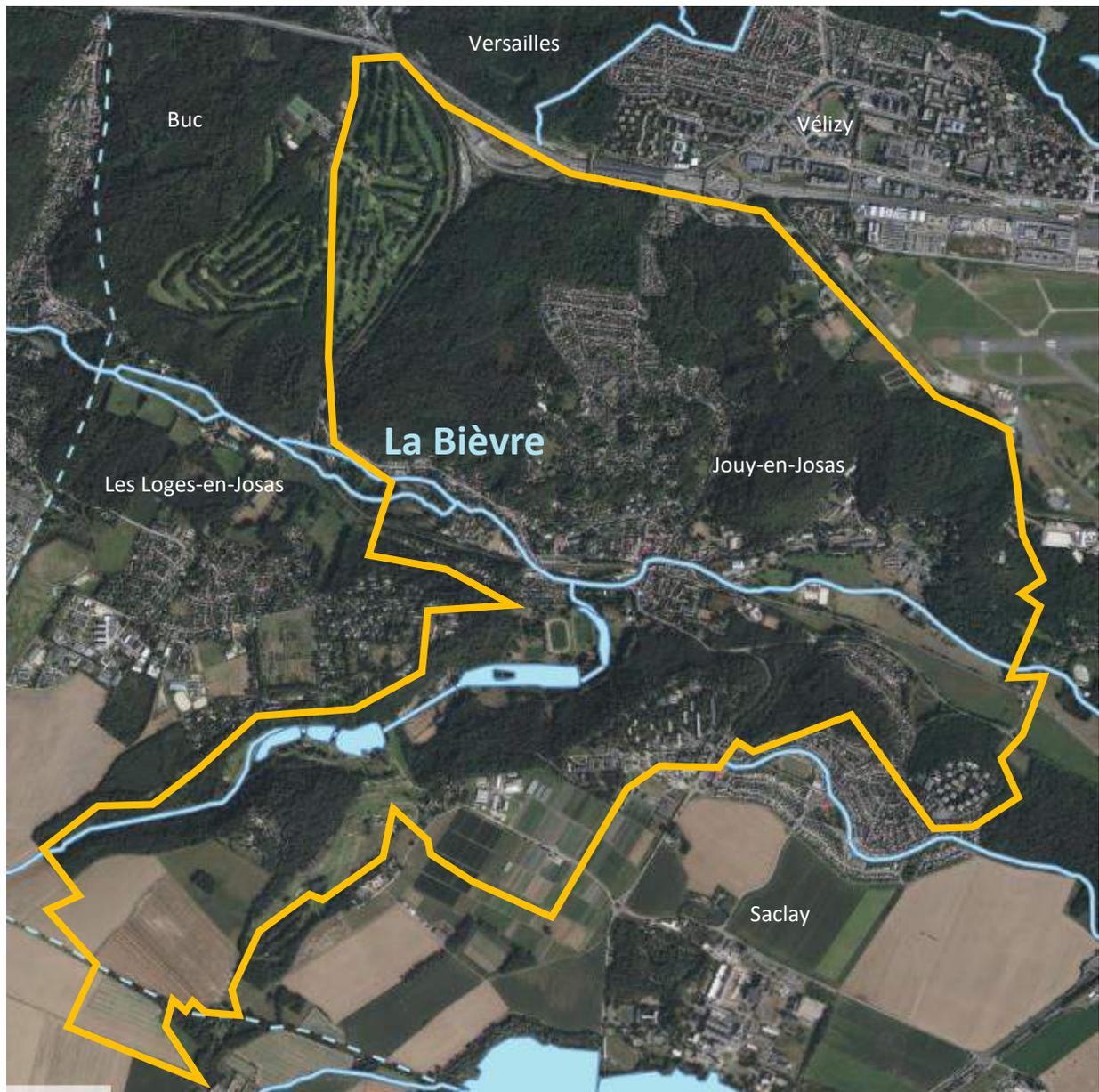
- A limiter les risques d'invasion voire d'obstruction du lit du cours d'eau par la végétation,
- Des opérations de nettoyage pour prévenir les phénomènes d'embâcle,
- L'entretien des ouvrages hydrauliques,
- La mise en valeur des paysages de la vallée et l'accessibilité du public.

# Etat initial de l'environnement

## 1. Les caractéristiques physiques du territoire

### C) L'hydrographie

#### Réseau hydrographique



Source : Géoportail

## 1. Les caractéristiques physiques du territoire

### D) Les zones humides

Les dispositions de la loi du 3 janvier 1992 (loi sur l'eau) ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau, visant notamment à assurer la préservation des zones humides. D'après l'article 2 de cette loi, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire » et dont « la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Pour faciliter la préservation des zones humides et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Ile-de-France, la DRIEE a lancé en 2009 une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région selon les deux familles de critères mises en avant par l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié : critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation. Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région Ile-de-France en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide et le caractère de la délimitation qui conduit à cette analyse.

Elle s'appuie sur :

- un bilan des études et une compilation des données préexistantes ;
- l'exploitation d'images satellite pour enrichir les informations sur le critère sol

Ces données ont ainsi été croisées, hiérarchisées et agrégées pour former la cartographie des enveloppes d'alerte zones humides.

Une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région Ile-de-France a été menée par la DRIEE selon les deux critères suivants : critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation.

Sur le territoire communal, il est possible de retrouver des zones humides de classes 2, 3 et 5. La classe 3 correspond à des zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser, et la classe 5 correspond aux zones en eau.

Ces zones humides pourront être affinées sous réserve d'études complémentaires effectuées par le SIAVB.

Le premier SAGE de la Bièvre, approuvé par arrêté interpréfectoral n° 2017-1415 du 19 avril 2017 est entré en vigueur le 7 août 2017. Ainsi, depuis cette date, les décisions prises dans le domaine de l'eau (ICPE, schémas départementaux des carrières, etc.) doivent être rendues compatibles avec les dispositions du PAGD du SAGE.

Le SAGE a fait l'objet d'une révision partielle entre 2021 et 2023. Le SAGE révisé a été approuvé par la CLE le 17 mars 2023 et approuvé par arrêté interpréfectoral n° 2023-02397 du 4 juillet 2023. Il est entré en vigueur le 12 juillet 2023.

Il fixe des objectifs généraux visant à satisfaire les principes des articles L211-1 et L. 430-1 du code de l'environnement, à savoir :

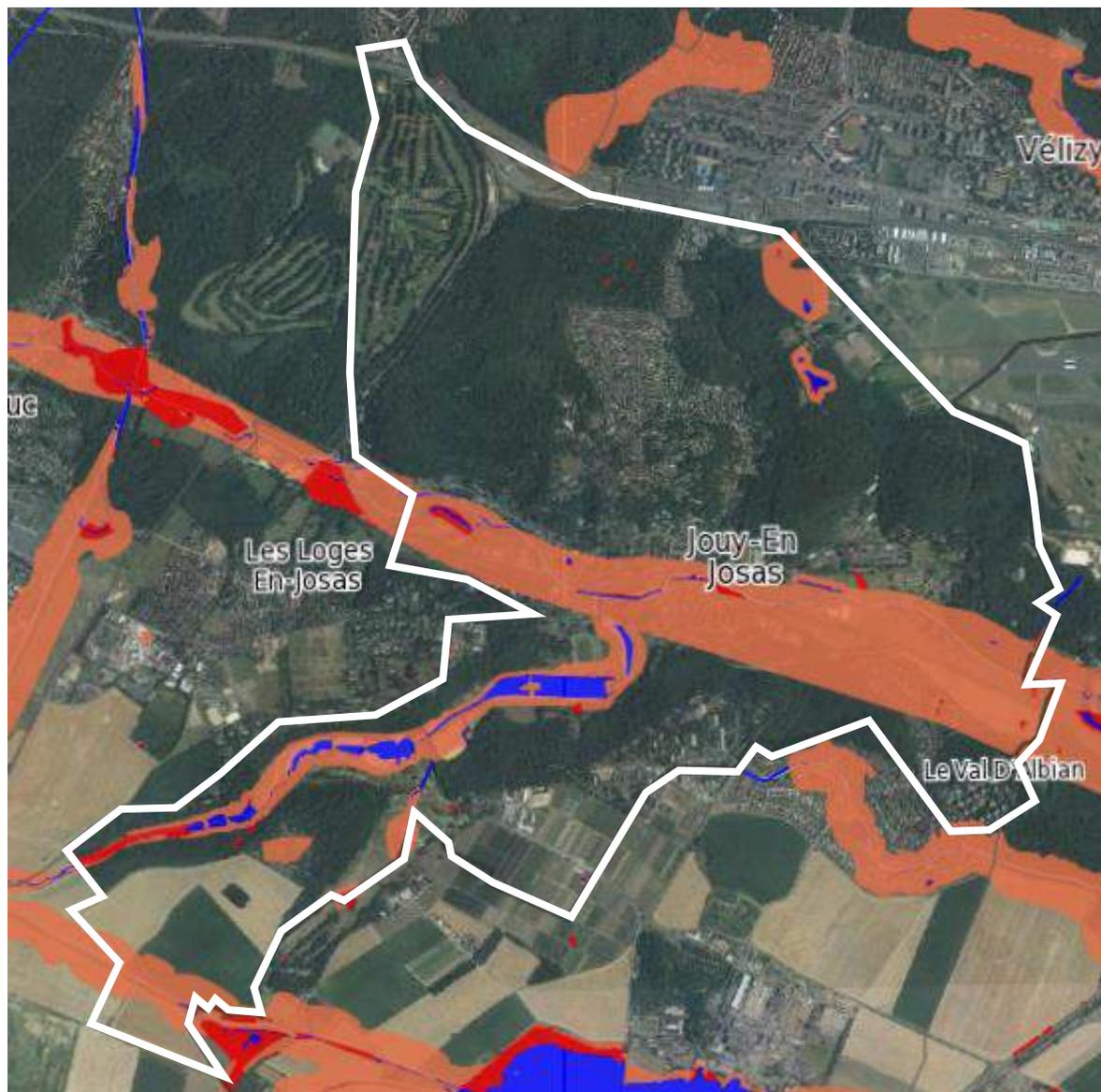
- la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides
- la protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature,
- la restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération,
- le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau,
- la valorisation de l'eau comme ressource économique,
- la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau,
- le rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques,
- la protection du patrimoine piscicole.

# Etat initial de l'environnement

## 1. Les caractéristiques physiques du territoire

### D) Les zones humides

#### Enveloppes d'alertes zones humides



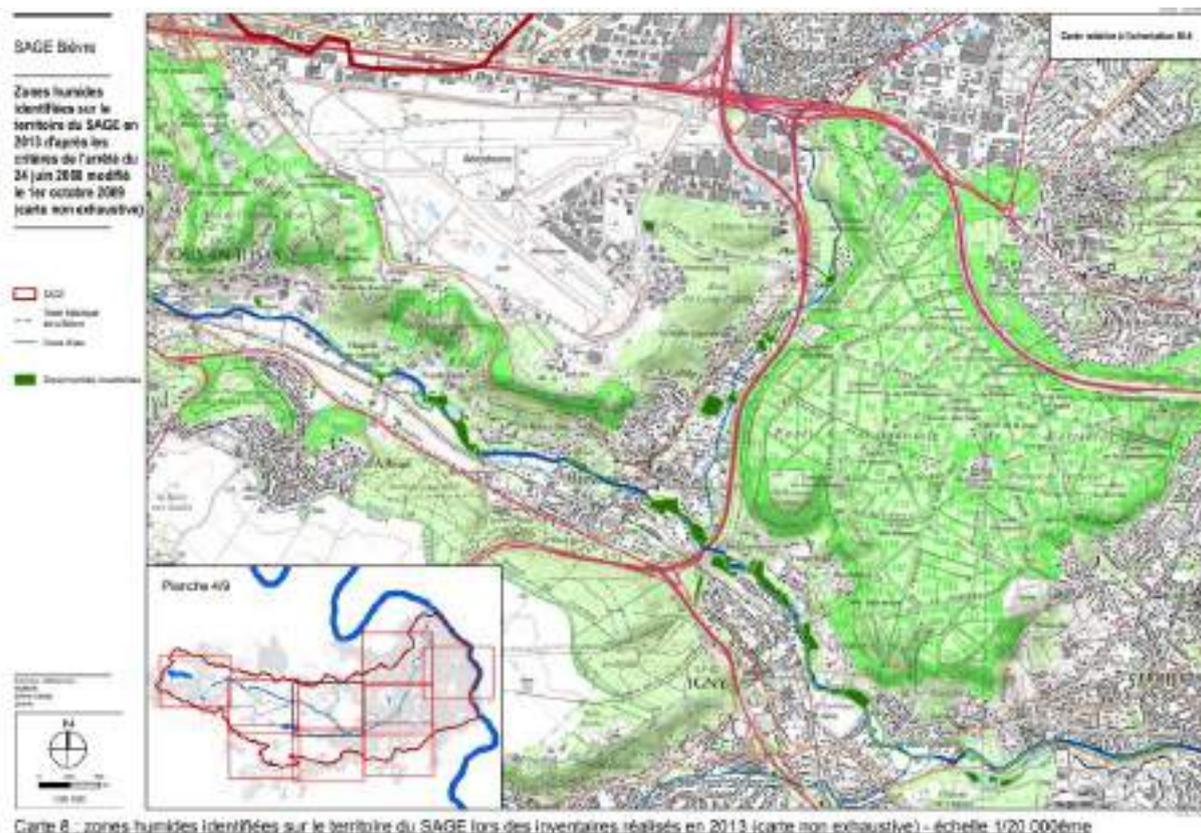
- Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être précises
- Classe B: Zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser
- Classe C: Manque d'information ou faible probabilité de présence de zones humides
- Classe D: Non humides : plan d'eau et niveau hydrographique

Source : DRIEE

## 1. Les caractéristiques physiques du territoire

### D) Les zones humides

Le SAGE SMBVB a mené une étude complémentaire à l'étude de la DRIEE à l'échelle de Jouy-en-Josas. Plusieurs zones humides ont été inventoriées le long de la Bièvres.



Source : DRIEE

# Etat initial de l'environnement

## 1. Les caractéristiques physiques du territoire

### E) L'hydrogéologie

L'assise des Sables et Grès de Fontainebleau contient une épaisse zone aquifère. Cette nappe souterraine, parfaitement régulière est drainée naturellement au niveau des affleurements des coteaux par des sources qui coulent vers la Bièvre, l'Yvette et la Mérantaise.

### F) La climatologie

A la limite entre les influences océaniques venues de l'Ouest et les attaches continentales, le climat dont bénéficie Jouyen-Josas est tempéré. Le climat de la commune est stable mais n'est pas à l'abri d'évènements météorologiques extrêmes à l'image des récentes canicules estivales. Néanmoins, le couvert végétal important à l'échelle communale permet d'offrir aux habitants des îlots de fraîcheurs

indispensables..

La station climatique la plus proche est celle de Toussus-le-Noble se situant à quelques kilomètres de la commune.

Les données climatiques se basent sur les normales de la période 1981-2010 qui sont les données officielles. Les données plus récentes ne sont pas encore rendues officielles.

Températures moyennes calculées sur la normale 1981-2010

Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
3,7	4,2	7,4	9,9	13,7	16,8	19,1	18,8	15,5	11,7	7	4,2	11

Source : Infoclimat

Les mois les plus chauds sont les mois de juillet et d'août, avec une température moyenne de 19,1 et 18,8 degrés ; janvier, avec 3,7 degrés de moyenne est le mois le plus froid.

L'isotherme moyen annuel est de 11°C environ, ce qui correspond à une situation moyenne par rapport au reste de la région. L'agglomération parisienne, par la densité d'urbanisation, modifie le climat et contribue à son réchauffement en toute saison.

Précipitations moyennes calculées sur la normale 1981-2010

Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
58,2	47,7	53,1	55,3	63,5	55,5	61,7	53	53	68,8	56,1	63,9	689,8

Source : Infoclimat

Les précipitations sont caractéristiques d'un climat tempéré, avec une moyenne autour de 700 mm par an, et une répartition homogène dans l'année.

Les mois de mai, octobre et décembre sont en moyenne les mois les plus arrosés. Les mois d'août et septembre sont les plus secs.



# Etat initial de l'environnement

## 1. Les caractéristiques physiques du territoire

### F) La climatologie

Occurrence des phénomènes climatiques sur la normale 1981-2010

	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Orage	0,1	0,2	0,5	1,1	2,4	2,6	3,1	2,9	1,1	0,3	0,1	0,1	14,5
Brouillard	6,3	4,6	2,9	2,4	1,8	1,3	1,1	2,2	3,1	5,9	6,7	7	45,3
Neige	3,6	4,4	2	0,9							1,1	3,2	15,2

Source : Infoclimat

La neige est rare, voire inexistante d'après les relevés de Météo France (notons cependant l'année 1986 où la neige est tombée abondamment), il y a environ 15 jours de neige par an. Les mois de janvier, février et décembre sont les plus concernés. Les

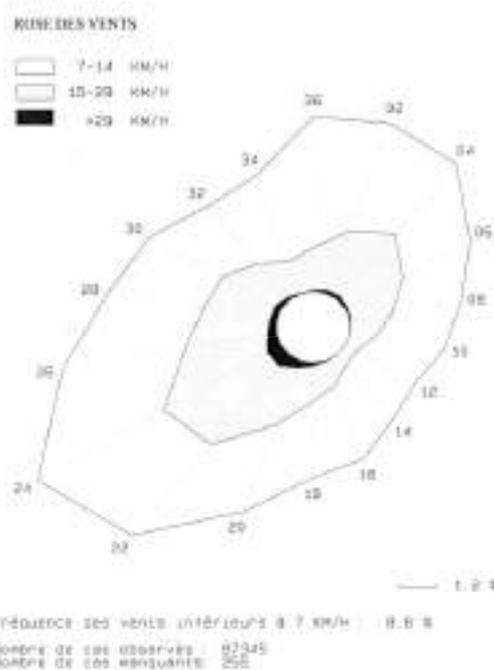
brouillards hivernaux voilent fréquemment les matins. Cela représente environ 45 jours. Les mois de janvier, novembre et décembre sont les plus concernés De plus, les orages sont présents 14 jours par an avec les mois de juin, juillet et août les plus touchés.

Vitesse moyenne du vent sur la normale 1981-2010

Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill et	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
4,4	4,2	4,3	4,2	3,9	3,8	3,6	3,4	3,6	4	3,9	4,2	4

Source : Infoclimat

La végétation abondante de l'Ouest parisien ainsi que la topographie et les zones humides et en eaux ont fait apparaître des microclimats. La vallée de la Bièvre constitue cependant un axe privilégié en ce qui concerne les trajectoires des vents, et dans une moindre mesure en ce qui concerne les orages. Les vents sont majoritairement en direction du sud ouest



## 2. Les unités de cohérence territoriale

### A) Les grands paysages

Jouy-en-Josas, dans la vallée de la Bièvre, sur les berges de la rivière, est à la limite:

- du plateau Nord : les villes de Versailles et de Vélizy-Villacoublay, paysage essentiellement urbain.
- du plateau sud, le Plateau de Saclay encore largement agricole.

Jouy-en-Josas participe du paysage, plus vaste, de la vallée de la Bièvre avec, de part et d'autre de la rivière, les coteaux.

4 grandes unités paysagères sont visibles:

#### 1. Le plateau Nord :

Occupé par deux grandes agglomérations - Versailles et Vélizy-Villacoublay - le plateau Nord est essentiellement urbain. L'environnement «citadin» est marqué, entre autres, par de grandes infrastructures, l'aérodrome de Vélizy, des infrastructures routières (A86) et ferroviaires. La forêt domaniale de Versailles ponctue cette «plaine urbaine» de grands massifs boisés.

#### 2. Le plateau Sud :

Le plateau sud, ou plateau de Saclay, constitue le premier grand site naturel et agricole au Sud de Paris. A 20 kilomètres de Paris, il constitue une exploitation agricole de haut rendement et de grande qualité protégée par une zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF). Il s'étend sur les communes des Loges-en-Josas, de Jouy-en-Josas, Buc, Châteaufort, Bièvres, Vauhallan, Palaiseau, Orsay, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Villiers le Bâcle et Toussus-le-Noble.

Ce paysage est caractérisé par de vastes exploitations agricoles, où la culture céréalière est dominante. Quelques massifs boisés viennent ponctuer ces vastes cultures. Le pourtour du plateau est souligné par une

bordure boisée qui marque profondément le paysage amorçant la descente vers les vallées. Le plateau apparaît comme une entité : à la fois un véritable plateau isolé au-dessus des vallées voisines, et un vaste espace ouvert entre les lisières boisées ou urbaines.

#### 3. Les coteaux :

La Bièvre est bordée de part et d'autre de coteaux le plus souvent boisés qui s'étendent de Guyancourt au nord de Gommonvilliers sur la rive droite et de Guyancourt à Bièvres sur la rive gauche. Le relief de ces coteaux rythme le paysage tout le long de la Bièvre. Il constitue la lisière des plateaux Nord et Sud.

#### 4. La Vallée de la Bièvre :

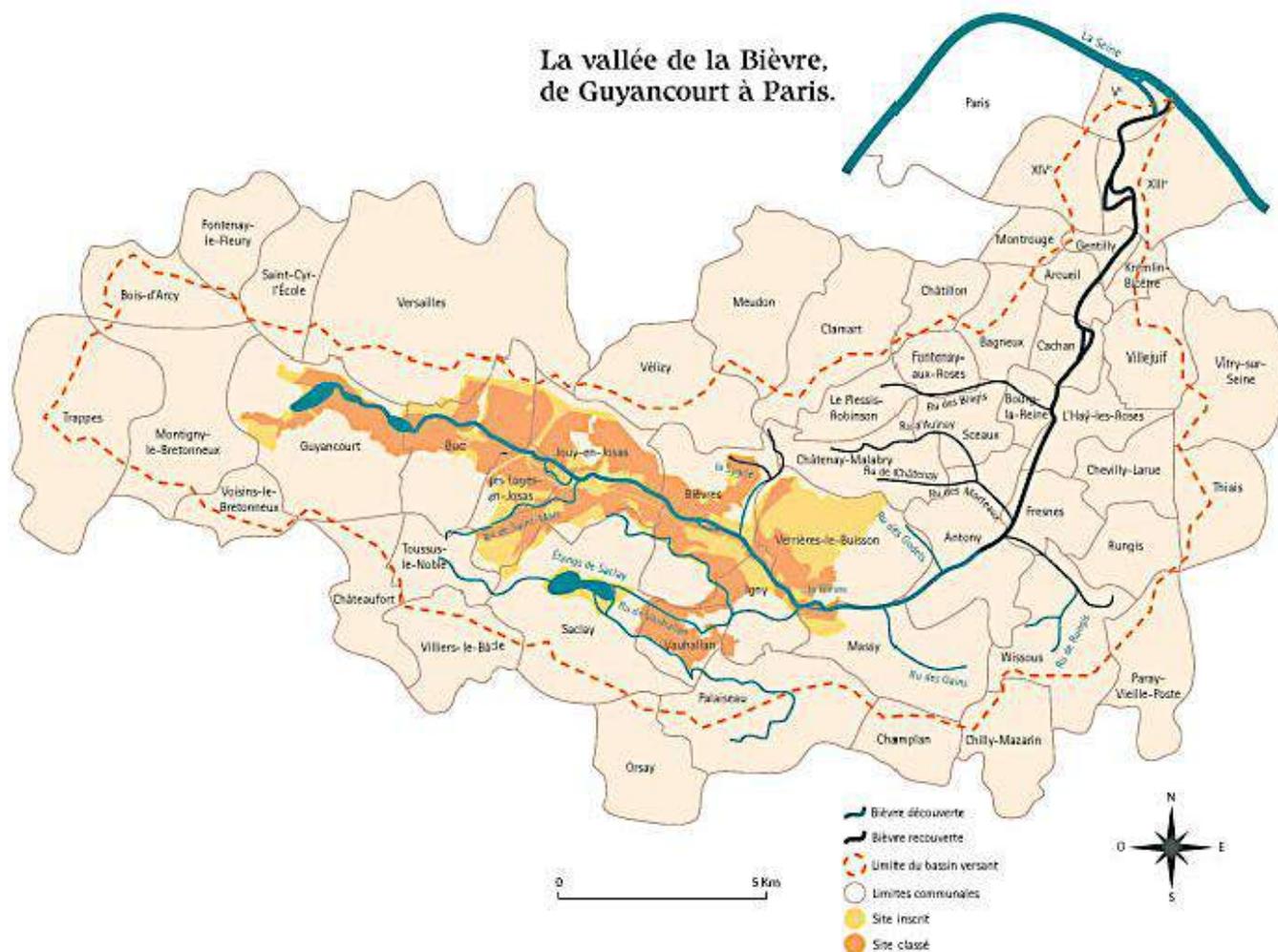
Le paysage de la Vallée de la Bièvre est celui d'une vallée diversifiée contrastant avec les paysages ouverts et monotones des plateaux. Le patrimoine naturel est un des éléments majeurs de la composition de ce paysage, tant dans la structure du relief que dans l'omniprésence des boisements qui marquent les lignes de crêtes, les coteaux et ponctuent le fond de la vallée.

La rivière qui traverse la commune au nord n'est actuellement que peu perceptible pour le visiteur non averti.

# Etat initial de l'environnement

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### A) Les grands paysages

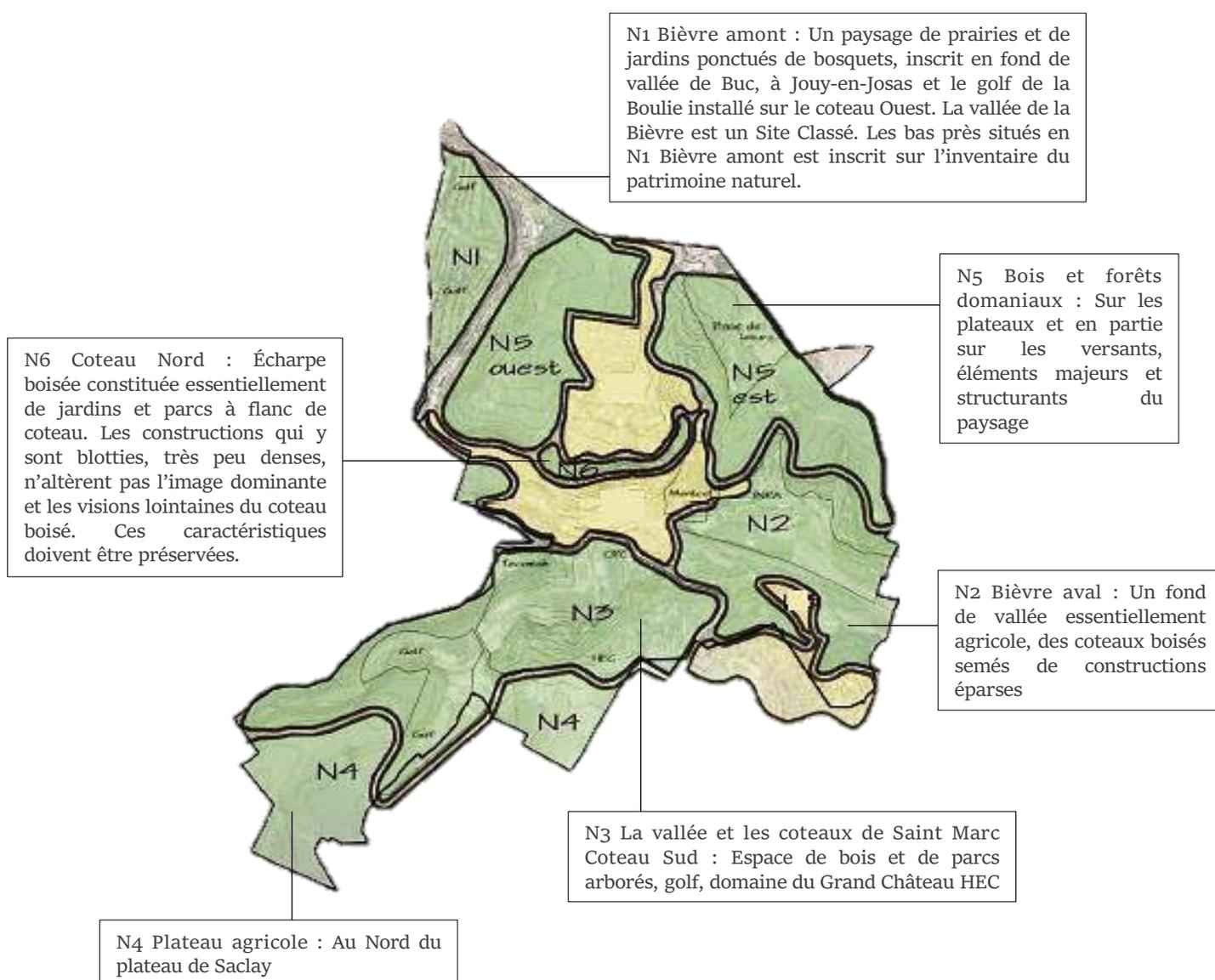


# Etat initial de l'environnement

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### B) Les sites naturels

L'inscription du territoire communal de Jouy-en-Josas dans ces grands paysages fait apparaître un certain nombre de variations significatives : en conjuguant les critères de paysage, de relief et d'occupation du sol on distingue, à l'échelle communale, un certain nombre d'unités cohérentes, à dominante tantôt naturelle (terroirs,...), tantôt urbaine (quartiers,...).



## 2. Les unités de cohérence territoriale

### B) Les sites naturels

#### Les coteaux

La Bièvre est bordée de part et d'autre de coteaux le plus souvent boisés qui s'étendent de GUYANCOURT au Nord de Gommonvilliers sur la rive droite, et de Guyancourt à Bièvres sur la rive gauche. Les ourlets continus de ces coteaux rythment le paysage tout le long de la rivière. Ils constituent la lisière des plateaux Nord et Sud. Le coteau Sud de Jouy-en-Josas constitue l'un des versants boisés du plateau de Saclay.

Le coteau Nord accueille notamment :

- Le domaine de l'Eglantine ou parc du Musée de la Toile de Jouy ;
- Le Me Chaplin : propriété privée de 2 hectares, située sur le coteau Nord de Jouy-en-Josas. L'ensemble du terrain est boisé, à l'exception de la terrasse attenante à la maison ;
- La châtaigneraie : domaine privé de 7 000 m<sup>2</sup>, la majeure partie de la propriété est boisée ;
- Le Domaine du Montcel (voir infra).



Source : Google image



Source : Google image



Source : Google image

Le coteau Sud :

Boisé dans son ensemble, il appartient au domaine de la C.C.I Paris Ile-de-France. Les écoles HEC, le CRC et l'AE, y sont implantés. Ces coteaux boisés au Sud forment un horizon presque constant du paysage de Jouy-en-Josas.

Dans le fond du Vallon, au confluent du ru de Saint Marc et de la Bièvre, s'étend le parc du Grand Château et ses étangs datant du XIX<sup>ème</sup> siècle. Dans le parc, ont été installés les terrains de sports du campus, avec des plantations. Ils sont relativement peu visibles depuis le centre-ville.

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### B) Les sites naturels

#### Le plateau Sud

Le plateau Sud, ou plateau de Saclay, constitue le premier grand site naturel et agricole au Sud de Paris. À 20 kilomètres de Paris, il permet une exploitation de haut rendement et de grande qualité.

Il s'étend sur les Communes de Jouy-en-Josas, de Buc, de Châteaufort, des Loges-en-Josas, de Bièvres, de Vauhallan, de Palaiseau, d'Orsay, de Bures-sur-Yvette, de Gif-sur-Yvette, de Villiers-le-bâcle, et de Toussus-le-Noble. Cet espace est caractérisé par de vastes exploitations agricoles, où la culture céréalière est dominante.

Quelques massifs boisés viennent ponctuer ces vastes cultures. Le pourtour du plateau est souligné par une bordure boisée qui marque profondément le paysage amorçant la descente vers les vallées. Le plateau apparaît comme une entité : à la fois un véritable plateau isolé au-dessus des vallées voisines, et un vaste espace ouvert entre les lisières boisées ou urbaines. Cet ensemble est en grande partie inclus dans le périmètre de la Z.P.N.A.F du plateau de Saclay, créé par décret pour protéger environ 2 300 hectares de terres agricoles et naturelles sur l'ensemble de l'O.I.N de Paris-Saclay.

Le coteau Sud, occupé par les grandes écoles est moins haut et moins en pente que le coteau Nord. Il paraît moins sensible dans les paysages que le coteau Nord.

Les espaces de grandes cultures sur le territoire de Jouy-en-Josas, se limitent à l'extrémité Sud de la commune : « Au Trou de Terre Franche », au sud du domaine Saint Marc, ainsi que sur les « Terres de Viltain ».



Source : Google image



Source : Google image

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### B) Les sites naturels

#### La Bièvre

« Bièvre amont » est situé à l'Ouest de la commune. Sont concernés dans cette unité de cohérence : Le golf de la Boulie, le fond de la Vallée de la Bièvre jusqu'au PN65, c'est-à-dire les Bas Prés, le campus THALÈS, la gare du Petit Jouy.



Au fond de la Vallée de la Bièvre, la Bièvre coule sur un fond de prairies. On distingue l'ensemble de la vallée avec ses deux coteaux boisés. Le site des bas prés, clos, est préservé. On y accède par un chemin. Il est propice aux promenades pédestres et à la pratique de la pêche.



Source : Google image

Les Bas Prés sont situés dans la partie de la vallée en amont de Jouy-en-Josas. Ils ont été aménagés par le S.I.A.V.B. De nombreuses plantations ont été effectuées, qui, à terme, vont refermer le fond de la vallée aujourd'hui ouvert. La Bièvre y coule librement avec un caractère très naturel.



Source : Google image

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### B) Les sites naturels

La « Bièvre aval » est située à l'Est de la commune. Cette unité de cohérence territoriale comprend le domaine de Vilvert (INRAE), les bois Chauveaux, le Val d'Enfer et le Bois du Val d'Albian. Il s'agit d'un espace de type « open field » dégagé, où la vue est continue tout au long du fond de vallée, jusqu'à Bièvres.



Source : Google image

La vallée agricole ouverte est sertie de coteaux. Les limites visuelles sont données par ses coteaux avec bois Chauveaux et le bois du Val d'Albian au Sud, et le bois de l'Homme Mort, au Nord de la vallée, l'on peut voir Val d'Albian.

L'on retrouve la Bièvre qui serpente dans le fond de vallée. La rive droite de la Bièvre reçoit, entre la voie ferrée et la rue du Val d'Enfer, des jardins ouvriers et familiaux puis plus à l'Est un long champ cultivé. La rue du Val d'Enfer est bordée d'arbres

Le domaine de Vilvert : Cette partie de la Vallée gérée par l'INRAE, est caractérisée par l'implantation éparse de bâtiments de type hangar et des laboratoires d'architectures très disparates, mais situés à quelque distance de la Bièvre. Parmi ceux-ci le château de Vilvert se distingue par son architecture du XIXème siècle (voir ci-après perspectives et enjeux).



Source : Google image



Source : Google image

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### B) Les sites naturels

Le bois Chauveaux : Il appartient au Département des Yvelines. Ses massifs boisés sont moins étendus que ceux du bois de l'Homme Mort. Le chemin de petite randonnée arpente le bois pour rejoindre le plateau de Saclay où il devient le chemin de Grande Randonnée de Pays du Hurepoix.



Source : Google image



Source : Google image

La gare de Vauboyen et la voie ferrée : La gare de Vauboyen est à la limite communale de Jouyen-Josas. Elle sera concernée par les transformations liées à la mise en service du Tram-train à l'horizon 2030.



Source : Google image

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### B) Les sites naturels

Le Vallon Saint Marc : Ce Vallon s'ouvrant sur la Vallée de la Bièvre par le parc du château de Jouy, est en totalité privé, accessible toutefois au public par un chemin communal. Hier encore Parc du château des Côtes.



Source : Google image



Source : Google image



Source : Google image

### Les lisières

La lisière correspond à la zone de transition entre deux ou plusieurs biocénoses. Généralement, l'un de ces milieux est une forêt et l'autre peut être par exemple une prairie, une clairière

La lisière présente des conditions climatiques et écologiques particulières. Elle est pour cette raison soumise à une dynamique éco paysagère propre.

Dans le cadre d'une orientation du SDRIF, les lisières des espaces boisés doivent être protégées :

« En dehors des sites urbains constitués, à l'exclusion des bâtiments à destination agricole, toute nouvelle urbanisation ne peut être implantée qu'à une distance d'au moins 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares » (Extrait des orientations réglementaires du SDRIF p41).

Au sein des limites d'un site urbain constitué, l'urbanisation en vue d'une restructuration ou d'une densification est autorisée. Toute urbanisation en direction du massif, à l'extérieur de ces limites, est interdite.

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### C) La valorisation et la prise en compte du patrimoine naturel

#### b) Les paysages naturels

##### Les sites naturels classés et inscrits

La Vallée de la Bièvre, Site Classé et Site Inscrit :

Il s'agit d'un Site Classé depuis le décret du 7 juillet 2000, pris en application de la loi du 2 mai 1930, pour son caractère pittoresque. Le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a classé la Vallée comme site des Départements de l'Essonne et des Yvelines : ce classement concerne les territoires de plusieurs communes : Bievres, Igny, Massy, Vauhallaan et Verrières-le-Buisson, pour l'Essonne, et Buc, Guyancourt, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas et Versailles, pour les Yvelines.

Dans une Vallée, à la fois exceptionnellement préservée et proche de Paris, la Bièvre offre des paysages naturels parsemés d'établissements humains variés : les domaines des grands de la cour de Louis XIV, et aussi d'humbles maisons. Les moulins se succèdent le long du cours de la rivière ; les vallons plus urbanisés permettent des ouvertures dans les coteaux boisés, ainsi par exemple, à Jouy-en-Josas, un vallon qui accueille le golf de la Boulie.

Ce classement entraîne la définition d'orientations pour la gestion future du site : Les équipements existants tels que le golf de la Boulie, les installations sportives de Buc, l'école des Hautes Études Commerciales (HEC), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRAE), pourront s'adapter modérément en respectant le caractère de la vallée. Une gestion très précautionneuse devra limiter les impacts des réalisations et améliorer la teneur en espaces libres et bien sûr le cours de la Bièvre.

L'inventaire du patrimoine naturel recensé dans la Vallée :

Le Domaine de l'Églantine : situé sur le coteau Nord de la Vallée, accessible par la rue Charles de Gaulle. Il se compose d'un château et d'un jardin en terrasses aménagées au pied du coteau le long de la route nationale. À noter la présence d'un beau mur de soutènement des terrasses.

Le Mé Chaplin : une propriété privée de 2 hectares située sur le coteau Nord de Jouy-en-Josas. L'ensemble du terrain est boisé, à l'exception de la terrasse attenante à la maison. Le boisement comprend plusieurs beaux fûts de chênes, hêtres, châtaigniers, pins maritimes, dominant un taillis de châtaigniers.

La Châtaigneraie : domaine privé de 7 000 m<sup>2</sup> situé sur le coteau Nord de Jouy-en-Josas. La majeure partie de la propriété est boisée. Entre la rue Vaudenay et la maison se trouvent des plantations d'ornement : platanes, érables, charmes, sapins, épicéas, ainsi que de beaux hêtres.

Domaine HEC-l'AE : le campus s'étend sur 110 hectares sur le rebord du plateau de Saclay, sur le coteau Sud de la Vallée de la Bièvre et dans le Vallon Saint Marc. Il a été implanté dans la partie Ouest du parc du château de Jouy-en-Josas.

Les Bas Prés : Il s'agit du fond de la Vallée de la Bièvre, situé au niveau du Petit Jouy, et composés d'un espace vert aménagé autour du bassin de retenue d'eau. Le système de conception du bassin est un intermédiaire entre le plan d'eau et le bassin d'orage, constitué par un terrain en déblai au fond duquel coule la Bièvre élargie par la retenue en aval). Le site, largement ouvert, laisse entrevoir la Vallée marquée par la Bièvre et le coteau Nord boisé, occupé à mi-pente par les premières maisons de Jouy-en-Josas.

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### C) La valorisation et la prise en compte du patrimoine naturel

#### b) Les paysages naturels

Les sites naturels classés et inscrits

Le domaine du Montcel, Site Classé

Suite à la demande du propriétaire, le domaine a été désigné comme Site Classé (après son inscription en Monument Historique, le 15 juin 1966), par l'arrêté du 10 avril 1967. Le classement s'explique par le caractère pittoresque et historique du domaine, ancienne propriété d'Oberkampf, aussi, par la beauté du parc boisé. Ce parc possède une qualité exceptionnelle et la situation du domaine est privilégiée en tant qu'espace de transition entre le versant nord de la Vallée de la Bièvre, très végétalisée et l'espace bâti de la commune. Enfin, le parc a été rendu célèbre par la fondation Cartier qui l'a occupé pendant plusieurs années, jusqu'en 1996. Théâtre d'événements liés à l'art contemporain, le parc abrite toujours la sculpture de César et « The long term parking » du sculpteur Arman.

Le domaine a été repris par un investisseur qui a engagé un vaste projet de requalification et de restauration (centre de séminaires et hôtellerie haut de gamme), autorisé par un Permis de construire accordé en juillet 2015, délivré après accord ministériel.



Source : Google maps

Vallée de la Bièvre et les étangs de Saclay, Site Inscrit

Le Site a été inscrit par l'arrêté du 4 mai 1972. La protection accordée à ce site est partiellement abrogée par le décret classant le site Vallée de la Bièvre.

Grand Château et parc Mallet

Domaine HEC-I/AE-C.R.C : le campus s'étend sur 110 hectares sur le rebord du plateau de Saclay et le coteau Sud de la Bièvre et du ru de Saint Marc Il est implanté dans le parc du château de Jouy-en-Josas. Il est à remarquer la présence d'une collection de très beaux arbres de haut jet dans le parc à l'anglaise, d'une grotte artificielle, à protéger, un vaste plan d'eau et le château lui-même dit « Grand château de Jouy ».



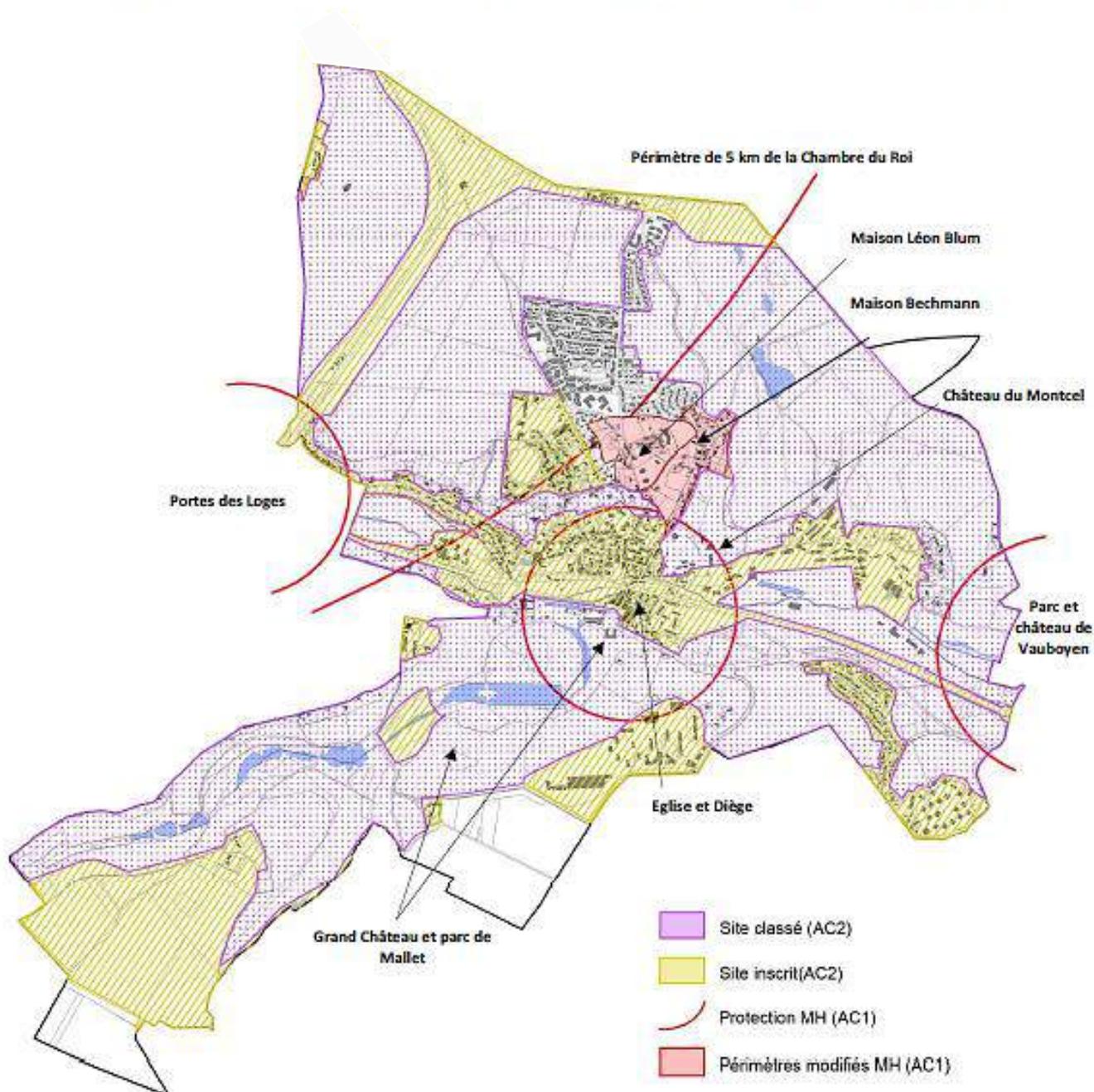
Source : Google image

# Etat initial de l'environnement

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### C) La valorisation et la prise en compte du patrimoine naturel

**Carte des Périmètres des Monuments naturels et historiques (classés et inscrits) sur la commune**



Source : Jouy-en-Josas

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### C) La valorisation et la prise en compte du patrimoine naturel

Les autres protections

Servitudes de protection des bois et forêts

Le dispositif de servitude de protection au titre des sites est complété par l'inscription, dans le cadre du P.L.U, de nombreux espaces boisés classés (E.B.C). Dans les E.B.C, tout changement ou mode d'occupation du sol de nature à compromette la conservation, la protection, ou la création de boisements est interdit. Aucun défrichement ne peut donc y être autorisé. Les coupes et abattages d'arbres qui entrent dans le cadre de la gestion forestière sont soumises à déclaration préalable (article L. 130-1 du Code de l'urbanisme).

Lorsque des zones non-boisés sont incluses en E.B.C, tout aménagement ou opération qui empêcherait la venue naturelle des bois y est interdit (fauchage, tonte de pelouse,...). Certains de ces E.B.C sont, en outre, concernés par l'application du régime forestier :

- Domaine de Montéclin (3,65 ha) ;
- Forêt départementale de Bois Chauveaux (21,34 ha) ;
- Forêt régionale de la Cour Roland (17,21 ha) ;
- Forêt domaniale de Versailles : sur le territoire de Jouy-en-Josas, il s'agit du bois des Metz et du bois de l'Homme Mort (total : 213,16 ha).

Le régime forestier implique notamment l'autorisation de défrichement comme préalable aux réalisations d'opérations ou de travaux soumis à autorisation administrative. Enfin, en dehors des sites urbains constitués, les espaces autour des massifs forestiers fait l'objet d'une protection au titre des lisières,

induisant une marge inconstructible de 50 mètres, conformément au S.D.R.I.F dernièrement approuvé.

Les massifs forestiers identifiés par le S.D.R.I.F et la protection des lisières boisées

Le S.D.R.I.F approuvé fin 2013 repère les massifs forestiers structurants à l'échelle régionale. Ceux-ci doivent être protégés par un classement en E.B.C. Cette protection concerne l'essentiel des bois de la commune (cf. carte page 114).

De plus, leurs lisières doivent être protégées contre un mitage et une avancée de l'urbanisation vers le bois. Aussi, un principe général d'inconstructibilité dans une bande de 50 mètres est institué par le S.D.R.I.F en bordure des massifs boisés structurants (repérés en vert foncé sur la carte générale de destination des sols du S.D.R.I.F). Ce principe est par contre inapplicable ou adapté dans les Sites Urbains Constitués (S.U.C.). Sont considérés comme sites urbains constitués :

- Les ensembles urbanisés présentant une certaine importance (groupe de constructions) et une certaine densité (constructions éloignées de moins de 25 à 30 mètres) ou des aménagements divers existants (parkings, aménagements d'activités de plein air, etc.),
- Des ensembles occupés par des emprises techniques liées aux grandes infrastructures routières le long de l'A86.

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### C) La valorisation et la prise en compte du patrimoine naturel

#### Les autres protections

Périmètres d'intervention de l'Agence des Espaces Verts (A.E.V)

Le plateau de Saclay :

Sur le plateau de Saclay, situé à proximité de sites naturels remarquables – la Vallée de la Bièvre et la Vallée de l'Yvette, l'A.E.V mène des interventions foncières visant à préserver l'agriculture existante sur ce territoire, aux portes de l'agglomération. Une convention (par arrêté du 4 mai 1972) signée entre la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (S.A.F.E.R) et l'A.E.V permet de mener à bien ces interventions et de confier les terres en location aux agriculteurs du plateau.

La Cour Roland (source D.R.I.E.E Ile-de-France - 1999) :

En 1990, un Périmètre d'intervention de l'A.E.V a été défini sur ce site. Historiquement, la Cour Roland, ainsi nommée en 1290, connaît des transformations aux XVIIème et XVIIIème siècles avec l'aménagement d'un jardin classique puis d'un parc à l'anglaise. Dans la période actuelle, une partie de la Cour Roland - 17 hectares au total - gérée par le S.I.A.J.V, accueille une base de loisirs, un centre artisanal et un relais nature. Aux qualités naturelles du domaine, s'ajoute donc une véritable vocation sportive et culturelle grâce à la

présence de terrains de sport, d'ateliers et de ce relais nature qui visent à promouvoir le respect de la nature à travers son expérience directe et l'accès à une documentation importante. Une autre partie boisée a été aménagée par l'A.E.V. Un sentier nature a été créé en partenariat avec la

Fondation Électricité de France : il permet au mal et non-voyants de découvrir le milieu forestier.

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels (S.D.E.N)

Le Département des Yvelines s'est doté le 24 juin 1994 d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels (S.D.E.N), modifié par délibération du 16 avril 1999, et repris dans le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Équilibré des Yvelines (S.D.A.D.E.Y) de 2002 actualisé en 2006.

En accord avec les objectifs du S.D.E.N, le Conseil Général des Yvelines a institué, lors de la séance du 16 avril 1999, une zone de préemption au titre des « Espaces Naturels Sensibles », sur le territoire de Jouy-en-Josas, aux lieux-dits suivants:

- Le Bois du Rocher ;
- Le Domaine du Montcel ;
- Le coteau Nord de la Vallée de la Bièvre : de part et d'autre du Thalweg de la butte aux Crèches, et au-dessus de la rue Charles de Gaulle ;
- Le Vallon du ru Saint Marc ;
- Les côtes de Montbron.

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### C) La valorisation et la prise en compte du patrimoine naturel

#### Les autres protections

En accord avec les objectifs du S.D.E.N, le Conseil Général des Yvelines a institué, lors de la séance du 16 avril 1999, une zone de préemption au titre des « Espaces Naturels Sensibles », sur le territoire de Jouy-en-Josas, aux lieux-dits suivants:

- Le Bois du Rocher ;
- Le Domaine du Montcel ;
- Le coteau Nord de la Vallée de la Bièvre : de part et d'autre du Thalweg de la butte aux Crèches, et au-dessus de la rue Charles de Gaulle ;
- Le Vallon du ru Saint Marc ;
- Les côtes de Montbron.

#### Périmètres d'intervention de l'Agence des Espaces Verts (A.E.V)

Ce droit de préemption couvre une surface totale de 128 hectares. Les terrains acquis en application des dispositions relatives aux Espaces Naturels Sensibles doivent être aménagés pour être ouverts au public. Cet aménagement doit être compatible avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels (en particulier la préservation et la mise en valeur de la Vallée de la Bièvre).

#### Vallon de Saint Marc :

En 2010, le Conseil Général des Yvelines, au titre des Espaces Naturels Sensibles, a acquis 26 hectares de l'ancienne propriété Mallet, correspondants à la partie haute du Vallon de Saint Marc. Ce secteur comporte de part et d'autre du Vallon, des coteaux boisés sur 12 hectares environ et plusieurs étangs et milieux humides en fond de vallon, 14 hectares environ. Le Conseil départemental des Yvelines, par convention, a confié la gestion de ces milieux humides (régulation

des eaux et mise en valeur des paysages) au S.I.A.V.B.

#### Domaine du Château du Bois du Rocher :

Dans le même cadre des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Départemental des Yvelines vient d'acquérir 7 hectares de coteaux boisés lors de la vente de l'ensemble du domaine du Château du Bois du Rocher.

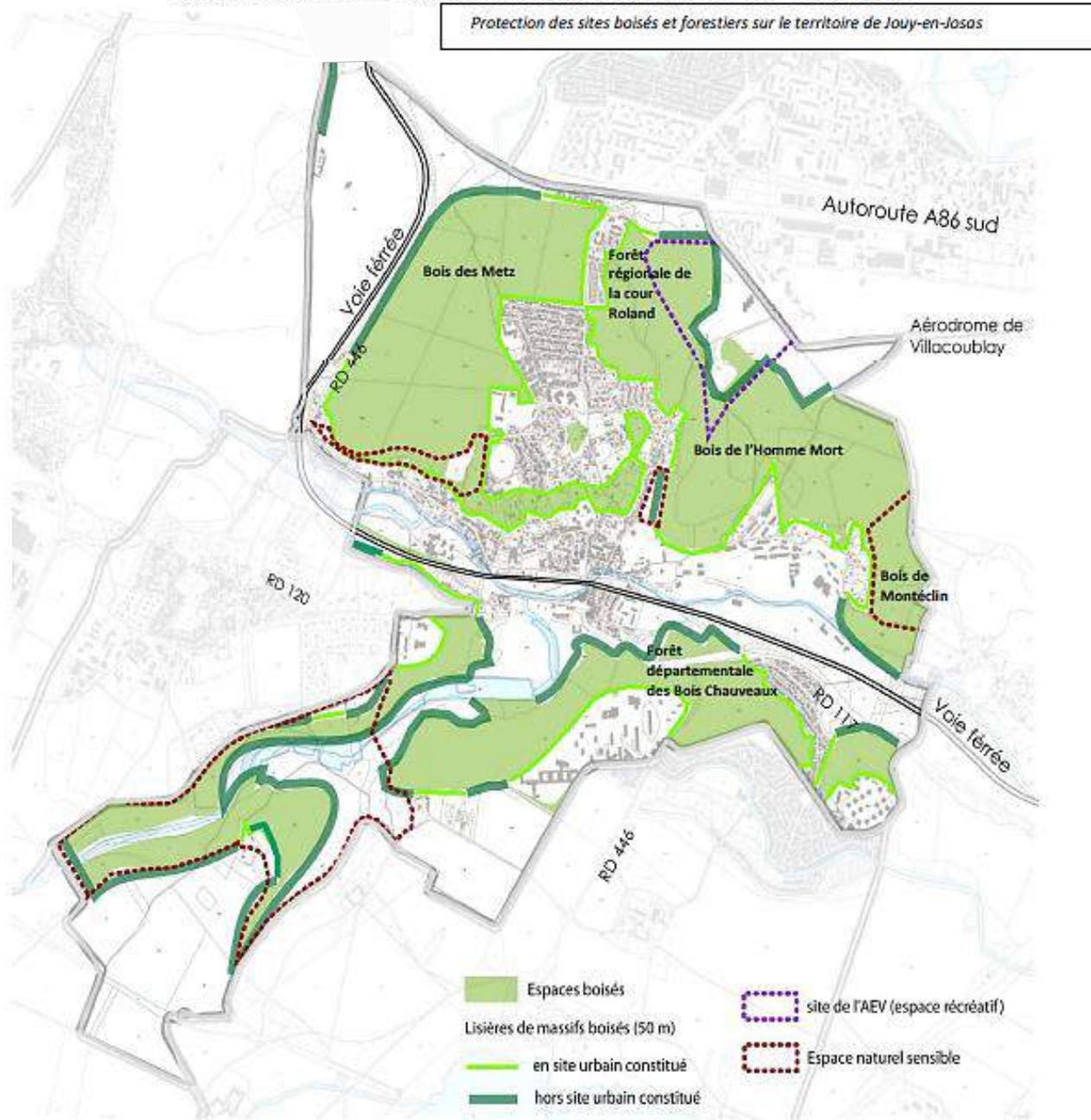
# Etat initial de l'environnement

## 2. Les unités de cohérence territoriale

### C) La valorisation et la prise en compte du patrimoine naturel

#### Synthèse des protections et périmètres concernant les espaces boisés et forestiers

Protection des sites boisés et forestiers sur le territoire de Jouy-en-Josas



Source : Jouy-en-Josas

## 3. La biodiversité, les protections et les continuités écologiques

### A) La trame verte et bleue

La trame verte et bleue est constituée de différents éléments :

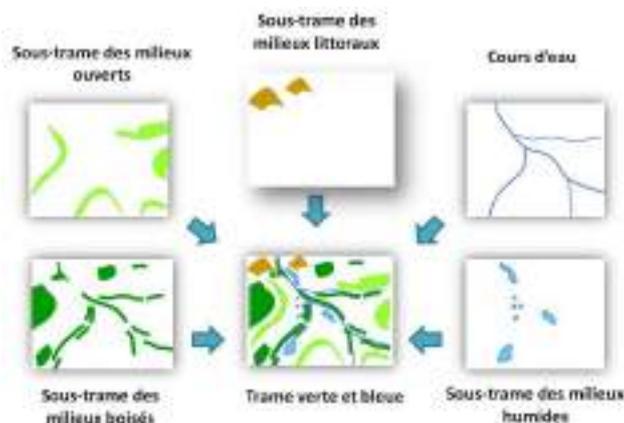
- Les réservoirs de biodiversité sont les espaces qui concentrent une biodiversité plus riche ou mieux représentée que la normale où les espèces peuvent accomplir une partie ou l'ensemble de leur cycle de vie. Ces réservoirs sont de taille suffisante pour abriter et accueillir des noyaux de populations à partir desquels les individus peuvent se disperser vers d'autres réservoirs via les corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).
- Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements. Ces corridors peuvent être terrestre ou aquatique de différents types : linéaire continu, discontinu ou « pas japonais » ou paysager.
- Les zones « tampon » permettent de faire le lien ou de séparer les éléments de la trame verte et bleue des autres modes d'occupation du sol. Cette zone tampon permet de préserver les éléments de la trame verte et bleue.

La trame verte et bleue permet de favoriser le déplacement des espèces (déplacement quotidien, dispersion ou migration) et de réduire la fragmentation des habitats, ce qui permet de ralentir l'érosion de la biodiversité.

Ces continuités écologiques sont nécessaires à la diversité génétique des populations permettant la survie des espèces, à l'accès à de nouveaux réservoirs de biodiversité pour les espèces leur permettant d'accomplir une partie ou l'ensemble de leurs cycles de vie.

La trame verte et bleue est formée par un ensemble de sous-réseaux, c'est-à-dire de réservoirs et de corridors identifiés pour différents types de milieux. Ces sous-réseaux sont appelés des sous-trames. Le Code de l'environnement stipule que les réservoirs de biodiversité et les corridors doivent être rattachés aux sous-trames suivantes : les milieux boisés, les milieux ouverts, les milieux humides, les cours d'eau et le cas échéant les milieux littoraux. Toutes les espèces n'utilisent pas les mêmes milieux pour se développer et se déplacer d'où la nécessité de prendre l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors des sous trames pour former une trame verte et bleue cohérente aux espèces.

La trame verte et bleue a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines. En identifiant ces continuités écologiques dans les documents d'urbanisme communaux et supra communaux, les éléments de la trame verte et bleue pourront être préservés, remis en état voire développés dans des milieux de fracture afin de faciliter la dispersion des espèces. Une articulation à différentes échelles permet d'avoir une cohérence au niveau local comme national.



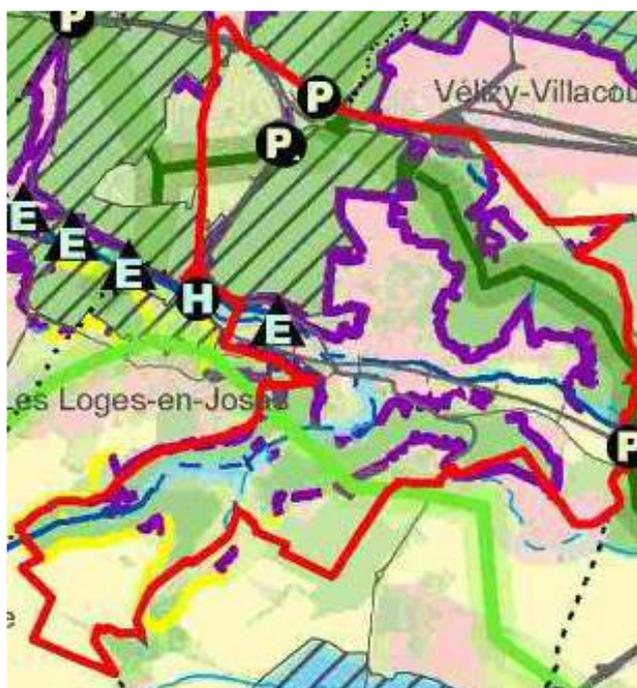
## 3. La biodiversité, les protections et les continuités écologiques

### A) La trame verte et bleue

#### Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Créé par les lois Grenelle, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Île-de-France, adopté le 21 octobre 2013 est un schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels). Le PLU doit être compatible avec ses orientations

#### Les composantes de la trame verte et bleue



Source : SRCE

Les principaux éléments qui ressortent du SRCE sont les suivants :

Une concentration des composantes de la trame verte et bleue localisée sur les limites de la commune.

— Les lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares

La carte des composantes du SRCE identifie des lisières urbanisées des boisements de plus de 100 ha. De fait, le SDRIF impose aux nouvelles constructions de respecter une marge de retrait de 50 mètres par rapport aux espaces boisés supérieurs.

Cette orientation concerne la forêt à l'est et au nord de la commune

— Les corridors de la sous-trame herbacée :

La carte des composantes du SRCE identifie un corridor de la sous-trame herbacée traversant la commune. Il est identifié comme corridor fonctionnel des prairies, friches et dépendances vertes.

— Les lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares

Ces espaces correspondent à des zones de contact entre les boisements et des cultures ou des prairies. Elles forment des corridors potentiellement fonctionnels susceptibles d'être traversés ou longés par la faune.

▨ Un réservoir de biodiversité est recensé sur la commune englobant la forêt de Versailles.

# Etat initial de l'environnement

## 3. La biodiversité, les protections et les continuités écologiques

### A) La trame verte et bleue

Les objectifs de la trame verte et bleue



Source : SRCE

La nature en ville au sein de la commune participe activement à la trame verte et bleue. Étant donné que les espaces naturels et agricoles sont majoritaires sur la commune. Le boisement forestier entoure la commune urbanisée, qui est aussi structurée par le passage de la Bièvre en son centre.

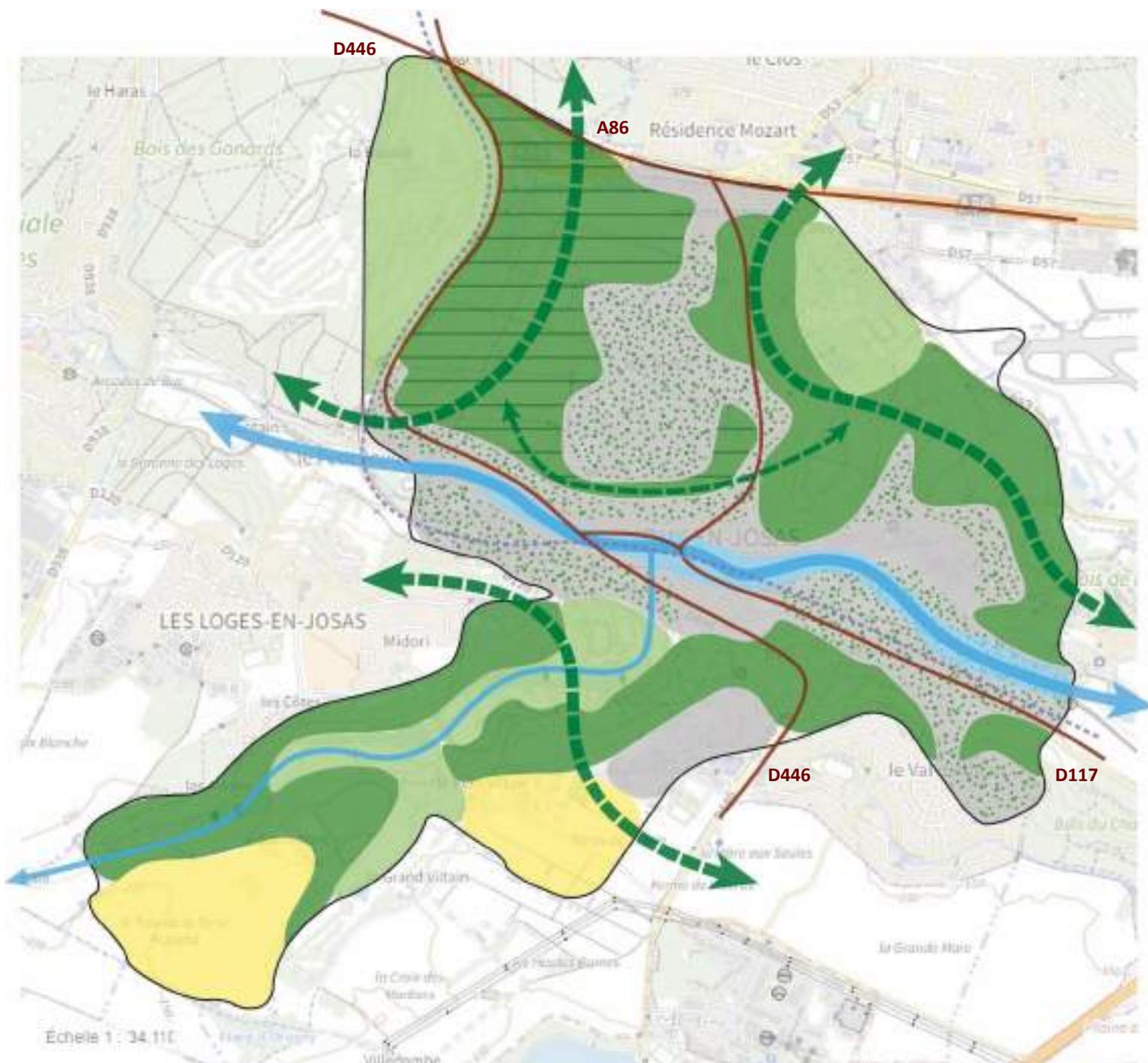
Les espaces verts jouent le rôle de relais entre les bois, réservoirs de biodiversité, et entre les espaces verts ouverts de la commune, ainsi qu'avec les îlots verts qui composent la ville. Ils sont souvent le lieu de repos et d'alimentation de certains oiseaux. Les cœurs d'îlots permettent de conserver une certaine continuité dans la ville et limitent la fragmentation des jardins, laissant la petite faune s'y disperser. C'est pourquoi il est important de conserver des corridors entre le Nord et le Sud, et ne pas laisser l'enveloppe urbaine couper le territoire en deux.



# Etat initial de l'environnement

## 3. La biodiversité, les protections et les continuités écologiques

### A) La trame verte et bleue



Réalisation Espace Ville



Espace  
Ville

Diagnostic et état initial de l'environnement

# Etat initial de l'environnement

## 3. La biodiversité, les protections et les continuités écologiques

### B) La faune et la flore

FLORE	FAUNE
<p>La vallée de la Bièvre</p> <p>Des groupements arborescents ou arbustifs ponctuels ou linéaires existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le long de la Bièvre (Aulne glutineux, Saule Blanc, Chêne pédonculé, Frêne ...)</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les remblais de la voie SNCF (Robinier, Orme champêtre...)</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au sein des haies délimitant les parcelles en prairie (Chêne pédonculé, Robinier, Frêne, Orme, Prunellier, Noisetier, Aubépine, Sureau...)</li> </ul>  <p>Par ailleurs aucune espèce végétale rare n'a été rencontrée, hormis <i>Prunus padus</i>, espèce ici spontanée, dispersée dans le domaine de Versailles, sur le plateau.</p>	<p>Dans la mesure où l'avifaune constitue un bon indicateur de la qualité des écosystèmes, le champ d'investigation s'est limité à l'étude des oiseaux.</p> <p>Des observations ornithologiques ont été effectuées de façon régulière.</p> <p>Nicheuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pie grièche écorcheur**</li> <li>Poule d'eau</li> </ul>  <p>Nicheuses probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fauvette babillarde**</li> <li>Pipit farlouse*</li> <li>Gobe mouche gris*</li> <li>Pigeon colombin*</li> <li>Hypolais polyglotte</li> <li>Rousserolle écarlate</li> </ul>  <p>Tentatives de nidification</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Râle des Genêts**</li> <li>Torcol**</li> </ul>  <p>De passage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Chevalier cul-blanc</li> <li>Chevalier guignette</li> <li>Bécassine sourde</li> <li>Pic cendré</li> <li>Tarin des aulnes</li> <li>Traquet tarier</li> </ul> <p>*espèces seulement assez communes en Ile de France          ** espèces très rares en Ile de France.</p> <p>Malheureusement, des aménagements récents (bassins de retenue) au Nord de la voie SNCF, ont fait disparaître les conditions favorables aux espèces rares ou très rares citées ci-dessus, diminuant ainsi la valeur écologique de la vallée de la Bièvre à la hauteur du bassin de retenu au Petit Jouy. Néanmoins, le maintien de prairies assez vastes et localement humides, en contact avec des zones boisées, constitue un contexte écologique intéressant, à proximité de la région parisienne.</p>

# Etat initial de l'environnement

## 3. La biodiversité, les protections et les continuités écologiques

### B) La faune et la flore

FLORE	FAUNE
<p>Les zones boisées</p> <p>Les groupements forestiers ont des feuilles caduques. Les essences les plus fréquentes, dans les grands massifs domaniaux, sont : les châtaigniers, le Charme, différentes variétés de chênes, le Frêne, les Chênaies acidiphiles et, dans une moindre mesure, quelques bosquets de hêtres.</p> <p>Les coteaux boisés sont occupés pour l'essentiel par des taillis de châtaigniers sous futaie de chênes, de hêtres et de pins sylvestres.</p>	<p>L'avifaune rejoint les espèces classiques liées aux boisements et aux zones bâties de la région parisienne : les pigeons ramiers, les tourterelles des bois, les pinsons, les mésanges bleues et chardonnières, de rouges-gorges, de buses...</p> <p>Favorisées par les effets de plans d'eau, de lisières et d'arbres morts, les espèces avifaunes sont très variées.</p> <p>Les mammifères rencontrés sont les chevreuils, les renards, les sangliers, les lapins de garenne.</p>
<p>Le plateau agricole</p> <p>Malgré la présence d'exploitations agricoles pratiquant la céréaliculture intensive, le plateau possède une flore et une faune rudérales encore abondantes inféodées à divers biotopes.</p> <p>Par ailleurs, une caractéristique remarquable du plateau de Saclay tient en la présence des étangs et rigoles (rigole de Favreuse).</p> <p>Les étangs, résultat d'un endigage qui a accru la surface de biotopes marécageux pour approvisionner en eau le château de Versailles, présente une importance considérable au plan ornithologique, en particulier « l'étang Vieux », mis en Réserve Naturelle, qui constitue le fleuron de cette zone.</p> <p>Au début du siècle, le plateau de Saclay présentait une grande richesse floristique ; parmi les espèces de nos jours légalement protégées, 24 y étaient recensées.</p> <p>Aujourd'hui, une seule espèce protégée au niveau régional subsiste à Saclay : le pâturin des marais qui est une graminée.</p> <p>Sur plus de 400 espèces végétales inventoriées sur le plateau, une soixantaine présente un intérêt écologique particulier.</p>	<p>La richesse faunistique du plateau est constituée par les oiseaux. En effet, tout au long de l'année, les milieux aquatiques du plateau abritent différentes espèces, 80 espèces nicheuses dont 12 relativement rares (ex. : le blongios nain, le fuligule morillon, la pie grièche écorcheur, le bruant zizi, la caille des blés...).</p> <p>Quelques espèces de serpents et de lézards ont également été observées sur le plateau.</p> <p>Enfin quelques mammifères sont communément rencontrés dans la région : certaines espèces de chauves-souris, de mustélidés (putois, belette et fouine) mais également le renard, le lièvre, le lapin de garenne, l'écureuil, le hérisson ou encore le lérot.</p>

## 3. La biodiversité, les protections et les continuités écologiques

### C) Les secteurs d'inventaires de biodiversité

#### Les ZNIEFF I et II

D'après la circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 relative aux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : « une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs ». La prise en compte d'une zone dans l'inventaire ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire. Toutefois, les ZNIEFF de type 1 doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement ou de gestion.

L'inventaire ZNIEFF vise les objectifs suivants :

- Le recensement et l'inventaire aussi exhaustifs que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares ou menacés.
- La constitution d'une base de connaissance accessible à tous et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient trop tardivement révélés.

2 types de ZNIEFF :

- Les zones de type I : secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à la présence d'équipements ou à des transformations même limitées.
- Les zones de type II : grands ensembles

naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire) riches et peu modifiés ou qui présentent des potentialités biologiques importantes.

Dans ces zones, il importe de respecter les équilibres écologiques, en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice. Chaque ZNIEFF fait l'objet d'une fiche qui comporte.

Des données de premier rang ou données de synthèse :

- contour de la zone,
- caractéristiques géographiques et administratives,
- descriptif sommaire du milieu naturel concerné.

Des données de second rang ou données brutes :

- liste des espèces animales et végétales présentes.

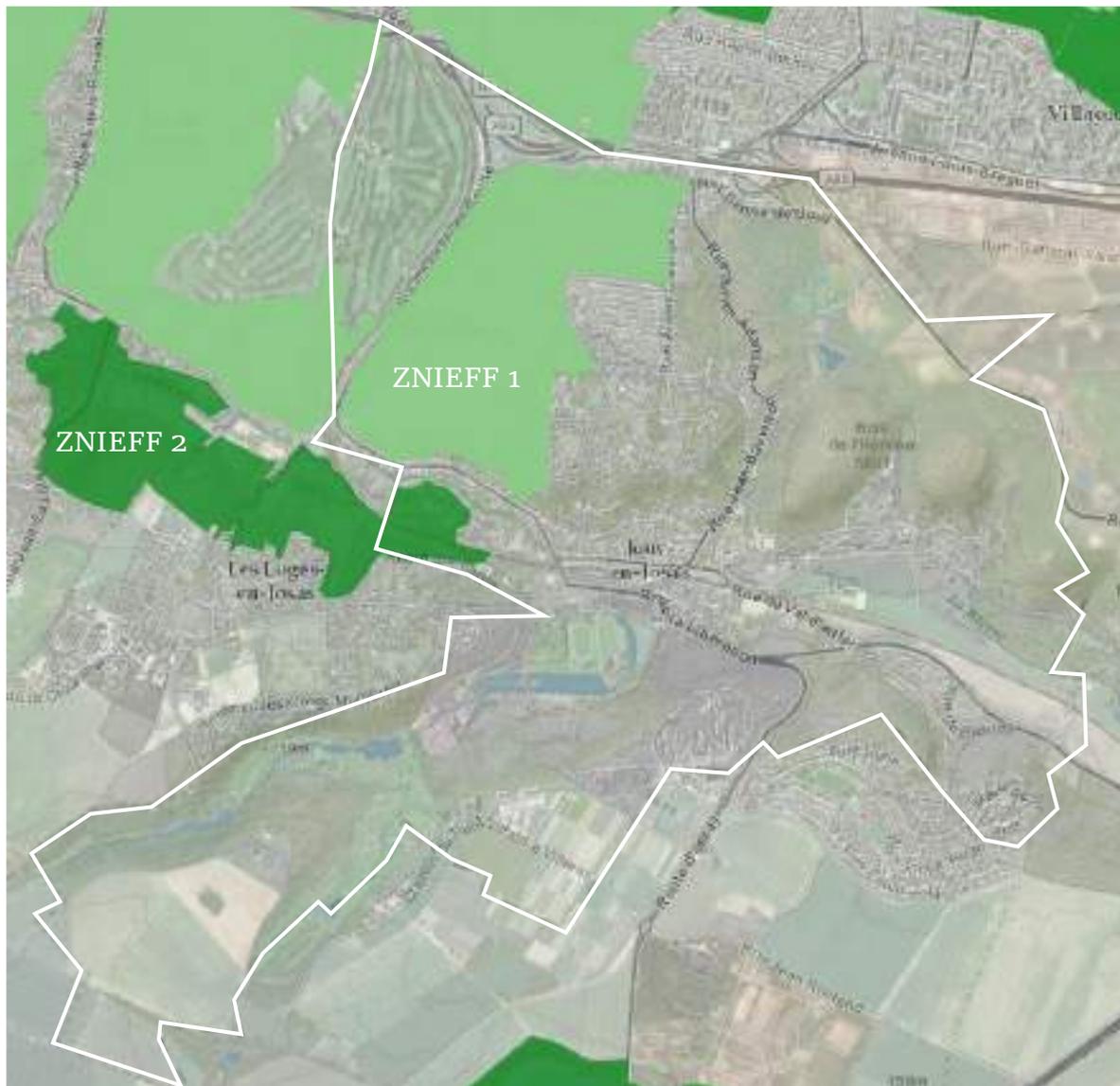
A Jouy-en-Josas, sont recensées :

- une ZNIEFF de type I, dite de la «Prairie de la vallée du Petit Jouy à l'aqueduc de Buc»,
- une ZNIEFF de type II, dite de la «Forêt domaniale de Versailles »

## 3. La biodiversité, les protections et les continuités écologiques

### C) Les secteurs d'inventaires de biodiversité

Localisation des ZNIEFF sur la commune



Source : INPN

ZNIEFF 1 : Type 2, Forêt domaniale de Versailles, 972,74 hectares.

ZNIEFF 2 : Type 1, Prairies de la vallée du Petit Jouy à l'aqueduc de Buc, 92,23 hectares.

## 4. Les risques et nuisances

### A) Les nuisances phoniques

#### Le plan d'exposition au bruit (PEB)

La Commune de Jouy-en-Josas ne comporte pas d'industrie lourde qui pourrait exposer une partie de la population communale ou des établissements sensibles au bruit à des nuisances sonores quotidiennes. Toutefois, la présence sur le territoire de Saclay du C.E.P.R (essais de moteurs) est cause de nuisances sonores par vent porteur (vent de Sud - Sud/Ouest) ; de même pour l'activité des deux aéroports voisins (Vélizy-Villacoublay et Toussus-le-Noble), en particulier lors des vols d'hélicoptères à basse altitude.

La commune de Jouy-en-Josas est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B) de l'aéroport de Toussus-le-Noble (approuvé par décret préfectoral le 3 juillet 1985) et par le PEB de l'aéroport de Vélizy-Villacoublay, annexés au P.L.U

L'aéroport de Villacoublay-Vélizy dispose actuellement d'un PEB rendu disponible par arrêté préfectoral 4 juillet 1975 et approuvé par arrêté préfectoral du 3 juillet 1985. Il est actuellement en cours de révision du fait :

- de l'évolution de la réglementation (article R 147-1 du code de l'urbanisme) qui impose l'utilisation de l'indice Lden comme indice de référence pour le calcul des PEB,
- de l'évolution attendue des infrastructures aéronautiques,
- de la modification des hypothèses de trafic : modifications des types d'aéronefs, des procédures d'atterrissage et de décollage ainsi que des mouvements annuels à court, moyen et long terme.



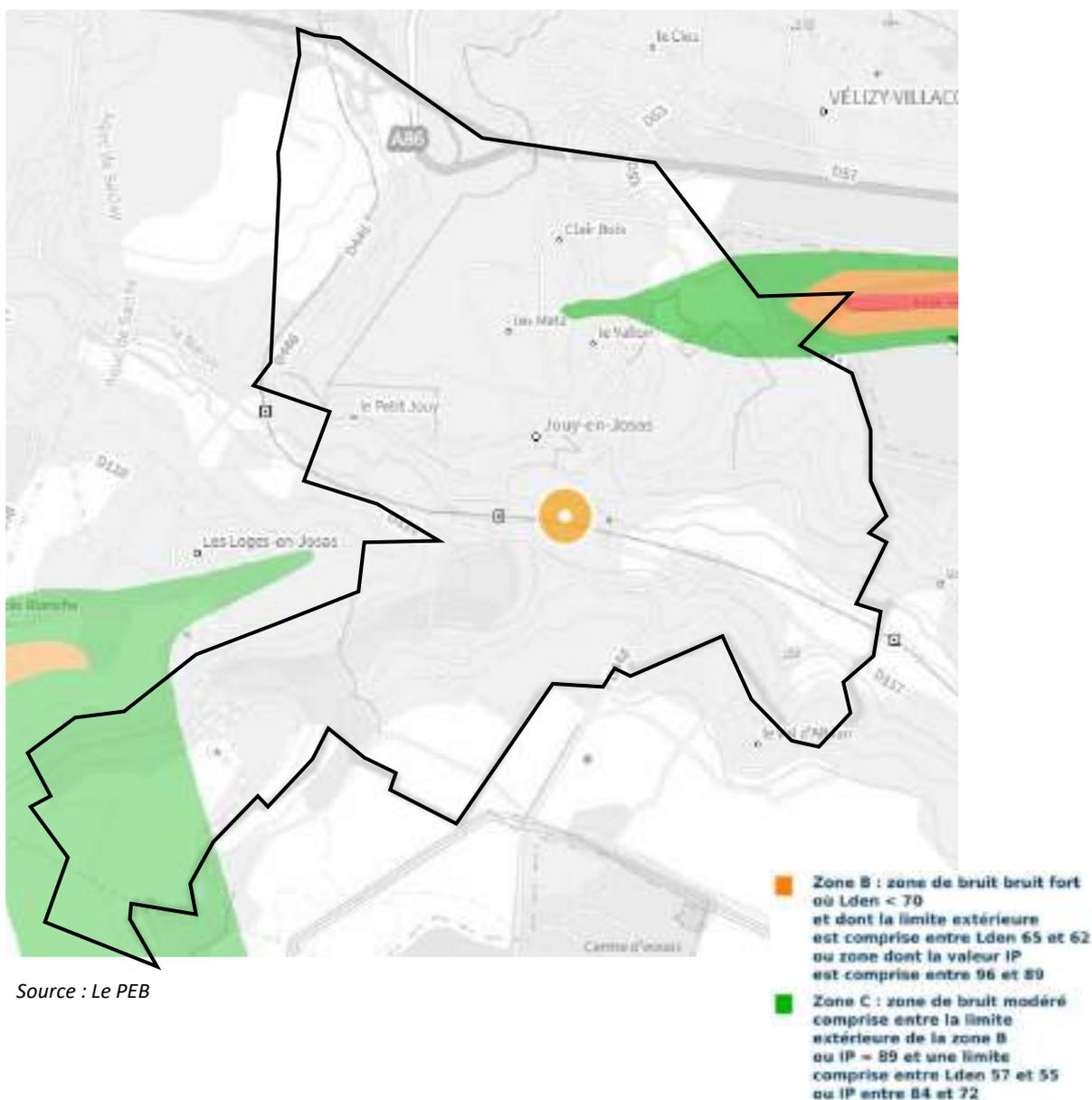
Source : Le Projet de PEB de l'aéroport Velizy-Villacoublay

## 4. Les risques et nuisances

### A) Les nuisances phoniques

#### Le plan d'exposition au bruit (PEB)

La carte ci-dessous recense les axes de transport faisant l'objet d'un classement sonore d'infrastructures de transports terrestres bruyantes. Cette disposition constitue un élément de lutte contre le bruit. Le classement sonore ne génère ni une servitude, ni un règlement d'urbanisme mais une règle de construction fixant les performances acoustiques minimales que les futurs bâtiments doivent respecter. Sur le territoire de Jouy-en-Josas, ce dispositif préventif s'applique aux secteurs déterminés.



Source : Le PEB

# Etat initial de l'environnement

## 4. Les risques et nuisances

### A) Les nuisances phoniques

Les nuisances sonores liées aux infrastructures terrestres

Des zones de protection sont à prévoir pour les bâtiments d'habitation et les bâtiments d'enseignement en vertu de l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2000 pris en application des arrêtés ministériels du 09 janvier 1995 et 30 mai 1996 relatifs à l'isolement acoustique des constructions vis-à-vis des bruits de l'espace extérieur.

Les tableaux ci-dessous indiquent, pour chacun des tronçons d'infrastructure mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté ministériel du 30 mai 1996, la largeur des secteurs affectés par le bruit ainsi que le type de tissu urbain :

<b>Tableau des voies routières non communales</b>				
Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure	Type de tissu
A 86 Sud	Totalité	1	300 m	Tissu ouvert
RN 117	Totalité	3	100 m	Tissu ouvert
RN 120	Totalité	4	30 m	Tissu ouvert
RD 446	De l'A 86 au Petit Jouy	3	100 m	Tissu ouvert
RD 446	Du Petit Jouy au Musée de la Toile de Jouy	3	100 m	Rue en « U »
RD 446	Du musée de la Toile de Jouy au chemin de la Butte aux crèches	3	100 m	Tissu ouvert
RD 446	Du chemin de la Butte aux crèches au PN 65	3	100 m	Rue en « U »
RD 446	Du PN 65 à la limite avec Saclay	3	100 m	Tissu ouvert
<b>Tableau des voies routières communales</b>				
Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure	Type de tissu
Avenue Jean. Jaurès	De la rue de la Libération à la rue de Beuvron	4	30 m	Tissu ouvert
Rue de Beuvron	Totalité	3	100 m	Rue en « U »
Rue J. Bauvinon	Totalité	4	30 m	Tissu ouvert
Rues Adanson et du Petit Robinson	Totalité	4	30 m	Tissu ouvert
Rue Etienne de Jouy	Totalité	3	100 m	Tissu ouvert
Rue du Val d'Enfer	De la RD 117 au PN 63	4	30 m	Tissu ouvert
Rue Calmette	Totalité	4	30 m	Tissu ouvert
<b>Tableau des voies ferrées</b>				
Numéro de ligne	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure	Type de tissu
990	De la limite avec l'Essonne à la limite avec les Loges-en-Josas	2	250 m	Tissu ouvert
<b>Tableau des voies en projet</b>				
Numéro de ligne	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure	Type de tissu
A 104 Sud	Totalité	1	300 m	Tissu ouvert

Source : Jouy-en-Josas

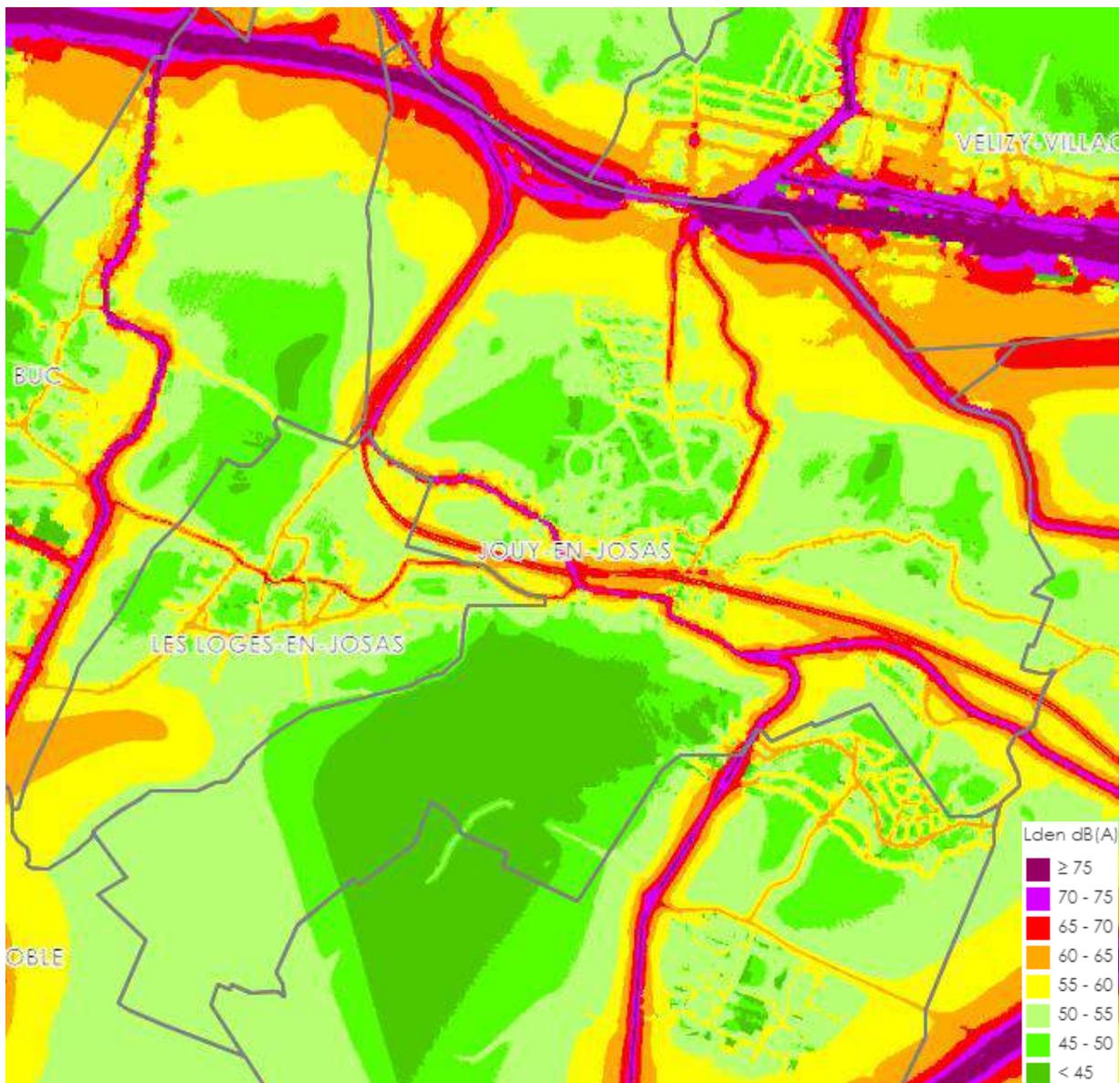
## 4. Les risques et nuisances

### A) Les nuisances phoniques

#### Les nuisances sonores liées aux infrastructures terrestres

La commune est impactée par les nuisances sonores émises par les infrastructures terrestres (routières et ferroviaires). En effet, la cartographie stratégique des bruits ci-dessous permet de visualiser quels sont les axes les plus bruyants. On y retrouve l'autoroute A 86 qui borde la commune au nord, la D446 et la voie ferrée qui traverse la commune d'est en ouest.

D'autres voies communales comme la rue Jean Bauvinon ou la rue Albert Calmette sont aussi source de nuisances sonores, mais qui restent inférieures aux réseaux cités précédemment. Mis à part ces infrastructures terrestres, la majorité de la commune se trouve dans des catégories de décibels compris entre 0 et 50 dB



Source : BruitParif

## 4. Les risques et nuisances

### A) Les nuisances phoniques

Le Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Conformément aux exigences réglementaires, la première étape d'élaboration du PPBE a consisté à dresser un diagnostic des secteurs où il convient d'agir. Pour y parvenir, le préfet des Yvelines dispose des cartes de bruit arrêtées le 28 décembre 2018.

La seconde étape a consisté à établir le bilan des actions réalisées depuis 5 ans par les

gestionnaires du réseau routier national et ferroviaire dans le cadre du précédent PPBE.

La troisième et dernière étape a consisté à recenser une liste d'actions permettant d'améliorer l'exposition sonore de nos concitoyens et à les organiser dans un programme global d'actions sur la période 2018 - 2023

### B) La qualité de l'air et les pollutions atmosphériques

La qualité de l'air

La loi sur l'air n°96-1236 du 31 décembre 1996 portant sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie précise que l'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, ainsi que les personnes privées concourent, chacun dans le domaine de sa compétence et dans les limites de ses responsabilités, à une politique dont l'objectif est la mise en œuvre du droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Cette action d'intérêt général consiste à prévenir, à surveiller, à réduire, ou à supprimer les pollutions atmosphériques, à prévenir la qualité de l'air et, à ces fins, à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie » (article 1). Le rapport de présentation doit prendre en compte ces prescriptions de protection de l'air.

En application de l'article 14 de cette loi, un plan de déplacements urbains (PDU) est actuellement approuvé dans la région Ile-de-France. Les orientations d'un tel document portent sur la diminution du trafic automobile, le développement des transports collectifs et de moyens de déplacement non polluants, l'organisation du stationnement sur le domaine public, le transport et la livraison des marchandises (réduction de la circulation), l'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport de leur personnel, et le développement de circulations douces.

À l'échelle intercommunale, le périmètre d'élaboration du Plan Local de Déplacement du Grand Parc a été approuvé en décembre 2011. Il les communes qui étaient déjà membres de Versailles Grand Parc : Bièvres, Bois-d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Rocquencourt, St-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay) et quelques autres communes proches : Bailly, Châteaufort, Le Chesnay, Les Clayes-sous-Bois et Vélizy-Villacoublay.

La surveillance de la qualité de l'air est assurée par Airparif, à partir de stations de mesures réparties un peu partout en Ile-de-France. La plus proche de la commune est située à Versailles.

Le site d'Airparif fournit une information détaillée sur les résultats des mesures effectuées sur cette station. Les pollutions constatées sont principalement issues des infrastructures de transports terrestres et de l'urbanisation existante (résidentielle, tertiaire et artisanat).

## 4. Les risques et nuisances

### B) La qualité de l'air et les pollutions atmosphériques

#### Les pollutions atmosphériques

Deux secteurs semblent être les principaux émetteurs de pollutions atmosphériques en 2012. En effet, l'agriculture et le secteur résidentiel et tertiaires sont les plus gros émetteurs. Il y a, pour certains polluants d'autres acteurs comme les émissions naturelles.

Les Nox (oxydes d'azote) sont des gaz polluants majoritairement émis par la combustion de liquides fossiles, charbon, gaz naturel, biomasses, gaz de procédés. De ce fait, l'utilisation des véhicules thermiques et le chauffage pour les foyers apparaît comme les deux secteurs produisant le plus de Nox. En effet, l'agriculture et le trafic routier représentent la grosse majorité des émissions alors que le secteur résidentiel en représente une petite partie.

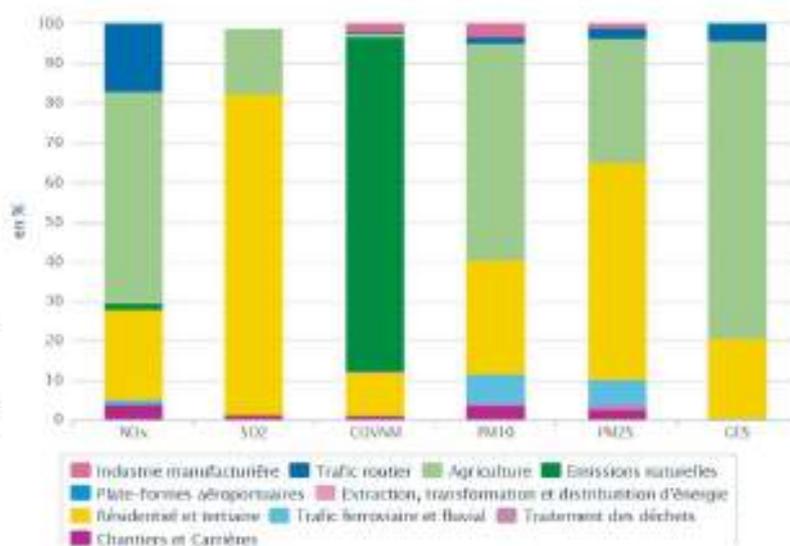
Le Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) provient principalement de la combustion des combustibles fossiles. Ce polluant gazeux est ainsi rejeté par le chauffage. Il est donc logique d'observer que le secteur résidentiel est en grande partie responsable de ce type de rejet. Il représente 80 % des rejets.

Les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM) sont issus principalement de l'utilisation de solvants par les ménages. Viennent ensuite des sources moins importantes : utilisation de peintures décoratives, utilisation de peintures dans le secteur industries et carrosseries, certains procédés spécifiques dans les imprimeries et les boulangeries. Les émissions de COVNM sont aussi issues dans une moindre mesure du transport routier et des processus de combustion.

Les PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub> sont des pollutions issues du trafic routier, du chauffage et de l'industrie. En effet, l'agriculture apparaît comme étant le plus gros producteur de pm<sub>10</sub>, mais assez peu de PM<sub>2,5</sub> qui est plu produit par le résidentiel et le tertiaire.

Les Gaz à Effet de Serre sont issus principalement de l'activité humaine (transports, production, chauffage ...). L'agriculture est le secteur le plus producteur de GES. Il représente 70 % des émissions totales, suivi par le résidentiel et tertiaire avec 20 %.

Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de Jouy-en-Josas



Source : Jouy-en-Josas

## 4. Les risques et nuisances

### B) La qualité de l'air et les pollutions atmosphériques

#### Les pollutions atmosphériques

La principale source de NO<sub>2</sub> est d'origine humaine. Le NO<sub>2</sub> est principalement causé par les émissions des voitures. En effet, autour des grands axes de communication (autoroute et départementale), la concentration de NO<sub>2</sub> est plus importante (entre 20 et 30µg/m<sup>2</sup>) mais qui reste tout de même inférieur à la valeur limite



Les particules en suspension (notées PM en anglais pour Particulate matter) incluent les matières microscopiques en suspension dans l'air ou dans l'eau. Les particules en suspension dans l'air se nomment aérosol. Les PM10 regroupent les particules de diamètre inférieur à 10 µm, les PM<sub>2,5</sub> celles inférieures à 2,5 µm.



La toxicité des particules en suspension est essentiellement due aux particules de diamètre inférieur à 10µm. Elles peuvent être émises directement dans l'air par des activités anthropiques (industrie, résidentiel, agriculture, transports) et par des sources naturelles (feux de forêt, éruptions volcaniques, etc.). Des particules peuvent également se former directement dans l'atmosphère par réactions physico-chimiques entre des polluants déjà présents dans l'atmosphère.



La concentration en ces particules sont plus importante à proximité des axes de communications. Cependant les PM 2,5 sont moins présente dans les espaces agricoles et boisés étant donné que la circulation est beaucoup moins présente.

## 4. Les risques et nuisances

### C) Les risques naturels

#### Le risque d'inondation

La commune est concernée par le risque d'inondation par débordement des cours d'eau, mais également en principe par le risque de rupture de barrage en amont (barrages de la Geneste et des Bas Prés). On précisera toutefois que la digue des Bas Prés a fait l'objet de travaux de renforcement.

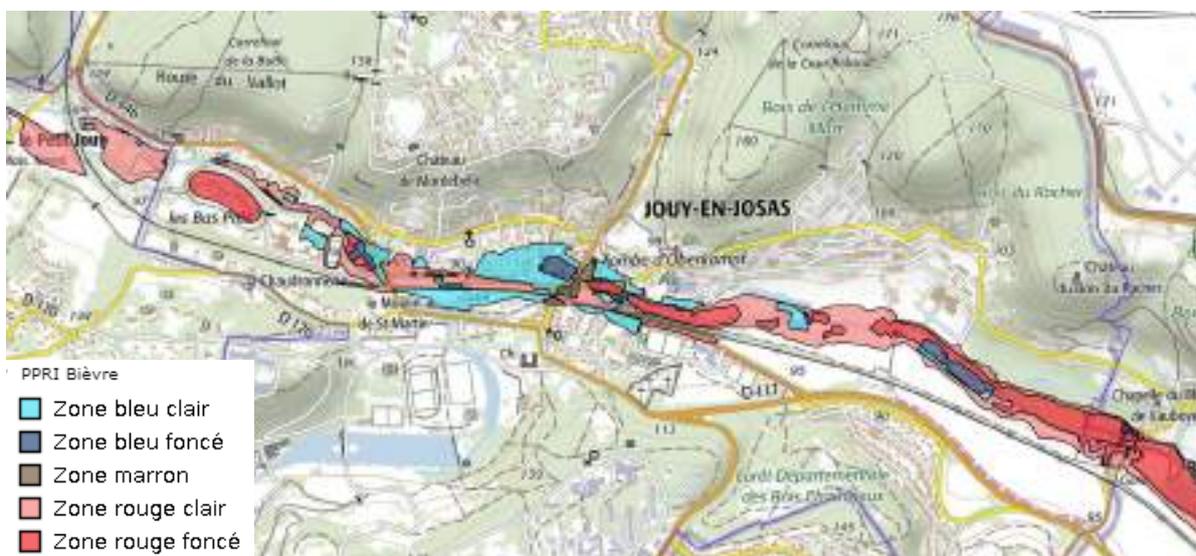
La commune est concernée par l'arrêté préfectoral du 2 novembre 1992 (annexé au P.L.U portant délimitation du périmètre des zones à risque d'inondation de la Bièvre). En application de l'article L. 562-6 du Code de l'environnement, il vaut P.P.R.I, et constitue une servitude d'utilité publique.

Le règlement du présent P.L.U intègre les dispositions et les principes de l'arrêté préfectoral de 1992 dans les zones concernées par ce risque d'inondation. Sur la commune, la zone inondable est de type B (sauf au niveau du bassin des Bas Prés) : la délivrance d'une autorisation d'urbanisme est subordonnée à la

réalisation préalable par le pétitionnaire d'une étude géologique et hydraulique. Une étude de la crue centennale a été réalisée en 2008 / 2009 par la société HYDRATEC, sous la maîtrise d'ouvrage du S.I.A.V.B.

Un PPRI a été prescrit par arrêté préfectoral sur la vallée de la Bièvre. Adopté en 2020, le PPRI est le document opposable en matière de risques d'inondations.

#### PPRI de la vallée de la Bièvre



## 4. Les risques et nuisances

### C) Les risques naturels

#### Le risque de ruissellement

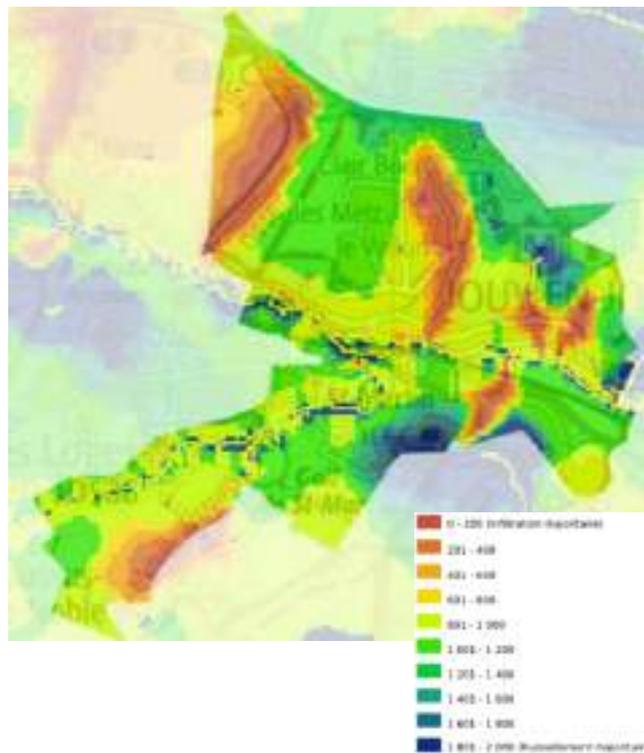
L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol.

A l'origine du phénomène d'inondation par ruissellement se trouve un évènement climatique important, par exemple une pluie de très forte intensité ou un cumul important de pluie sur plusieurs jours.

L'inondation par ruissellement se traduit par un écoulement d'eau important en dehors :

- du réseau hydrographique, c'est-à-dire dans des zones habituellement sèches ou dans des cours d'eau intermittents ;
- du réseau d'évacuation des eaux pluviales, c'est-à-dire dans les rues.

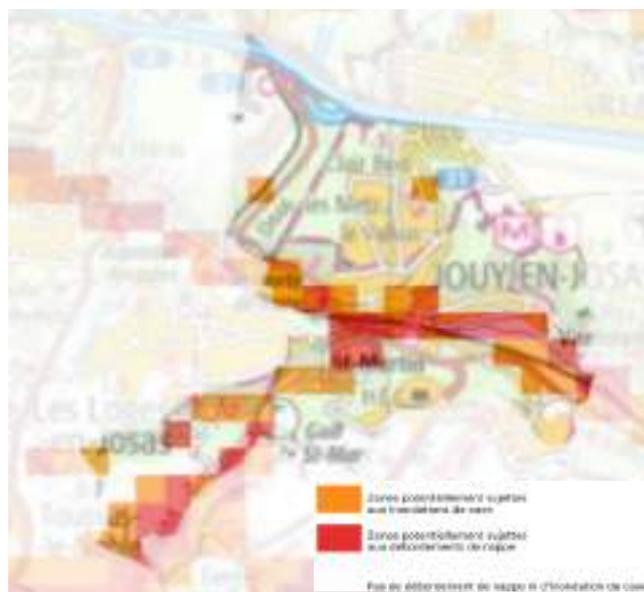
La commune montre une majorité d'espaces permettant l'infiltration étant donné le caractère naturel et agricole de la commune. Ce phénomène est à mettre en corrélation avec la topographie et la géologie du territoire. On peut observer, à proximité de la Bièvre une sensibilité au ruissellement plus important et à proximité des cours d'eau en général. Ces eaux sont canalisées par le maillage des rues en direction de la Bièvre, ce qui peut provoquer des inondations par débordement.



#### Le risque de remonté de nappe

On parle d'inondation par remontée de nappes lorsque l'inondation est provoquée par la montée du niveau de la nappe phréatique jusqu'à la surface du sol.

Ce phénomène est plus marqué à proximité de la Bièvre là où la nappe est la plus proche de la surface. Dans ces zones, des inondations de cave sont possibles



## 4. Les risques et nuisances

### C) Les risques naturels

#### Le risque de retrait gonflement des argiles

La Commune de Jouy-en-Josas est concernée par les risques liés au retrait et gonflement des sols argileux.

La carte ci-contre montre que certains secteurs habités sont concernés par la zone d'aléa fort (nord et sud du territoire de Jouy-en-Josas). La vallée de la Bièvre est concernée par un risque moyen

En climat tempéré, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation, si bien que leur potentiel de gonflement est relativement limité. En revanche, elles sont souvent éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que les mouvements les plus importants sont observés en période sèche. La tranche superficielle du sol, sur une épaisseur de 1 à 2 mètres, est alors soumise à l'évaporation. Il en résulte un retrait des argiles qui se manifeste par un tassement (vertical) et par l'ouverture de fissures (horizontales). La présence d'arbres (coteaux boisés de part et d'autre de la Vallée de la Bièvre) accentue l'ampleur du phénomène en augmentant l'épaisseur du sol asséché.

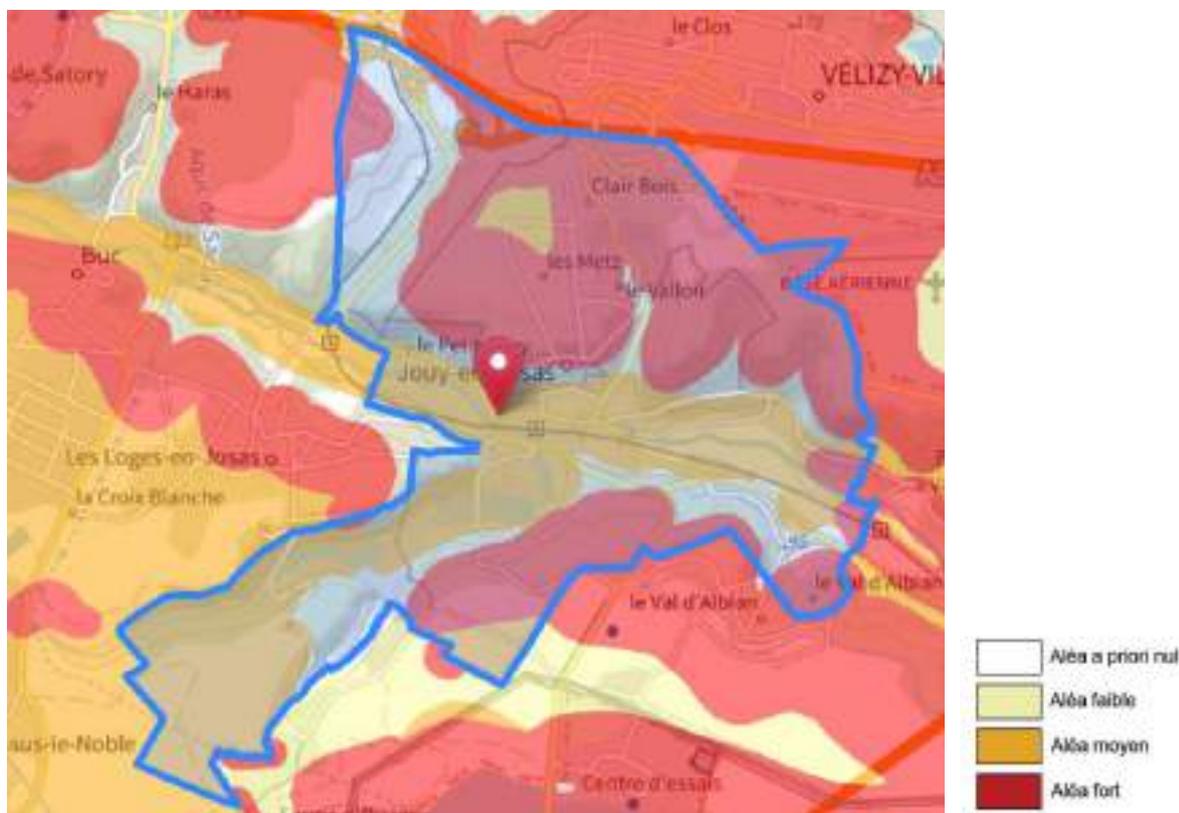
Ces épisodes d'inondation et de retrait et gonflement des sols ont donné lieu, depuis la vague de sécheresse des années 1989 - 1991, à plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles. Les propriétaires des terrains concernés peuvent se rapprocher de la D.R.I.E.E Ile-de-France qui assure un suivi de ces risques sur le territoire, et édite un guide de préconisations pour les constructions sur terrains argileux.

# Etat initial de l'environnement

## 4. Les risques et nuisances

### C) Les risques naturels

L'aléa retrait/gonflement des argiles



Source : Géorisques

Type de catastrophe	Debut le	Fin le	Arrête du	Sur le JO du
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	06/11/1992	18/11/1992
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1992	31/07/1997	12/03/1998	26/03/1998
Inondations et coulées de boue	30/05/1999	30/05/1999	29/09/1999	20/10/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	26/07/2001	26/07/2001	27/12/2001	18/01/2002
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005

## 4. Les risques et nuisances

### D) Les risques technologiques et anthropiques

#### Canalisations de transport de gaz

La présence de canalisations de transport de gaz sur la commune, si elle ne donne pas lieu à servitude d'utilité publique, conduit à interdire à leurs abords la construction ou l'extension d'Immeubles de Grande Hauteur (I.G.H) et d'Etablissements Recevant du Public de plus de 100 personnes (E.R.P) selon la distance qui les sépare de l'ouvrage. Il convient de prendre a minima les dispositions suivantes :

Dans l'ensemble de la zone des dangers significatifs pour la vie humaine : informer le transporteur GRTgaz des projets le plus en amont possible, afin qu'il puisse gérer l'évolution de l'environnement de la canalisation qu'il exploite, en mettant en oeuvre les dispositions compensatoires nécessaires ;

Dans la zone de dangers graves pour la vie humaine : proscrire, la construction ou l'extension d'I.G.H et d'E.R.P relevant de la 1ère à la 3ème catégorie ;

Dans la zone de dangers très graves pour la vie humaine : proscrire la construction ou l'extension d'I.G.H et d'E.R.P susceptibles de recevoir plus de 100 personnes.

Les contraintes en matière d'urbanisme concernant les projets relatifs aux E.R.P les plus sensibles et aux I.G.H définissent des distances à respecter de part et d'autre des canalisations sous pression.

Dans les secteurs concernés par le passage de ces canalisations (entrée de ville Petit Jouy, « Cœur de Ville »), les aménagements urbains et les constructions projetées devront nécessairement respecter les contraintes et les restrictions concernant le réseau de canalisation sous pression (conduite parallèle à l'avenue Jean Jaurès, franchissant le bras de décharge du bief au droit du Moulin).

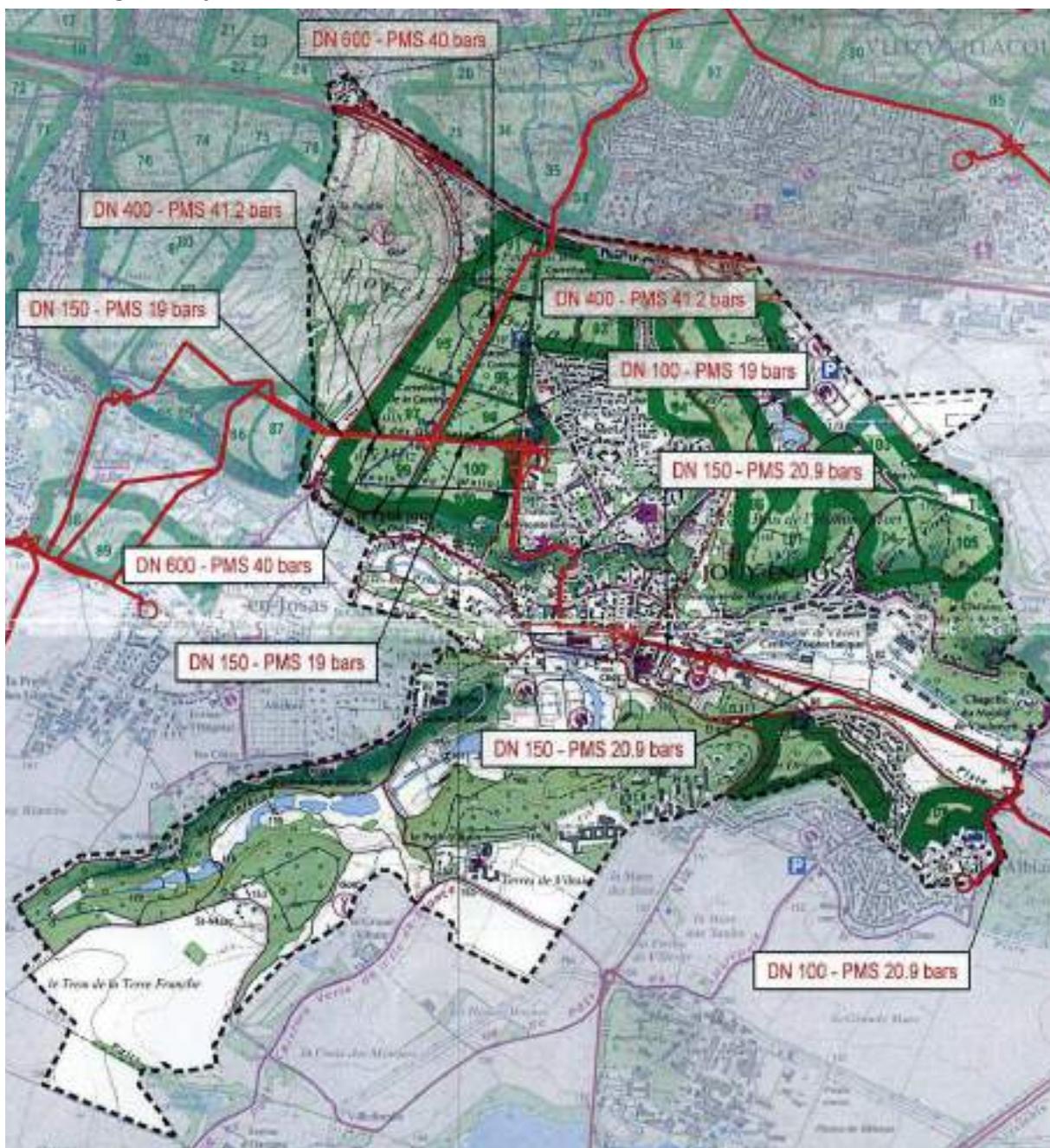
Outre la canalisation DN 150 et PMS 20,9 bar qui traverse le centre-ville de Jouy-en-Josas (le long de la voie S.N.C.F), le territoire communal (carte ci-dessous) est parcouru par un réseau de canalisations sous pression et ponctué de postes de coupure ou de sectionnement, postes de livraison client ou de distribution publique et postes de pré-détente.

# Etat initial de l'environnement

## 4. Les risques et nuisances

### D) Les risques technologiques et anthropiques

#### Réseau de gaz à Jouy-en-Josas



	Canalisations de gaz Haute Pression en service	Poste de coupure ou de sectionnement
	Canalisations de gaz Haute Pression projetées	Poste de livraison client ou de Distribution Publique
	Territoire de la commune	Poste de prédetente

**GRTgaz**  
RÉGION VAL DE SEINE  
AGENCE ÎLE-DE-FRANCE NORD  
2, rue Pierre Timbaud  
92238 GENNEVILLIERS CEDEX  
Tél : 01 40 85 20 77 Fax : 01 40 85 27 27

## 4. Les risques et nuisances

### D) Les risques technologiques et anthropiques

#### Le transport de matières dangereuses

Les RD117 et RD446, ainsi que l'A86 sont repérées comme axes pour le transport de matières dangereuses. De par la configuration de vallée, l'étroitesse des voies de circulation, et la proximité des zones urbanisées (traversée du « cœur de ville »), Jouy-en-Josas réunit les conditions où la circulation des matières dangereuses présente le plus de risques.

Au même titre que les liaisons routières, la voie S.N.C.F est susceptible d'être empruntée par des transports de matières dangereuses et nucléaires traversant la zone agglomérée de Jouy-en-Josas.

La commune est considérée comme exposée à un risque particulier de par la présence de trois passages à niveau. La commune est également inscrite dans le périmètre de risque du Centre d'Études Nucléaires situé sur la Commune de Saclay.

#### Sites industriels à risques

Sur le territoire de Jouy-en-Josas, l'inventaire B.A.S.I.A.S (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services) recense 29 sites considérés potentiellement à risques, parmi lesquels une dizaine est encore en activité. Ils sont marqués notamment par des activités de station-service, de garages automobiles et mécaniques, par la présence de dépôts de la Direction Départementale de l'Équipement le long de l'A86 mais aussi au pôle de recherche de l'INRAE ou d'HEC.

Pour autant, aucun établissement industriel, ou aucune activité implantée sur la commune ne fait l'objet d'un classement spécifique qui justifierait l'imposition de zones de danger et l'instauration de périmètres pour la protection de l'environnement au-delà des limites de propriétés respectives de chaque site en activité.

#### Zones à risques d'exposition au plomb

La commune est classée en intégralité en zone à risque d'exposition au plomb par arrêté du 17 avril 2000. Par décret du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, la réalisation d'un Constat de Risque d'Exposition au Plomb est imposée en cas de vente de tout ou partie d'immeuble à usage d'habitation construit avant le 1er janvier 1949.

#### Zones à risques liés à la présence de termites

Par arrêté préfectoral du 15 juillet 2002, la Commune de Jouy-en-Josas a été classée en « zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être », conformément à la loi du 8 juin 1999 tendant à protéger les propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages, et au décret n° 2000-613 du 3 juillet 2000.





## 4. Les risques et nuisances

### E) L'îlot de chaleur urbain

Les îlots de chaleur urbains (ICU) sont des élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales.

L'îlot est favorisé par différentes utilisations et couvertures du sol (minéralisation de l'espace public, configurations des villes qui réduisent le rafraîchissement par les vents et par l'évapotranspiration, densité du bâti qui absorbe de la chaleur et la restitue lentement pendant la nuit sous la forme de rayonnement infrarouge), ainsi que par les sources anthropiques d'émission de chaleur (rejets d'air chaud liés à la circulation routière, à l'éclairage public, aux industries, au chauffage

et à la climatisation...). Au sein d'une même ville, des différences importantes de température peuvent être relevées selon la nature de l'occupation du sol (forêt, étendues d'eau, banlieue, ville dense...), l'albédo, le relief et l'exposition (versant sud ou nord), et bien entendu selon la saison et le type de temps. A Jouy-en-Josas, ce phénomène est limité de par la présence importante de boisement et de terres agricoles, permettant ainsi une bonne circulation de l'air et dans le cas de boisement, la création d'îlot de fraîcheur.

Les typologies d'habitats permettent également de limiter ce phénomène par l'espacement entre le bâti, la préservation de coeurs d'îlots etc...

### Îlot de chaleur urbain



Source : IPR

## 5. Les réseaux techniques urbains

### A) La gestion des déchets

Depuis le 1er janvier 2003, la collecte des déchets Jouy-en-Josas est de compétence communautaire.

L'élimination des ordures ménagères et le tri des emballages est assurée par le Syndicat pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (S.I.D.O.M.P.E), situé à Thiverval-Grignon (78) qui regroupe plus de 100 communes, dont des communes de la C.A.V.G.P.

Ce syndicat sous-traite le traitement des déchets à la société CNIM. Les ordures ménagères sont traitées au Centre de Valorisation des Déchets Ménagers par incinération en valorisant la fourniture d'eau surchauffée pour le chauffage urbain et la production d'électricité. Les emballages issus de la collecte sélective sont traités au Centre de Tri. La collecte sélective est en vigueur sur la commune.

La situation, en 2016, est la suivante :

**Les emballages :** Le papier est recyclé par la Papeterie Chapelle Darblay. Les déchets sont stockés au centre de transfert de Nicollin situé à Buc, avant d'être acheminés en gros porteurs sur le centre de tri de Thiverval-Grignon.

**Le verre :** Le verre est collecté par Nicollin et acheminé au centre de transfert du S.I.D.O.M.P.E à Thiverval-Grignon, puis récupéré en gros porteurs par le repreneur Saint Gobain.

**Les déchets végétaux :** Les déchets végétaux sont acheminés sur la plateforme de compostage de Bio Yvelines Services à Versailles.

**Les encombrants :** Les encombrants sont triés sur la chaîne de tri encombrants de la société Nicollin à Buc, afin d'en extraire le maximum d'éléments valorisables tels que le bois, la ferraille, les matelas, ou encore le gravât. Les déchets non valorisables sont incinérés ou enfouis selon leurs catégories.

**Les ordures ménagères :** Elles sont incinérées et génèrent des sous-produits traités spécifiquement ; Les mâchefers sont issus de l'incinération des ordures ménagères ; Les produits de filtrations et les résidus de combustion.

**Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I) :** Des boîtes à aiguilles sont fournies gratuitement dans les pharmacies afin d'y recueillir les déchets piquants, coupants, tranchants avant de les déposer dans les pharmacies adhérentes à l'Eco-organisme D.A.S.R.I : Pharmacie du Parc de Diane - Centre commercial du Parc de Diane ; Pharmacie du Centre - 50 avenue Jean Jaurès ; Pharmacie Oberkampf - 1 rue Oberkampf.

Les D.A.S.R.I sont ensuite acheminés au centre d'incinération de Créteil.

**Le textile :** Six bornes textile sont situées sur la commune ; celles-ci sont collectées par le RELAIS Eure-et-Loir et acheminés au centre de tri de Favières (28).

**Les déchèteries :** Les Jovaciens ont accès à l'Eco-point de Bièvres (27 route de Jouy, à Bièvres) et à la déchèterie de Bois d'Arcy (rue Abel Gance - ZA de la Croix Bonnet, à Bois d'Arcy), afin d'y déposer les déchets non collectés en porte-à-porte.

Les volumes de déchets collectés à Jouy-en-Josas sont en nette diminution depuis 2009. Cela s'explique notamment par la diminution des masses d'ordures ménagères et d'encombrants. En revanche, les déchets recyclables connaissent une légère hausse, reflétant les résultats d'une politique de tri plus efficace.

Tonnes de déchets collectés sur la commune de Jouy-en-Josas (en tonnes par an)

	Ordures Ménagères	Objets encombrants	Déchets végétaux	Déchets recyclables	Verre	DASRI	TOTAL
2007	1 798,16	201,02	506,12	245,08	188,28		2 938,66
2008	1 842,32	203,28	474,18	352,04	173,02		3 045,84
2009	1 869,62	190,28	488,8	338,94	177,82	0,120	3 065,56
2010	1 812,9	185,82	434,58	344,82	194,54	0,213	2 972,97
2011	1 771,28	171,98	449,6	351,5	215,76	0,296	2 962,87
2012	1 759,74	161,78	435,46	344,84	196,66	0,296	2 899,78
2013	1 689,98	146,64	472,18	338,76	35,26	0,206	2 683,02
2014	1 569,70	130,70	506,90	366,10		0,280	2 573,68
2015	1 520,10	168,20	462,80	372,00		0,170	2 523,80

Source : CA Péninsula Grand Paris



## 5. Les réseaux techniques urbains

### B) La production et la distribution d'eau potable

Le bassin versant de la Bièvre se situe au carrefour de cinq départements (Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Val de Marne et Paris). Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (S.I.A.V.B) intervient sur la partie amont de la Bièvre de la Commune de BUC à la Commune de Wissous, sur un parcours de 18 km (bassin versant de 120 km<sup>2</sup>).

Les objectifs de qualité de la Bièvre et de ses affluents sont fixés par les arrêtés Préfectoraux du 30 avril 1991 dans le Département des Yvelines et du 27 décembre 1989 dans le Département de l'Essonne. L'objectif fixé est de qualité 1B sur la partie la plus en amont et de qualité 2 (qualité moyenne) sur la partie aval. À terme, l'objectif que souhaite atteindre le S.I.A.V.B est de qualité 1B pour l'ensemble du cours de la Bièvre et ses affluents.

L'Indice Biologique Normalisé qui porte sur les qualités physico-chimiques de l'eau et rend compte de la «morphologie» et du fonctionnement «naturel» de la rivière varie actuellement de passable à médiocre selon les secteurs (indice variant de 10 à 12/20 sur l'ensemble des stations de mesure). Au Moulin de Vauboyen (Commune de Jouy-en-Josas), la station de mesure fait état d'une qualité passable, mais comparativement la qualité hydrobiologique à Vauboyen s'est améliorée entre 2008 et 2013.

Le ru de Saint Marc (affluent de la Bièvre) a, en 2009, connu une forte dégradation de sa qualité hydrobiologique liée notamment à une longue période d'étiage (qualité de 6/20). Comparativement en 2008 elle était supérieure de 5 points : 11/20. La Bièvre et ses affluents reçoivent de très nombreux apports polluants qui continuent à détériorer le milieu aquatique et ne permettent pas l'établissement d'une macrofaune plus pollu-sensible qui relèverait d'une amélioration qualitative des eaux.

Le S.I.A.V.B a mis en place un programme d'actions « Phyt'eau Bièvre » visant à limiter l'emploi des produits phytosanitaires sur les 14 communes adhérentes au syndicat. L'ensemble des actions menées vise la reconquête de la qualité de l'eau pour atteindre le « bon état » de la Bièvre. Depuis 2008, les services techniques de la Ville de Jouy-en-Josas, n'utilisent plus de dés herbants (les massifs sont paillés, binés, les herbes des allées brûlées), en dehors du terrain d'honneur du stade et du cimetière (dés herbant sélectif).

Les polluants apportés dans la Bièvre directement ou par ses affluents, le sont principalement par :

- Les mauvais branchements : de nombreux rejets correspondent à de mauvais raccordements des eaux usées domestiques et sont à l'origine de pollution dite « organique » avec des apports d'éléments tels que le phosphore et de l'ammonium qui participent, à forte concentration, à l'eutrophisation du cours d'eau. La lutte contre la pollution de la Bièvre et de ses affluents passe nécessairement dans un premier temps par la réduction voire l'élimination de ces rejets. Ceci ne sera possible qu'après une enquête poussée sur l'ensemble du cours d'eau en collaboration avec les communes riveraines. A Jouy-en-Josas, depuis 2001, plus de 100 branchements sont contrôlés par an (prestation du fermier du réseau).
- Les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées en particulier des voiries et des aires de stationnement qui, par temps de pluie, sont les principales sources de pollution par les éléments traces métalliques (plomb, cadmium, zinc chrome, nickel, cuivre en particulier) et des hydrocarbures, vers la rivière ;
- Les pollutions accidentelles.

## 5. Les réseaux techniques urbains

### B) La production et la distribution d'eau potable

#### Eau potable

Le réseau d'eau potable de Jouy-en-Josas dépend de deux syndicats intercommunaux :

- Pour la quasi-totalité de la ville, il s'agit du Syndicat des Eaux d'Ile de France (S.E.D.I.F) ;
- Pour le golf de la Boulie, le réseau d'eau potable est connecté à celui du Syndicat Intercommunal de Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (S.I.G S.E.V.E.S.C).

Concernant le réseau du S.E.D.I.F, l'eau potable distribuée sur la Commune de JOUY-EN-JOSAS est produite par l'usine d'eau potable de Choisy-le-Roi (l'eau est pompée dans la Seine). L'unité de distribution est celle de Versailles Vélizy. L'eau potable distribuée par le S.I.G S.E.V.E.S.C provient d'un forage dans la nappe à Croissy-sur-Seine.

La commune de Jouy-en-Josas est alimentée par l'eau de la Seine traitée à l'usine de Choisy le Roi. En 2015, l'usine a produit en moyenne 313 000 m<sup>3</sup>/j avec une pointe de 417 000 m<sup>3</sup>/j pour 1,87 millions d'habitants de l'Est de Paris. Sa capacité maximale de production s'élève à 600 000 m<sup>3</sup>/j. En 2015, un volume de 574 573 m<sup>3</sup> d'eau potable a été distribué à 8475 habitants grâce à un réseau de 36,2 km de canalisations. Au 1er janvier 2016, l'âge moyen du réseau de distribution d'eau était de 35,2 ans.

La commune de Jouy-en-Josas a connu une baisse de sa consommation par habitant depuis 1995, suivant ainsi la tendance du SEDIF. Une remontée est à noter en 2015 mais il est trop tôt pour juger d'une simple remontée ponctuelle ou d'une nouvelle tendance qui s'annonce.

Le rendement du réseau du SEDIF est de

87,49% en 2015. Afin de le maintenir à un haut niveau, le SEDIF prévoit notamment d'intensifier l'effort de renouvellement des conduites dans XVème plan d'investissement pour la période 2016-2020. La qualité de l'eau potable distribuée à Jouy-en-Josas fait l'objet de nombreuses analyses effectuées sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS). En 2014, le contrôle sanitaire sur la commune a porté sur 144 échantillons prélevés en production et sur 84 échantillons prélevés en distribution.

En 2014, l'eau potable a été conforme aux limites de qualités réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...). Des informations complémentaires sont disponibles dans les annexes sanitaires en pièce n°7 du dossier de PLU et sur le site internet de l'ARS Il de France.

## 5. Les réseaux techniques urbains

### B) La production et la distribution d'eau potable

#### Eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales se développe sur une longueur d'environ 19 kilomètres. Les eaux pluviales sont collectées par environ 344 avaloirs et grilles et 850 regards avant d'être rejetées dans la Bièvre. Les plans des réseaux ont fait l'objet d'une mise à jour en 2015-2016.

En fin 2015, la mise en séparatif de l'ensemble des secteurs concernés par l'assainissement collectif est réalisée (97% du territoire est couvert). La ville paie annuellement une redevance de 41 840 € T.T.C pour l'ensemble des réseaux d'eaux pluviales et de 8 720 € T.T.C pour l'entretien des réseaux situés dans les propriétés communales.

Pour réduire l'impact sur le réseau, la réglementation prévoit une infiltration des eaux pluviales à la parcelle obligatoire pour des pluies classiques (28mm en 24h) de 0.7 l/ha maximum.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E)

Le S.D.A.G.E, adopté le 5 novembre 2015 par le Comité de Bassin, fixe pour le bassin Seine-Normandie les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

En vertu de l'article L. 123-1-9 du Code de l'urbanisme, le P.L.U devra être compatible avec les orientations du S.D.A.G.E. La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques fixe des objectifs de bon état écologique. Ces objectifs sont précisés par la directive cadre européenne du 23 octobre 2000, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004 et mise en application dans les S.D.A.G.E et les S.A.G.E :

- Les dispositions relatives à l'usage de l'eau ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource pour : diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants « classiques »
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses

- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Gérer la rareté de la ressource en eau
- Limiter et prévenir le risque inondation.

De manière générale, les eaux usées constituent une source potentielle de pollutions graves, lorsqu'elles sont rejetées dans le milieu naturel avec un traitement insuffisant. C'est pourquoi, en cohérence avec la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines, la réglementation impose le respect de normes de rejet, dans les eaux superficielles comme dans le sol et le sous-sol.

Le P.L.U doit faire état d'un planning qui mette en parallèle les démarches relatives à l'urbanisation et celles relatives à l'assainissement des eaux usées. Dans le cas d'un dispositif de traitement des eaux usées insuffisant au regard du double objectif de performances prescrites par la directive Eaux Résiduaires Urbaines et de qualité du milieu encadrés par la directive cadre européenne, le P.L.U devra conditionner le développement de l'urbanisation à la mise en service préalable des ouvrages de traitement nouveaux ou complémentaires limitant la dégradation du milieu récepteur.

La loi de transposition de la D.C.E (loi du 21 avril 2004 n° 2004-338) a renforcé la portée réglementaire du S.D.A.G.E en modifiant le Code de l'urbanisme : elle introduit l'obligation de compatibilité du P.L.U avec le S.D.A.G.E. Ainsi, le P.L.U « doit être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux » (articles L. 123-1, L. 122-1-12 et L. 124-2 du Code de l'urbanisme).

## 5. Les réseaux techniques urbains

### B) La production et la distribution d'eau potable

Le P.L.U constitue un relais majeur pour assurer l'intégration des enjeux du S.D.A.G.E le plus en amont possible de la réalisation des aménagements et, in fine, pour garantir un aménagement du territoire compatible avec le bon état des eaux et des milieux aquatiques.

La prise en compte des enjeux de l'eau en amont des politiques d'aménagement doit permettre d'éviter au maximum des contradictions lors de l'instruction des dossiers, en aval ; ainsi, l'ouverture à l'urbanisation peut entraîner une augmentation de la capacité d'une station d'épuration urbaine rejetant dans un milieu déjà saturé. Il faudra alors au préalable mettre en service des ouvrages de traitement nouveaux ou complémentaires limitant la dégradation du milieu récepteur.

De même, la lutte contre l'imperméabilisation des milieux aquatiques associés au cours d'eau, ainsi que le maintien de la ripisylve par un classement de type « Espace Boisé Classé » aux abords des cours d'eau permettra à la fois une meilleure qualité des eaux de surface et constituera un moyen de lutte contre les crues.

Ce sont les articles L. 2224-8 à L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales qui :

- Ont intégré le contenu de l'article 35 de la loi sur l'eau ;
- Assurent en partie les passerelles entre les problématiques « assainissement » et « urbanisme », la première conditionnant les modalités de développement de la seconde. En particulier, la commune doit être dotée d'un zonage d'assainissement, conformément à l'article L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales qui traite dans ses 3° et 4° des eaux pluviales. Il conviendra de prendre en compte ce zonage pour l'élaboration du P.L.U.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E)

La commune est concernée par le S.A.G.E de la Bièvre, actuellement en cours de rédaction. Conformément aux dispositions de l'article L. 212.5-2 du Code de l'environnement, les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives et applicables dans le périmètre qu'il définit doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ce schéma. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les décisions de ce schéma.

Les deux ambitions phares du S.A.G.E de la Bièvre sont :

- La mise en valeur de l'amont (y compris Bièvre « ouverte » de sa source à Antony) ;
- La réouverture sur certains tronçons de la Bièvre couverte, d'Antony à Paris.

Les cinq grandes orientations pour le S.A.G.E définies à l'issue de la réflexion menée sur la définition du périmètre en 2007, approfondie dans le « porter à connaissance » des services de l'État, puis confirmé par l'état des lieux approuvé en 2010, sont les suivantes :

- L'amélioration de la qualité de l'eau par la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses et la maîtrise de la pollution par temps de pluie ;
- La maîtrise des ruissellements urbains et la gestion des inondations ;
- Le maintien d'écoulements satisfaisants dans la rivière ;
- La reconquête des milieux naturels ;
- La mise en valeur de la rivière et de ses rives pour l'intégrer dans la Ville.

## 5. Les réseaux techniques urbains

### C) La qualité de l'eau de la Bièvre

Le SIAVB - Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre, dont la mission initiale était l'assainissement, s'est ensuite préoccupé de la qualité de l'eau de la rivière et de ses affluents et de la préservation de son environnement. Il a ainsi acquis des terrains afin de préserver une « trame verte » et de réaliser un chemin piétonnier - 14 km de découverte et promenade - le long de la Bièvre de Buc à Massy.

En 1997, le SIAVB a mis en place un contrat « Bièvre Claire ». Ce plan quinquennal définit les actions prévues, les montants prévisionnels des dépenses et les échéances.

Le contrat « Bièvre Claire » a été signé entre le SIAVB et :

- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- Le Conseil Régional d'Ile de France,
- Le Conseil Régional de l'Essonne

#### OBJECTIFS DU CONTRAT :

- Contribuer à améliorer la qualité de l'eau de la Bièvre et de ses affluents.
- Améliorer la qualité du milieu aquatique
- Contribuer au respect des engagements pris les 7 & 8 mars 1990 à la Conférence de La Haye sur la protection de la Mer du Nord.
- Contribuer au respect de la Directive européenne du 21 mai 1991 concernant les eaux résiduaires urbaines.
- Généraliser et fiabiliser la collecte séparative et le transport des eaux usées vers un site de traitement.
- Développer le traitement des eaux pluviales.
- Connaître l'état de la rivière et d'instaurer un suivi fiable, fidèle et coordonné du cours d'eau et des ouvrages qui l'alimentent et le régulent.

Les outils qui servent de base pour atteindre ces objectifs sont :

- Les «cartes d'objectifs de qualité des rivières des départements de l'Essonne et des Yvelines».
- Les « Schémas Départementaux de Vocation Piscicole et Halieutique des départements de l'Essonne et des Yvelines ».
- Le règlement d'eau de la rivière Bièvre et ses affluents.
- L'étude de qualité de la Bièvre réalisée en 1995.

L'aménagement et l'entretien de la rivière :

- La régulation du débit de la rivière.
- La lutte contre l'érosion des berges.
- L'amélioration de la qualité du milieu aquatique, lit majeur et lit mineur, zones humides, rives et berges, en particulier sur les tronçons de rivière fortement urbanisés.

La mise en valeur de la rivière et de ses abords :

- L'entretien de la rivière, de son lit et des berges, dans le cadre d'un programme pluriannuel.
- La protection et l'amélioration de la qualité paysagère des sites.
- La protection et la restauration de la qualité des écosystèmes de la rivière.
- La promotion des aspects réactifs, de loisirs et de détente.

Pour l'année 2004, la qualité globale de la Bièvre est de classe jaune (moyenne) sur cinq des six stations analysées avec une amélioration de la qualité sur l'ensemble des stations en particulier en ce qui concerne les résultats des inventaires hydrobiologiques.

Les résultats sont donc encourageants.

Les objectifs de qualité de la Bièvre et de ses affluents sont fixés par l'Arrêté Préfectoral du 30 avril 1991 dans le département des Yvelines. L'objectif fixé est de qualité 1B sur la partie la plus en amont et de qualité 2 (qualité moyenne) sur la partie aval.

## 5. Les réseaux techniques urbains

### C) La qualité de l'eau de la Bièvre

Les polluants apportés dans la Bièvre directement ou par ses affluents, le sont principalement par :

#### - Les Mauvais branchements

A l'exception des exutoires communaux, aucune trace de pollution n'est repérée sur les rejets par temps sec dans la Bièvre et le ru de Saint Mard. Les pollutions recensées au niveau des exutoires communaux proviennent essentiellement d'erreur de branchement dans le réseau eaux pluviales (voir chapitre assainissement). Ces rejets sont à l'origine de pollution dite «organique» avec des apports d'éléments tels que le phosphore et de, l'ammonium qui participent à forte concentration à l'eutrophisation du cours d'eau.

La lutte contre la pollution de la Bièvre et de ses affluents passe nécessairement dans un premier temps par la réduction voire l'élimination de ces rejets.

Le SIAVB a ainsi intégré dans son programme d'analyse périodique des analyses bactériologiques des rejets directs en rivière.

#### - Les eaux de ruissellement

Des surfaces imperméabilisées en particulier des voiries et des parkings qui, par temps de pluie, sont les principales sources de pollution par les éléments traces métalliques (Plomb, cadmium, zinc chrome, nickel, cuivre en particulier) et des hydrocarbures vers la rivière.

Ces éléments s'accumulent ensuite dans les sédiments de la rivière.

Des analyses spécifiques sont donc effectuées une fois par an pour surveiller la qualité des sédiments. Pour l'année 2004, les concentrations en métaux lourds ne dépassent

sur aucunes des 15 stations analysées les seuils fixés par la réglementation.

#### - Les pollutions accidentelles

Dans ce cas, l'équipe du SIAVB intervient très rapidement afin de mettre en place l'ensemble des initiatives pour stopper la propagation de la pollution.

En cas de pollution par les hydrocarbures, des bandes absorbantes sont mises en place sur toute la largeur de la rivière pour contenir la pollution et de l'absorbant en poudre est dispersé en amont. L'ensemble sera ensuite pompé et envoyé en décharge spécialisée.

Au même moment une enquête de terrain est menée afin de retrouver la source de la pollution et de mettre en place les actions nécessaires pour y mettre fin.

## 5. Les réseaux techniques urbains

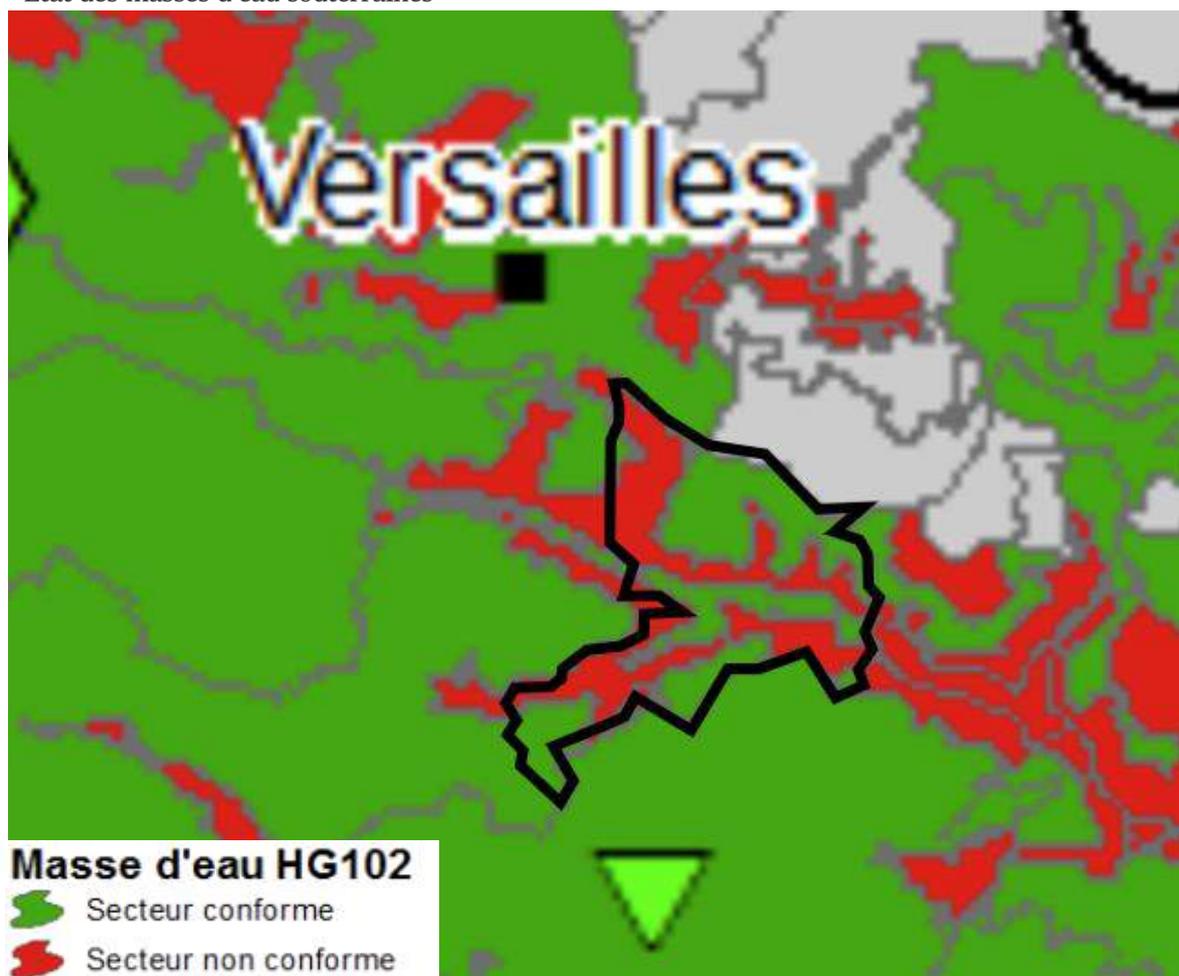
### D) La qualité des masses d'eau souterraines

La masse d'eau souterraine « craie et tertiaire du Mantois à l'Hurepoix » est majoritairement située dans le département des Yvelines en Ile-de-France. Sa partie sud s'arrête au nord-ouest de l'Essonne dans le secteur de l'Hurepoix (Ile-de-France). Elle s'étend au nord-ouest dans le Mantois, au sud de la Seine et jusqu'à la confluence avec l'Eure, dans le département de l'Eure (Haute-Normandie). Le secteur est de la masse d'eau se situe au sud de Paris et sa proche banlieue. Pour les masses d'eau souterraines, l'état est évalué au regard de l'état chimique et de l'état

quantitatif de l'aquifère. Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible

A Jouy-en-Josas, la qualité générale de la masse d'eau souterraine est conforme dans la vallée de la Bièvre, dans le boisement au nord mais également au sein des espaces agricoles au sud. A l'inverse, sur des milieux plus anthropiques, la qualité de la masse d'eau souterraine est non conforme.

Etat des masses d'eau souterraines



Source : SIGESS BRGM

## 5. Les réseaux techniques urbains

### E) L'assainissement

#### Assainissement

La compétence assainissement sur le territoire communal est affermée à VEOLIA. Le contrat d'affermage a été signé en 2012 pour une durée de 12 ans. Cette société gère l'entretien courant (débouchage, curage préventif,...) et intervient pour la réalisation des nouveaux branchements. Les plans des réseaux ont fait l'objet d'une mise à jour en 2015-2016.

Le réseau d'assainissement est de type séparatif en quasi- totalité, 18,4 kilomètres de canalisations collectent les eaux usées des différents quartiers. Quelques écarts bâtis relèvent de l'assainissement non collectif (la ferme de Viltain, le secteur Saint-Marc, le château du Bois du Rocher, des pavillons isolés dans les coteaux – côte de la Mabillerie, sente de la Garenne Semée,...).

Concernant les secteurs d'assainissement autonome, chaque dossier de demande d'autorisation d'urbanisme doit être accompagné d'une demande d'assainissement autonome, comportant : une notice détaillée (la vocation de la construction, le nombre de personnes prévues, les éléments techniques des épurateurs à installer...), un plan technique des installations du réseau et un plan en coupe du terrain.

Le S.I.A.V.B achemine par ses réseaux les effluents des communes de la Vallée de la Bièvre vers les réseaux du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P). Le S.I.A.V.B effectue l'entretien et le renouvellement de son réseau en régie. La quasi-totalité des eaux usées de la Ville de Jouy-en-Josas est acheminée dans deux collecteurs avals de diamètre 500 et 800 mm, appartenant au S.I.A.V.B, vers la station d'épuration de Valenton. Quant aux réseaux unitaires du golf de la Boulie, il est connecté au réseau et à la station d'épuration du S.I.G S.E.V.E.S.C.

En mars 2015, l'on comptabilise plus de 1 400 sites raccordés. La redevance, assise sur la consommation d'eau potable, est fixée, en 2016, à 0,25 € HT le m<sup>3</sup>, pour la part VEOLIA (entretien du réseau d'eaux usées) et à 0,55 € HT le m<sup>3</sup>, pour la part ville (investissements sur le réseau d'eaux usées). Plusieurs installations spécifiques complètent ce réseau. Les eaux usées du campus HEC sont collectées sur le réseau du vieux centre

Le réseau d'assainissement de la ville de Jouy-en-Josas est constitué d'environ 17km de réseaux EU et 17km de réseaux EP. Il est complété par le réseau eaux usées du SIAVB qui traverse la commune de Jouy-en-Josas d'est en ouest parallèlement à la Bièvre (qui évacue les eaux pluviales).

Depuis 1995, toutes les zones urbanisées denses de la ville sont couvertes par un assainissement séparatif. Seules des zones très peu denses et difficiles d'accès (à mi coteau nord par exemple), ou en écart (5 maisons au-delà du Petit Jouy, hameau de Saint Marc, château du Bois du Rocher...) ont été classées en zone d'assainissement individuel.

L'étude du réseau n'a pas montré d'insuffisance en termes de débits admissibles pour les réseaux d'eaux usées. Elle a mis en évidence un certain nombre d'erreurs de branchements qui ont été corrigées (domaine public) ou qui font l'objet aujourd'hui, par le biais de contrôles menés par le fermier dans le cadre de son contrat, de dépistages chez les particuliers puis de demandes de mise aux normes (contrôle continu. Aussi le rythme d'augmentation de la population sur les 10 prochaines années laisse penser que les collecteurs suffisants aujourd'hui le seront encore demain).

## 6. Les potentiels énergétiques

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) d'Île-de-France, fixe des objectifs et des orientations stratégiques pour le territoire régional en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Le SRCAE définit les trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie:

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel,
- Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre

d'équivalent logements raccordés d'ici 2020,

- La réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Le SRCAE prend en compte les enjeux :

- environnementaux, pour limiter l'ampleur du réchauffement climatique,
- sociaux, pour réduire la précarité énergétique,
- économiques, pour baisser les factures énergétiques liées aux consommations de combustibles fossiles et améliorer la balance commerciale française,
- industriels, pour développer des filières créatrices d'emplois locaux, en particulier dans la rénovation des bâtiments et le développement des énergies nouvelles,
- sanitaires, pour réduire les conséquences néfastes de la pollution atmosphérique.

### A) La géothermie

L'étude de potentiel géothermique menée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E), par l'ARENE Île-de-France et par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M) démontre que l'ensemble du territoire de Jouy-en-Josas bénéficierait d'un potentiel géothermique moyen (y compris, géothermie très basse énergie sur les aquifères superficielles).

Les couches géologiques visées sont, selon les secteurs, celles de l'Oligocène (Stampien) ou de l'Éocène moyen et inférieur (Bartonien, Lutécien, Yprésien).

Ces aquifères sont plus accessibles en fond de vallée, à moins de 10 mètres de profondeur, mais profondes sous les plateaux : entre 40 mètres et 50 mètres, pour l'Oligocène, et entre 70 mètres et 80 mètres, pour l'Éocène.

Néanmoins, cette première approche du potentiel géothermique à Jouy-en-Josas

devrait être confirmée par des prospections hydrogéologiques, pour vérifier les caractéristiques physiques et chimiques des aquifères potentiellement exploitées.

La nappe profonde du Dogger, exploitée pour de nombreuses installations de géothermie en Île-de-France est absente à l'aplomb du territoire communal. Les études de l'Établissement Public Paris-Saclay, sur la partie Sud du plateau, donneront un indice sur le potentiel de géothermie profonde, à plus haute énergie, de la région.

## 6. Les potentiels énergétiques

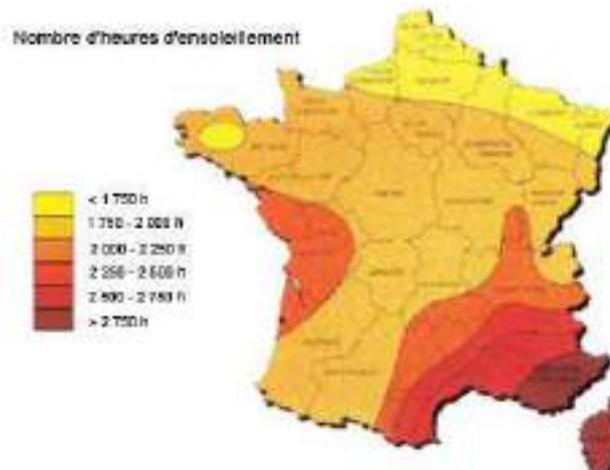
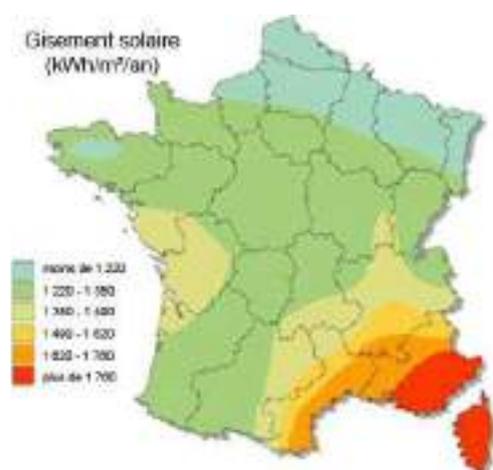
### B) L'énergie solaire

D'après la carte de l'ensoleillement communiquée par les instituts météorologiques, le gisement brut en énergie solaire au niveau de la Commune de Jouy-en-Josas est d'environ 1 300 kWh/m<sup>2</sup>/an.

Cette énergie solaire primaire peut être valorisée par le biais de deux types d'applications :

- Les installations thermiques qui captent l'énergie solaire grâce à un fluide caloporteur pour ensuite l'utiliser pour le chauffage des habitations, la production de l'eau chaude sanitaire, le chauffage des piscines ou encore pour le séchage des récoltes agricoles ;
- Les installations photovoltaïques qui transforment l'énergie solaire en électricité grâce à des cellules photovoltaïques pour ensuite la redistribuer sur le réseau ou alors l'utiliser sur une installation électrique autonome, comme les lampadaires par exemple.

Le nombre d'installations solaires thermique et photovoltaïque au sein du territoire communal est encore inconnu à ce jour. Il semblerait qu'au regard des photos aériennes et des visites de terrain, ce type d'installation soit peu développé. Néanmoins, ces installations présentent un potentiel intéressant sur les coteaux les plus exposés.



Source : A.D.E.M.E



## 6. Les potentiels énergétiques

### D) La biomasse

La biomasse solide est une filière qui se modernise dans ses applications et qui repose sur la valorisation des ressources locales, forestières et agricoles. 85 % des objectifs 2015 de la production de chaleur renouvelable nationale repose sur cette filière. Si le gisement forestier, correspondant à l'exploitation et à l'entretien de la forêt, est de loin le plus important en France (potentiel énergétique estimé à 7,3 Mtep, soit 80 % de la production actuelle d'énergie à partir de biomasse solide), il constitue encore un gisement sous-utilisé.

Avec une ressource forestière importante dans le périmètre de la C.A.V.G.P, l'opportunité s'avère grande pour la naissance d'une filière bois-énergie, profitable localement aux communes. Le territoire dispose en outre d'une biomasse agricole, potentiellement mobilisable pour la production locale d'agricombustibles (pailles, céréales), d'agrocarburants, voire de biogaz.

Le potentiel de développement de cette ressource est important sur le territoire communal. Plusieurs solutions sont envisageables en termes de production énergétique :

- Production de chaleur à partir d'une chaudière ou d'une chaufferie. Ce type d'installation peut être envisagé à l'échelle d'un particulier, d'un immeuble, d'une résidence ou même d'un quartier grâce au développement d'un réseau de chaleur local ;

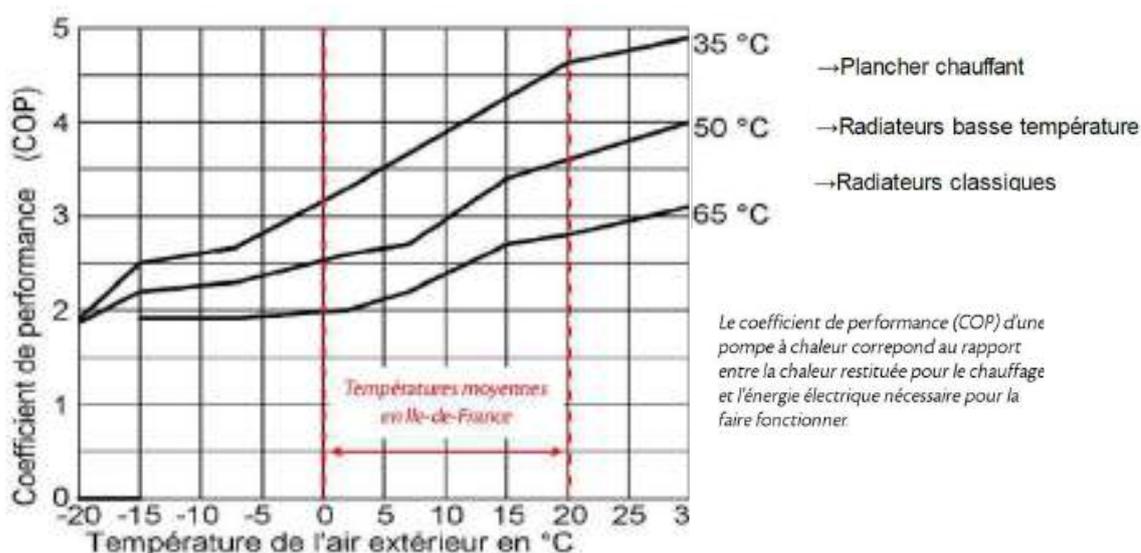
- Production d'électricité à partir d'une mini centrale thermique. Ce type d'installation est principalement développé dans le milieu industriel lorsque des sites produisent d'importantes quantités de déchets. Il peut s'agir d'une cogénération, quand la chaleur résiduelle de la centrale est également utilisée;
- Production de gaz par le biais de la méthanisation. La fermentation peut avoir lieu avec des déchets d'origine agricole (fumiers, lisiers), agro-alimentaire et urbaine (déchets verts, boues d'épuration). Le gaz produit peut ensuite être utilisé pour du chauffage injecté sur le réseau ou alors être valorisé en énergie électrique. Des études sont en cours sur le secteur du plateau de Saclay.

## 6. Les potentiels énergétiques

### E) Aérothermie

L'aérothermie ne présente pas de secteurs géographiques plus favorables que d'autres même si les meilleurs rendements sont relevés lorsque la différence de température entre source froide et source chaude est faible. La Pompe à Chaleur Aérothermique (P.A.C) puise dans l'air l'énergie par un système de compression et de décompression.

La P.A.C capte la chaleur pour la restituer dans l'habitat par l'intermédiaire d'un plancher chauffant ou de radiateurs. Elle peut également fonctionner dans le sens inverse et rafraîchir la maison en été.



Source : Jouy-en-Josas

### F) Récupérateur de chaleur

La récupération de chaleur n'est pas une solution qui nécessite une source naturelle d'approvisionnement énergétique mais qui cherche à récupérer les pertes des autres installations existantes.

Pour le moment, ce type de procédé se développe principalement sur les réseaux d'eaux usées en milieu urbain très dense ou à partir d'usines d'incinération (exemple réseau de chaleur du S.I.O.M aux Ulis).

La récupération de chaleur à partir des eaux usées exige toutefois un débit d'au moins 15 litres par seconde (moyenne quotidienne).

Par ailleurs, deux autres conditions doivent être réunies pour qu'une installation soit rentable une consommation de chaleur d'au moins 150 kW et la proximité soit d'une canalisation d'eaux usées d'un diamètre minimum de 80 centimètres, soit d'une station d'épuration desservant plus de 2000 logements. Ce qui n'est pas le cas à Jouy-en-Josas.

La récupération de chaleur à partir d'usines d'incinération exige leur proximité à moins de 5 kilomètres par temps sec).

## 6. Les potentiels énergétiques

### G) La consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre (GES)

La consommation énergétique communale en 2019 s'élève à 176 GWh s'articule autour de trois grands secteurs.

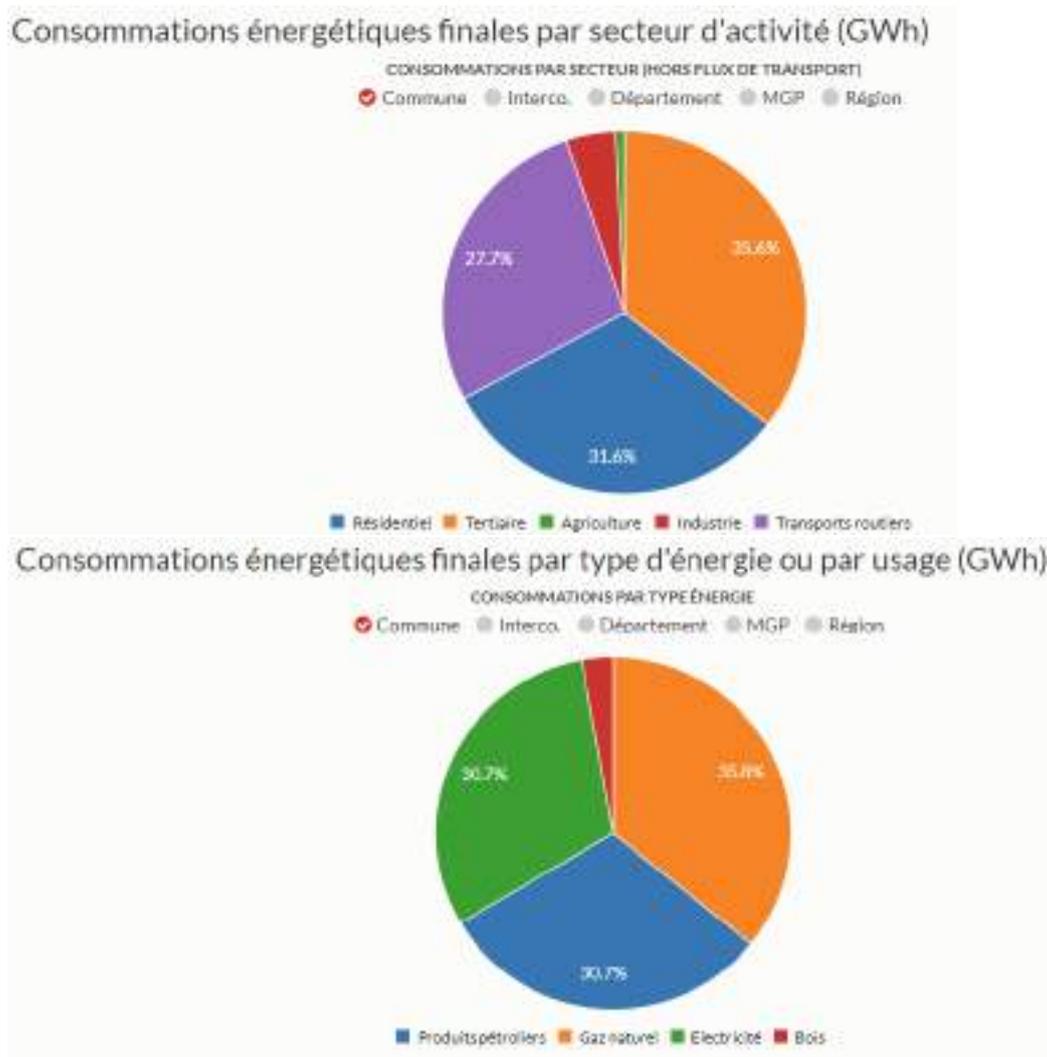
- Le secteur tertiaire avec 35,6% (63 GWh) représente le secteur le plus consommateur d'énergie
- Le secteur résidentiel est le second consommateur d'énergie avec 31,6 % (56 GWh). Ces consommations sont liées aux besoins d'éclairage et de chauffage des ménages
- Les transports routiers est le troisième secteur le plus consommateur d'énergie avec

27,7% (49 GWh)

Ces trois secteurs représentent 95% des consommations communales soit 168 GWh.

Les énergies les plus utilisés quelque soit le secteur d'activité se divisent en trois parts :

- L'électricité (54 GWh)
- Le gaz naturel (63 GWh)
- Les produits pétroliers (54 GWh)



Source : Energif

## 6. Les potentiels énergétiques

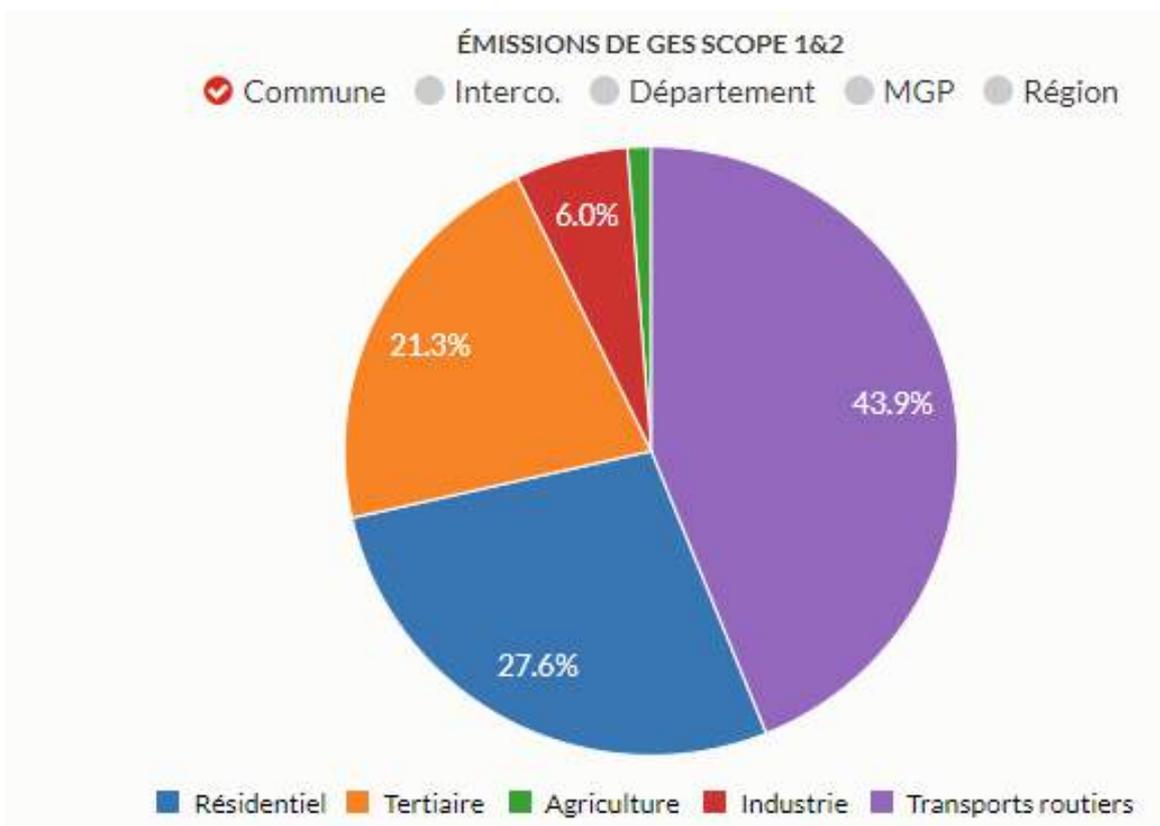
### G) La consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Le graphique ci-dessous analyse les émissions des GES SCOPE 1&2. Ces émissions de gaz à effet de serre sont directes (Scope 1) et indirectes liées à la consommation d'énergie (scope 2) rapportées à la population et emplois.

Le secteur émettant le plus de GES est le secteur des transports routiers avec 43,9% des émissions. Cela est lié à la combustion des carburants.

Ensuite, le secteur résidentiel représente 27,6% des émissions. Ces émissions s'expliquent principalement avec la méthode de chauffage.

Enfin, le secteur tertiaire représente 21,3% des émissions de GES. Cela peut s'expliquer par différentes raisons (chauffage, rafraichissement, éclairage ...)



Source : Energif

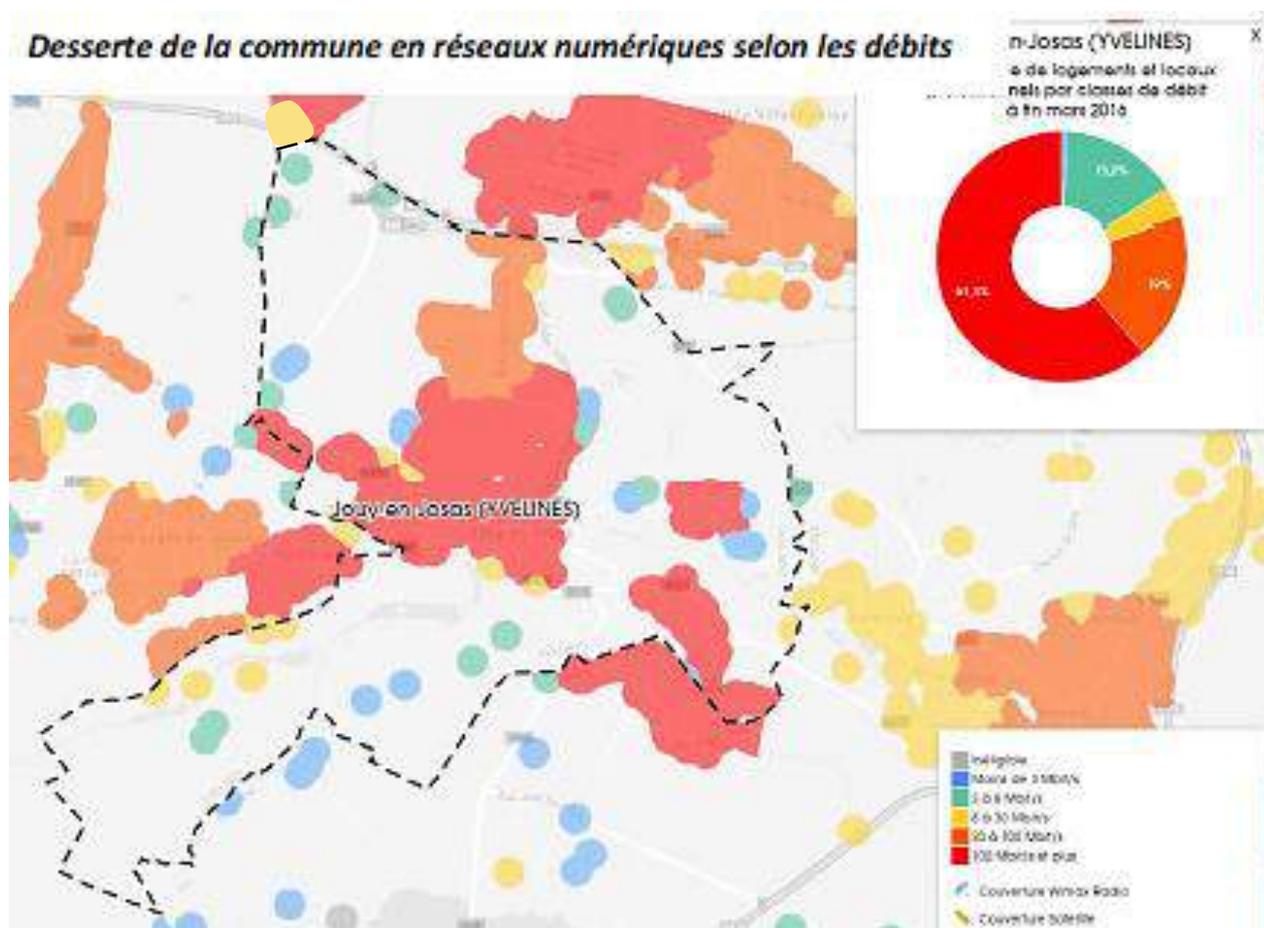
# Etat initial de l'environnement

## 7. Les potentiels en réseaux numériques et en communications électroniques

L'aménagement numérique du territoire est l'une des priorités du Département des Yvelines. Pour participer à ce développement, le Département s'est équipé d'une infrastructure novatrice en matière de très haut débit. Celle-ci dessert en priorité les zones d'activités économiques et les centres de recherche publics. Elle permet aux opérateurs de proposer aux entreprises des solutions adaptées avec des conditions particulièrement attractives.

Dès le début de l'année 2017, la ville fera raccorder ses principaux bâtiments (Mairie, écoles, musées, ...) à ce réseau.

Au cours des derniers mois, Numéricâble a également amélioré le débit du réseau vidéo couvrant le territoire.



Source : Observatoire France Très-haut Débit